

REPUBLIQUE TOGOLAISE



Travail –Liberté-Patrie

# ÉVALUATION DES BESOINS TECHNOLOGIQUE

PLAN D'ACTION TECHNOLOGIQUE ET IDEE  
DE PROJET  
RAPPORT ADAPTATION



UN  
environment



UNEP DTU  
PARTNERSHIP



enda énergie

## Clause de Non-responsabilité

Cette publication est un produit du projet "Evaluation des Besoins en Technologies", financé grâce aux ressources du Fonds pour l'Environnement Mondial (en anglais Global Environment Facility, GEF) et mis en œuvre par l'ONU Environnement et le centre UNEP DTU Partnership (UDP) en collaboration avec le centre régional ENDA (Environnement et Développement du Tiers Monde) - Energie. Les points de vue et opinions exprimés dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de UNEP DTU Partnership, ONU Environnement ou ENDA. Nous regrettons toute erreur ou omission que nous pouvons avoir commise de façon involontaire. Cette publication peut être reproduite, en totalité ou en partie, à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation préalable du détenteur de droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Cette publication ne peut être vendue ou utilisée pour aucun autre but commercial sans la permission écrite préalable de l'UNEP DTU Partnership.

## Table des matières

---

Table des matières.....	ii
Liste des tableaux .....	iii
Sigles et Acronymes.....	v
Résumé exécutif.....	10
Introduction.....	12
Chapitre I : Plan d'action Technologique et Idées de Projets pour le secteur Agriculture.....	14
I.1 Plan d'Actions technologiques pour le secteur Agriculture.....	14
I.1.1 Vue d'ensemble du secteur.....	14
I.1.2 Plan d'actions technologique Aménagement des Terres Agricoles.....	14
I.1.3 Plan d'actions technologique Système Intégré de production agricole.....	31
I.1.4 Plan d'actions technologique Agriculture de contre saison.....	49
I.2 Idées de Projets pour le secteur Agriculture.....	65
I.2.1 Idée de projet pour la technologie Aménagement des Terres Agricole.....	66
I.2.2 Idée de projet pour la technologie Système Intégré de Production Agricole.....	70
I.2.3 Idée de projet pour la technologie Agriculture de Contre Saison.....	74
Chapitre II : Plan d'actions Technologiques et Idées de Projets pour le secteur Ressources en Eau.....	78
II.1 Plan d'Actions technologiques pour le secteur Ressources en Eau.....	78
II.1.1 Vue d'ensemble du secteur.....	78
II.1.2 Plan d'actions technologiques pour les Mini-adduction d'eau potable.....	78
II.1.3 Plan d'actions technologiques pour la technologie réhabilitation des retenues d'eau de surface.....	96
II.1.4 Plan d'actions technologiques pour le drainage gravitaire des eaux pluviales.....	110
II.2 Idées de Projets pour le secteur Ressources en Eau.....	126
II.2.1 Idée de projet pour la technologie Mini-Adduction d'Eau Potable.....	127
II.2.2 Idée de projet pour la technologie Réhabilitation des Retenues d'Eaux de Surface... ..	132
II.2.3 Idée de projet pour la technologie Drainage Gravitaire des Eaux Pluviales.....	136
Conclusion.....	140
Liste des références.....	141
Annexes.....	142
Annexe 1 : Liste des participants à l'« Atelier De Consultation Des Parties Prenantes du secteur Agriculture en vue de l'élaboration des PAT et idées de projet dans le cadre du projet EBT au Togo » du 23 Mai 2017.....	143
Annexe 2 : Liste des participants à l'Atelier De Consultation Des Parties Prenantes du secteur Ressources en eau en vue de l'élaboration des PAT et idées de projet dans le cadre du projet EBT au Togo » organisé le 26 mai 2017.....	144

## Liste des tableaux

---

Tableau 1: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter ces barrières pour la technologie ATA.....	16
Tableau 2: Mesures sélectionnées pour la technologie Aménagement des Terres Agricoles.....	17
Tableau 3: Mesures non sélectionnées pour la technologie Aménagement des Terres Agricoles .....	17
Tableau 4: Mesures regroupées et reformulées pour la technologie ATA.....	18
Tableau 5: Sélection finale des mesures à inclure en tant qu'Actions dans le PAT de la technologie ATA	18
Tableau 6: Identification des activités spécifiques pour supporter les Actions .....	18
Tableau 7: Parties Prenantes Identifiées pour le PAT de la technologie ATA.....	20
Tableau 8: Chronogramme des activités du PAT de la technologie ATA.....	21
Tableau 9: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie ATA .....	23
Tableau 10: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour la technologie ATA .....	24
Tableau 11: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie ATA.....	27
Tableau 12: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter ces barrières SIPA .....	31
Tableau 13: Mesures sélectionnées pour la technologie Système Intégré de Production Agricole .....	33
Tableau 14: Mesures non retenues pour la technologie Système Intégré de Production Agricole.....	33
Tableau 15: Regroupement et reformulation des mesures de la technologie SIPA.....	33
Tableau 16: Sélection finale des mesures à inclure en tant qu'Actions dans le PAT SIPA .....	34
Tableau 17: Identification des Activités spécifiques pour supporter les Actions de la technologie SIPA...	34
Tableau 18: Parties Prenantes Identifiées pour le PAT de la technologie SIPA .....	36
Tableau 19: Chronogramme des activités du PAT de la technologie SIPA .....	37
Tableau 20: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie SIPA .....	39
Tableau 21: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour la technologie SIPA.....	41
Tableau 22: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie SIPA .....	44
Tableau 23: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter ces barrières Agriculture de Contre Saison .....	49
Tableau 24: Mesures retenues pour la technologie Agriculture de Contre Saison.....	50
Tableau 25: Mesures non sélectionnées pour la technologie Agriculture de Contre Saison .....	51
Tableau 26: Regroupement et reformulation des mesures de la technologie Agriculture de Contre Saison .....	51
Tableau 27: Sélection finale des mesures à inclure en tant qu'Actions dans le PAT de la technologie ACS .....	52
Tableau 28: Identification des Activités spécifiques pour supporter les Actions de la technologie ACS....	52
Tableau 29: Parties Prenantes Identifiées pour le PAT de la technologie ACS.....	53
Tableau 30: Chronogramme des activités du PAT de la technologie ACS.....	55
Tableau 31: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie ACS.....	56
Tableau 32: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour la technologie ACS .....	58
Tableau 33: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie ACS.....	61
Tableau 34: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter les barrières de la technologie MAEP .....	79
Tableau 35: Sélection des mesures suite à la notation pour la technologie MAEP .....	80
Tableau 36: Regroupement et reformulation des mesures de la technologie MAEP .....	81
Tableau 37: Sélection finale des mesures à inclure en tant qu'Actions dans le PAT MAEP .....	81
Tableau 38: Identification des Activités spécifiques pour supporter les Actions pour le PAT de la technologie MAEP .....	81
Tableau 39: Parties Prenantes Identifiées pour le PAT de la technologie MAEP.....	83
Tableau 40: Chronogramme des activités du PAT de la technologie MAEP .....	84
Tableau 41: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie MAEP .....	86

Tableau 42: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour la technologie MAEP..	88
Tableau 43: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie MAEP .....	91
Tableau 44: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter les barrières de la technologie RRES.....	96
Tableau 45: Mesures retenues lors de la première priorisation pour la technologie RRES.....	97
Tableau 46: Mesures non retenues lors de la première priorisation .....	97
Tableau 47: Sélection finale des mesures à inclure en tant qu'Actions dans le PAT de la technologie RRES .....	97
Tableau 48: Identification des Activités spécifiques pour supporter les Actions pour la technologie RRES .....	98
Tableau 49: Parties Prenantes identifiées pour le PAT de la technologie RRES .....	99
Tableau 50: Chronogramme des activités du PAT de la technologie RRES.....	100
Tableau 51: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie RRES.....	102
Tableau 52: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour le PAT de la technologie RRES.....	103
Tableau 53: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie RRES.....	106
Tableau 54: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter les barrières de la technologie DGEP...	110
Tableau 55: Mesures retenues lors de la notation pour la technologie DGEP.....	111
Tableau 56: Mesures non retenues lors de la notation pour la technologie DGEP.....	111
Tableau 57: Identification des Activités spécifiques pour supporter les Actions pour la technologie DGEP .....	112
Tableau 58: Parties Prenantes Identifiées pour le PAT de la technologie DGEP.....	113
Tableau 59: Chronogramme pour le PAT de la technologie RRES.....	114
Tableau 60: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie DGEP .....	116
Tableau 61: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour le PAT de la technologie DGEP .....	117
Tableau 62: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie DGEP .....	121
Tableau 63: Analyse des risques et plan de levée des risques pour l'idée de projet de la technologie MAEP .....	131
Tableau 64: Analyse des risques potentiel et plan de levée des risques de l'idée de projet.....	135
Tableau 65: Analyse des risques et plan de levée des risques pour l'idée de projet .....	139

## Sigles et Acronymes

---

ABCP	Analyse des Barrières & Cadre Propice
ACB	Analyse Coûts Bénéfices
ACS	Agriculture de Contre Saison
ADAPT	Projet d'Adaptation de l'Agriculture aux Changements Climatiques au Togo
AEP	Adduction d'Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
AGETUR	Agence d'Exécution des Travaux Urbains
AGIR	Alliance Globale pour la Résilience
AGNU-UNGA	Assemblée Générale des Nations Unies
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AGRHYMET	Centre Régional d'Agro-Hydro-Météorologie
AGRISEF	Accès des Agriculteurs aux Services Financiers
AMO	Assistance Maîtrise d'Ouvrage
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
ANPGF	Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI
ANVT	Agence Nationale du Volontariat au Togo
AO	Appel d'Offres
APD	Avant-projet détaillé
APG	Accord Politique Global
APS	Avant-Projet Sommaire
ARMP	Autorité de la Régulation des Marchés Publics
ARSE	Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité
AT2ER	Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables
ATA	Aménagement des Terres Agricoles
AUSEPA	Association d'Usagers du Service de l'Eau Potable et de l'Assainissement
BAD	Banque Africaine de Développement
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au Niveau National
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CITAFRIC	Agence de Développement Urbain et Municipal
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CDP/COP	Conférence des Parties à la CCNUCC
CP	Cellule de Pilotage
CPP	Cadre de Programmation Pays

CRA	Chambres Régionales de l'Agriculture
CRC	Centre Régional de Collaboration
CTCN	Centre et Réseau de Technologie Climatique
CVD	Comités Villageois de Développement
DAEMA	Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et de la Mécanisation Agricole
DAEP	Direction de l'approvisionnement en eau potable
DAO	Dossiers d'Appel d'Offres
DAPR	Direction de l'Aménagement des Pistes Rurales
DD	Développement Durable
DE	Direction de l'Environnement
DF	VOIR PP SIPA
DGEP	Direction Générale de l'Économie et de la Planification
DGMAP	Direction Générale de la Modernisation de l'Administration Publique
DGMN	Direction Nationale de la Météorologie Nationale
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DMO	Direction de la Maîtrise d'Ouvrage
DPA	Direction des Pêches et de l'Aquaculture
DRA	Direction de la Réforme Administrative
DRE	Direction Régionale de l'Éducation
DSID	Direction des Statistiques agricoles, de l'Informatique et de la Documentation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTU	Université Technique du Danemark (Danmarks Tekniske Universitet)
EAA	Eau Assainissement Afrique
EBT	Évaluation des Besoins Technologiques
ECOWAP	Regional Agriculture Policy for West Africa
EEER	Efficacité Énergétique et Énergie Renouvelable
EIE	Étude d'Impact Environnemental
END	Entité Nationale Désignée
ENDA- Énergie	Environnement et Développement du Tiers-Monde - Énergie
ENSI	École Nationale Supérieure des Ingénieurs
ER/EnR	Énergie Renouvelable
ESA	École Nationale d'Agronomie
ETD	Entreprise Territoire et Développement
FA	Fonds pour l'adaptation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDS	Faculté des Sciences
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNFI	Fond National de la Finance Inclusive
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement

GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
IAER	Initiative Africaine pour les Energies Renouvelables
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
IDA (AID)	Association Internationale pour le Développement
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information Education et Communication
INADES	Institut Africain de Développement Economique Social
INFA	Institut National de Formation Agricole
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
IRPP	Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
K FCFA	Milliers de Francs de la Communauté Financière Africaine
MAECIA	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine
MAEH	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'hydraulique
MAEP	Mini Adduction d'Eau Potable
MATDCL	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales
MCCSFC	Ministère de la Communication, de la Culture, du Sport et de la Formation Civique
MCPSP	Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé
MDBAJEJ	Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
MEAHV	Ministère de L'eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise actuellement MAEH
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEO	Mise en Œuvre
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MFPTRA	Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative
MIT	Ministère des Infrastructures et du Transport
MJRIR	Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République
MME	Ministère des Mines et de l'Energie
MMEE	Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau
MOD	Maître d'Ouvrage Délégué
MPD	Ministère de la Planification et du Développement
MPDAT	Ministère du Plan, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MSPS	Ministère de la Sante et de la Protection Sociale
MUHCV	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisations Paysannes
OSC	Organisations de la Société Civile
PADAT	Projet d'Appui au Développement Agricole du Togo
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation

PANER	Plan d'Action National des Energies Renouvelables
PANSEA	Plan National du Secteur de l'Eau et l'Assainissement
PARTAM	Projet d'Aménagement des Terres Agricoles de la Zone de Mission-Tové
PASA	Projet d'Appui au secteur Agricole
PAT	Plan d'Action Technologique
PAUT	Programme d'Aménagement Urbain au Togo
PAV	Plan d'Action Villageois
PBVM	Projet d'Aménagement des Terres de la Basse Vallée du fleuve Mono
PCTI	Plans Climats Territoriaux Intégrés
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDPR-K	Projet de Développement pour la Production Rizicole dans la région de la Kara
PDRD	Projet de Développement Rural de la Plaine de Djangblé
PDRI-Mô	Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de Mô
PGICT	Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PN AEPA R/SU	Politique Nationale en Matière d'Approvisionnement en Eau potable et Assainissement en milieu Rural et Semi-Urbain au Togo
PNA	Plan National d'Adaptation
PNDAT	Politique Nationale de Développement Agricole du Togo
PNE	Partenariat National de l'Eau
PNHAT	Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement
PNIA	Programme National d'Investissement agricole
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNIERN	Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PNPER	Projet National de Promotion de l'Entreprenariat Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPAAO	Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPP	Partenariat Public Privé
PRADEB	Programme d'Appui au Développement à la Base
ProDRA	Programme de Développement Rural et Agricole
PROVONAT	Programme de Volontariat National au Togo
PRP-AGIR	Priorité Résilience Pays- Alliance Globale pour la Résilience
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PURISE	Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RC	Renforcement des Capacités
RES	Retenues d'Eau de Surface
RNA	Recensement National Agricole
SABER	Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SE4ALL	Sustainable Energy for All
S-E-P-O	Succès – Echechs – Potentialités - Obstacles
SFD	Société Financière Décentralisée
SIIE	Système Intégré d'Information sur l'Eau
SP-EAU	Société de Patrimoine Eau et Assainissement en Milieu Urbain
TCN	Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques
TdE	Togolaise des Eaux
TRI	Taux de Rendement Interne
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UL	Université de Lomé
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNEP/DTU Partenariat	Partenariat PNUE et Université Technique du Danemark (DanmarksTekniskeUniversitet)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USAID	United States Agency for International Development
VAN	Valeur Actuelle Nette
WASCAL	West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use
ZAAP	Zones d'Aménagement Agricole Planifiée

## Résumé exécutif

---

En plus des impacts biophysiques directs, les plus couramment analysés dans les études d'évaluation d'impact et/ou de vulnérabilité, le changement climatique induit également des impacts socio-économiques sur l'ensemble des secteurs clés de production, lesquels sont ressentis plus âprement dans les pays les plus vulnérables. En vue de garantir un appui des pays développés, Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), aux pays en développement, également Parties à la CCNUCC dans leurs efforts de lutte contre le changement climatique, l'article 4 paragraphe c de la Convention dispose que les parties : « *encouragent et soutiennent par leur coopération la mise au point, l'application et la diffusion notamment par voie de transfert de technologies, pratiques et procédés qui permettent de maîtriser, de réduire ou de prévenir les émissions anthropiques des gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal dans tous les secteurs pertinents, y compris ceux de l'énergie, des transports, de l'industrie, de l'agriculture, des forêts et de la gestion des déchets* ». La coopération porte sur le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources financières, le transfert de technologie, avec un effort particulièrement dirigé entre autres vers les Pays les Moins Avancés (PMA), car ayant peu contribué aux émissions de gaz à effet de serre (GES) mais subissant de plein fouet les effets néfastes du changement climatique.

Le Togo, à l'instar des autres PMA, entend prendre part de manière active à la réponse globale dans la lutte contre le changement climatique et participer pleinement au cadre de coopération pour le transfert et la diffusion de technologies propres. Ainsi, en 2015, le projet Elaboration des Besoins Technologiques a été initié par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières avec l'appui de l'UNEP/DTU et d'ENDA Energie. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme stratégique de Poznań sur le transfert des technologies, adopté lors de la conférence sur les changements climatiques de 2008. Le projet vise globalement à aider les pays en développement à identifier des technologies écologiquement rationnelles et efficaces et à favoriser leur transfert et diffusion.

Dans la première phase du projet, les acteurs nationaux ont identifié des technologies prioritaires pour l'adaptation dans deux secteurs, lesquelles sont classées ci-dessous par ordre d'importance :

- Pour le secteur Agriculture : 1) aménagement des terres agricoles, 2) systèmes intégrés de production agricole et 3) agriculture de contre saison.
- Pour le secteur Ressources en eau : 1) mini-adduction d'eau potable, 2) réhabilitation des retenues d'eau de surface et 3) drainage gravitaire des eaux de pluies.

La deuxième phase a consisté à identifier et à organiser les barrières susceptibles d'entraver le transfert et la diffusion de ces technologies aux fins de proposer des mesures devant servir à mettre en place l'architecture d'un cadre favorable efficace pour surmonter lesdites barrières. Ainsi, dans un processus participatif et inclusif, plusieurs barrières au déploiement de ces technologies ont été identifiées par les parties prenantes pertinentes qui ont également proposé des mesures visant à les lever.

La troisième et dernière phase du projet EBT, objet du présent rapport, consiste à établir le Plan d'Action Technologique (PAT) et à formuler des idées de projets sur la base de l'approche méthodologique relative aux éléments et recommandations présentés dans le guide intitulé « Améliorer la mise en œuvre des besoins technologiques : Guide de préparation à la mise en œuvre d'un Plan d'Actions Technologiques »

Cette troisième phase va permettre au pays de formuler et de mettre en œuvre des Plans d'Actions Technologiques (PAT) assortis d'idées de projets. Elle se fonde sur la base des résultats issus de l'Analyse des Barrières et Cadre Propice (AB&CP). Elle a été conduite en 3 étapes :

Elle a démarré par la priorisation des mesures issues de la phase II du processus EBT, lesquelles constitueront les actions du PAT. Le caractère général des actions a nécessité leur déclinaison en activités spécifiques nécessaires pour la mise en œuvre pouvant être interprétées comme « ce qui doit être effectué pour qu'une action fonctionne ». Elles ont pour finalité d'orienter la planification et la mise en œuvre des PAT et pourront ainsi réduire les sources d'ambiguïté.

Cette étape a été suivie par l'identification des parties prenantes, des sources de financement, des besoins en renforcement de capacités, des risques, lesquels ont été accompagnés d'un plan de levée des risques et l'identification des besoins immédiats.

La dernière étape de cette phase a consisté en la formulation des idées de projets, destinées à mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du PAT, ou du moins, à permettre le financement de certains de ses éléments.

Le consultant a procédé à un travail préparatoire qu'il a soumis à l'appréciation des parties prenantes lors des ateliers. Deux ateliers ont été organisés pour chaque secteur. L'atelier de consultation des parties prenantes du secteur « ressources en eau » en vue de l'élaboration des PAT et idées de projets dans le cadre du projet EBT a été organisé le 23 mai 2017 et l'atelier de consultation des parties prenantes du secteur « agriculture » en vue de l'élaboration des PAT et idées de projets dans le cadre du projet EBT s'est tenu le 02 Juin 2017. Plusieurs rencontres et échanges de travail ont suivi l'atelier de consultation avec les représentants des départements sectoriels pour continuer le travail entamé lors des ateliers. Le présent rapport présente les résultats issus de ces travaux.

## Introduction

---

Le Togo a ratifié le 28 Juin 2017, l'Accord de Paris montrant ainsi son engagement renforcé à participer à la lutte internationale contre le changement climatique. Cet engagement s'inscrit dans la continuité des engagements antérieurs pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du soutien à l'ensemble de ses instruments, y compris le protocole de Kyoto.

La Convention précitée s'est fixée en son article 2, de « réaliser la stabilisation de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Pour atteindre cet objectif, la Convention reconnaît à son article 4.5 que « Les pays développés Parties et les autres Parties développées figurant à l'annexe II prennent toutes les mesures possibles en vue d'encourager, de faciliter et de financer, selon les besoins, le transfert ou l'accès de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels aux autres Parties, et plus particulièrement à celles d'entre elles qui sont des pays en développement, afin de leur permettre d'appliquer les dispositions de la Convention. Dans ce processus, les pays développés Parties soutiennent le développement et le renforcement des capacités et technologies propres aux pays en développement Parties. Les autres Parties et organisations en mesure de le faire peuvent également aider à faciliter le transfert de ces technologies ». Le lien entre changement climatique et transfert de technologie a été clairement mis en avant car l'atteinte de l'objectif fixé dans l'article 2 ne peut se réaliser dans les pays en développement sans transfert de technologie. Le cadre pour le transfert de technologie s'est ainsi progressivement mis en place avec le mécanisme technologique qui prévoit tout une série d'actions afin d'atteindre les objectifs de la Convention.

C'est dans cette perspective que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) - aujourd'hui ONU Environnement - en collaboration avec DTU sous financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ont initié un projet d'Evaluation des Besoins en Technologies (EBT) avec pour objectif d'aider les pays en développement à identifier et à analyser leurs besoins technologiques prioritaires, à identifier les barrières entravant le transfert et la diffusion de la technologie ainsi que les mesures visant à les surmonter et établir un Plan d'Actions Technologiques et des idées de projets censés parachever le processus. A ce jour, une quarantaine de pays dont le Togo, ont bénéficié de ce programme.

Ainsi grâce à l'assistance d'ENDA Energie, le Togo a franchi les deux premières étapes, qui se sont soldées par la validation nationale des deux premiers rapports. ENDA Energie a conduit une mission au Togo pour assister les parties prenantes et le consultant sur l'approche méthodologique à mettre en œuvre afin de finaliser la dernière phase. La troisième phase du projet consiste en deux grandes étapes : l'élaboration des PAT et la rédaction des idées de projets. L'élaboration des PAT suivra les étapes suivantes :

1. Définition de l'ambition du PAT
2. Identification des mesures qui seront retenues comme actions dans le PAT et déclinaison des actions en activités
3. Identification des parties prenantes et définition des échéances
4. Estimation des besoins en matière de renforcement de capacités et financiers
5. Planification de la gestion

La rédaction des idées de projets consiste à retenir des activités ou des actions du PAT afin de développer une note conceptuelle succincte destinée à attirer des fonds nécessaires pour leur mise en œuvre. Comme les deux précédentes phases, cette dernière se fait à travers un large processus participatif et inclusif des parties prenantes grâce à l'organisation de deux ateliers et de nombreuses rencontres en bilatéral avec des acteurs clés. Ce processus a abouti à une priorisation des actions sur la base de critères communément

validés, ensuite les actions sont décomposées en activités. Les autres étapes du PAT et la rédaction des idées de projets ont fait l'objet des contributions des parties prenantes.

Le présent document restitue le travail qui a été accompli pour la partie adaptation aux changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture et des ressources en eaux, deux secteurs priorités par les acteurs au cours de la première étape.

# Chapitre I : Plan d'action Technologique et Idées de Projets pour le secteur Agriculture

---

## I.1 Plan d'Actions technologiques pour le secteur Agriculture

### I.1.1 Vue d'ensemble du secteur

Le secteur agricole occupe une place prépondérante dans l'économie togolaise et représente 38% du PIB au cours de ces dernières années. Ce secteur fournit plus de 20% des recettes d'exportation et fait vivre les 2/3 de la population active togolaise. Il est à relever qu'au cours de ces dix dernières années, le Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) a évolué à un rythme beaucoup plus rapide que le PIB.

La Politique Nationale de Développement Agricole du Togo (PNDAT), plus ambitieuse, et orientée vers l'accélération de la croissance, la compétitivité, la transformation, la modernisation progressive et la politique d'ouverture vers les marchés vise à doter le Togo d'un instrument de cadrage des actions stratégiques à réaliser dans le secteur agricole pour les dix prochaines années.

Cette politique constitue un engagement fondamental pour l'Etat qui est la réponse à sa préoccupation de faire du secteur agricole, un secteur à forte croissance conformément à la SCAPE et dans l'esprit des engagements pris par le gouvernement pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durables.

Les objectifs du PNDAT visent à faire de l'agriculture, une source : (i) de croissance accélérée et inclusive de l'économie nationale et de génération de devises pour le pays; (ii) de procuration d'emplois ruraux stables particulièrement pour les femmes et les jeunes ; (iii) de création de richesses en milieu rural par une agriculture compétitive et durable reposant sur la promotion des petites et moyennes entreprises agricoles, animées par des professionnels et des petits producteurs organisés ; (iv) de reconquête du marché domestique des produits agricoles bruts et transformés et de pénétration des marchés extérieurs.

Elle a pour vision d'améliorer de façon substantielle et durable des revenus des populations rurales et de leurs niveaux de vie, de créer des emplois particulièrement pour les jeunes, tout en préservant les acquis du Togo en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document de politique est élaboré en remplacement de la Note de Politique Agricole mise en œuvre sur la période 2007-2011, et à laquelle le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) a été adossé.

En termes de réponse aux situations de vulnérabilité des populations, des politiques, stratégies, plans programmes, projets et initiatives ont été développés pour renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques. Cela s'est traduit par la mise en œuvre des projets réalisés dans le cadre du Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) dont le Projet d'adaptation de la production agricole aux changements climatiques au Togo (ADAPT), le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT), le Programme de développement rural et agricole (ProDRA), sans oublier la formulation du Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA).

### I.1.2 Plan d'actions technologique Aménagement des Terres Agricoles

#### I.1.2.1 Brève présentation de la technologie aménagement des terres agricoles

Le système d'aménagement des terres agricoles est l'une des technologies qui contribue à une meilleure gestion de l'espace agricole et à la réduction de l'impact de la variabilité des précipitations. Au Togo, la

superficie cultivable s'élève à 3,4 millions d'hectares, et les estimations portent à 50% la surface cultivée soit 1,7 million d'hectares. Les bas-fonds exploitables sont estimés à 175 000 hectares (MAEP 2013) et les terres irrigables à 86 000 hectares dont 2300 équipés en système d'aménagement hydro-agricole (FAO 2012).

L'aménagement des terres agricoles permet de limiter les risques d'inondation des champs et d'érosion des sols ainsi que l'assèchement des sols et s'avère être une véritable mesure d'adaptation.

C'est une technologie souvent pratiquée au Togo et qui existe sous plusieurs formes que sont : l'aménagement en courbes de niveau, l'aménagement en terrasse, l'aménagement des bas-fonds.

Les systèmes d'aménagements précités en guise de rappel sont des pratiques agricoles faciles à mettre en œuvre au Togo du fait qu'ils peuvent être construits et exploités soit à la main, soit avec des outils attelés ou des machines par les exploitants agricoles.

Ceux les plus utilisés sont des pratiques des cultures en terrasse dans la région de la Kara en raison de son relief accidenté. Il existe également des aménagements des bas-fonds initiés par le gouvernement à travers des projets dans le secteur agricole : Le Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles de Mission-Tové (PARTAM), le Projet d'Aménagement des Terres de la Basse Vallée du fleuve Mono (PBVM) et le Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de Mò (PDRI-Mò).

#### I.1.2.2 Ambition pour la technologie Aménagement des terres agricoles

La technologie aménagement des terres agricoles est une technologie proposée pour la mise en valeur des bas-fonds jusqu'à présent la plupart inexploités malgré leur nombre important que compte le Togo. Il en est de même pour les terres agricoles des zones de reliefs accidentés du Sud-ouest et du nord du pays, qui, pour les adapter à une agriculture beaucoup plus productive, résiliente aux changements climatiques, et durable doivent s'appuyer sur des systèmes d'aménagements les plus appropriés. C'est ainsi qu'il est fondamental pour la diffusion de la technologie, de procéder à une cartographie des zones à aménager et les options d'aménagement dans la droite ligne de la vision du gouvernement contenue dans sa politique agricole à l'horizon 2030 afin de faire de l'agriculture togolaise « une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030 ». Le troisième domaine sur lequel la nouvelle politique agricole devrait se concentrer a trait aux facteurs permettant de contribuer à la prévention et à l'atténuation des effets liés au changement climatique (les gaz à effets de serres GES, la dégradation des sols et de l'environnement etc.).

Ainsi, dans la pratique d'une agriculture intelligente face au climat, l'accent est mis sur les aménagements des terres agricoles qui se focaliseront beaucoup plus sur la mise en valeur des terres des bas-fonds. Cette politique estime pour la seule mise en valeur des périmètres irrigués qu'il y aura besoin d'investir au moins soixante milliards FCFA par an (soit 900 milliards FCFA sur 15 ans et à raison de 5 000 hectares par an). C'est justement pour atteindre cette ambition que le PAT prévoit un déploiement de la technologie dans une première phase dans les zones agro écologiques des vallées des fleuves Mono et Zio dans la période 2018-2023 et un déploiement sur toute l'étendue du territoire de 2023-2028.

#### I.1.2.3 Mesures sélectionnées comme actions et activités identifiées

##### a. Rappel des barrières et mesures identifiées lors de la phase précédente

Les travaux de la deuxième phase du projet EBT se sont focalisés sur l'identification des différentes barrières qui entravent le transfert et la diffusion de chacune des technologies retenues et la proposition des mesures pour les surmonter. Ainsi en ce qui concerne la technologie aménagement des terres agricoles, plusieurs

barrières et mesures ont été ciblées par catégorie. Le tableau ci-dessous fait un résumé des barrières et des mesures pour les lever.

Tableau 1: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter ces barrières pour la technologie ATA

Catégories	Barrières identifiées	Mesures pour surmonter les barrières
<b>Economiques et financières</b>	Coût élevé de mise en œuvre des projets	Mise en place d'une politique nationale de l'investissement centrée sur la définition des critères de choix des instruments de financement à utiliser en fonction d'une gestion prudentielle de la dette et des risques associés
	Faiblesse des ressources allouées à la recherche	Imposition des matières agricoles non transformées destinées à l'exportation, cette taxe pourrait être allouée en partie au financement de la recherche et à l'appui technique
	Insuffisance des financements du secteur agricole	Elargissement de l'assiette fiscale et allouer une partie de ces recettes à la réduction de la dette et donc du service de la dette qui représente 25% des dépenses du gouvernement
<b>Juridique et réglementaires</b>	Insécurité foncière	Lever les barrières entravant l'adoption de l'avant-projet par l'organisation d'une campagne de plaidoyer par les OSC pour aider les parties prenantes à percevoir le coût de l'inaction et les conséquences sur la mise en œuvre des mesures d'adaptation
<b>Compétences humaines</b>	Insuffisance de personnel qualifié	Amplifier le dispositif ANVT en le transformant en un service de volontariat national d'une durée d'un à deux ans et mettre en place une politique de gestion de la connaissance pour capitaliser et pérenniser le dispositif
		Faciliter et assister les techniciens en génie rural souhaitant poursuivre en cycle ingénieur à obtenir des bourses
		L'Etat et les PTF doivent accompagner les administrations locales et/ou collectivités territoriales dans le renforcement des capacités des acteurs sur le terrain
<b>Capacité institutionnelle et organisationnelle</b>	Dispositions prévues pour la décentralisation inopérantes	Meilleure intégration du changement climatique dans les programmes de formation
	Insuffisance des modèles de gouvernance	Renforcement des capacités des cadres et agents de l'administration intervenant dans les domaines de développement prioritaires sur les questions de changement climatique et être en mesure d'évaluer l'impact de l'inaction sur les perspectives de développement
	Insuffisance d'intégration du changement climatique dans les programmes de formation existants	Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
<b>Sociales, culturelles et comportementales</b>	Réticence sous l'emprise de la tradition et croyance	Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation

b. Choix des actions à intégrer dans le PAT à partir des mesures identifiées

Cette phase a été une des plus importantes du processus EBT et constitue la suite logique de l'analyse des barrières et identification du cadre favorable afin d'aboutir à une formulation du PAT et des idées de projets. Elle a consisté à une sélection des mesures sur la base des travaux précédents par les parties prenantes pertinentes des mesures pouvant être déclinées en actions. Sous la supervision du consultant et de la coordinatrice EBT, les parties prenantes ont procédé à une étape de priorisation des mesures sur la base des critères qui ont fait l'objet d'échanges. Après concertation les participants ont retenu les critères de priorisation des actions suivantes : (i) efficacité, (ii) incidence et acceptabilité sociale, (iii) cohérence avec le cadre institutionnel actuel, (iv) cohérence avec les programmes, politiques et stratégies de développement ;(v) acceptabilité politique, (vi) coût de la mesure.

Elles ont procédé à la notation des actions par rapport aux critères sur une échelle de 1 à 5 selon les modalités suivantes :

1. Insatisfaisant
2. Peu satisfaisant
3. Satisfaisant
4. Assez satisfaisant
5. Très satisfaisant

Cet exercice a permis d'échanger sur des mesures répondant aux critères sus évoqués sans toutefois perdre de vue les priorités sectorielles. Les parties prenantes ont souhaité que les actions retenues puissent permettre de résoudre un certain nombre de problèmes structurels de l'agriculture togolaise. Le consultant et la coordinatrice EBT ont rappelé la finalité du PAT à savoir mettre en œuvre une série d'actions afin de mettre en place les conditions favorables pour le transfert et la diffusion de la technologie et qu'à ce titre effectivement un équilibre devrait être trouvé afin de garantir les chances d'une mise en œuvre réussie du PAT. A l'issue des échanges et sur la base du jugement d'expert, les parties prenantes ont décidé de ne retenir que les mesures ayant une note supérieure à 24.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous présentent le premier résultat de la priorisation des mesures.

Tableau 2: Mesures sélectionnées pour la technologie Aménagement des Terres Agricoles

Mesures	Note totale
Faciliter et assister les techniciens en génie rural souhaitant poursuivre en cycle ingénieur à obtenir des bourses	26
Accompagner les administrations locales et/ou collectivités territoriales dans le renforcement des capacités des acteurs sur le terrain	26
Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation	26
Meilleure intégration du changement climatique dans les programmes de formation	25
Renforcement des capacités des cadres et agents de l'administration intervenant dans les domaines de développement prioritaires sur les questions de changement climatique	25
Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	24
Mise en place d'une politique nationale de l'investissement	24

Tableau 3: Mesures non sélectionnées pour la technologie Aménagement des Terres Agricoles

Mesures	Note totale
Levée des barrières entravant l'adoption de l'avant-projet du Code Foncier <sup>1</sup>	23
Elargissement de l'assiette fiscale et allocation d'une partie de ces recettes au secteur agricole	22
Amplifier le dispositif PROVONAT en le transformant en un service de volontariat national d'une durée d'un à deux ans	20
Imposition des matières agricoles non transformées destinées à l'exportation	16

<sup>1</sup> Avec le forum national sur le foncier organisé en Avril 2017 par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie, qui a servi de cadre de validation nationale de l'avant-projet du code foncier, une importante étape a été franchie et l'action doit être beaucoup plus focalisée sur l'adoption de la loi portant code foncier et son application effective

Une deuxième priorisation a été effectuée suite aux recommandations de DTU et d'ENDA, sur la nécessité de conserver un nombre limité de mesures. Afin de rester dans la logique des mesures sélectionnées au préalable par les parties prenantes, le consultant et la coordinatrice EBT ont choisi de procéder à un regroupement des mesures qui présentaient des similarités. Ainsi le tableau ci-dessous permet de se rendre compte du travail effectué :

**Tableau 4: Mesures regroupées et reformulées pour la technologie ATA**

Mesures regroupées et reformulées	Anciennes mesures regroupées
<b>Renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA</b>	Faciliter et assister les techniciens en génie rural souhaitant poursuivre en cycle ingénieur à obtenir des bourses
	Accompagner les administrations locales et/ou collectivités territoriales dans le renforcement des capacités des acteurs sur le terrain
	Renforcement des capacités des cadres et agents de l'administration intervenant dans les domaines de développement prioritaires sur les questions de changement climatique

A l'issue de ce travail de priorisation, les actions retenues pour le PAT sont les suivantes :

**Tableau 5: Sélection finale des mesures à inclure en tant qu'Actions dans le PAT de la technologie ATA**

<b>Action 1</b>	<b>Renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA</b>
<b>Action 2</b>	Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les techniques d'ATA
<b>Action 3</b>	Meilleure intégration du changement climatique dans les programmes de formation
<b>Action 4</b>	Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
<b>Action 5</b>	Mise en place d'une politique nationale de l'investissement

c. Décomposition des actions en activités pour opérationnaliser le PAT

Une fois les actions identifiées, les parties prenantes ont sous la coordination du consultant et de la coordinatrice EBT, déterminé les activités à accomplir en vue de la mise en œuvre.

**Tableau 6: Identification des activités spécifiques pour supporter les Actions**

Actions	Activités à mettre en œuvre
<b>Action 1 : Renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA</b>	Activité 1.1 : Consulter les parties prenantes en vue d'identifier et évaluer des besoins, priorités et des moyens en termes de renforcement de capacités des acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA
	Activité 1.2: Mobiliser les ressources en vue de mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités
	Activité 1.3 : Renforcer les capacités des centres de formation et d'appui technique pour permettre l'expérimentation et la vulgarisation des techniques agricoles les mieux adaptées contre les changements climatiques
	Activité 1.4 : Identifier les universités et centres de recherche académiques spécialisés pour permettre la spécialisation des techniciens et ingénieurs en ATA et autres techniques d'adaptation dans le secteur de l'agriculture
<b>Action 2 : Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les</b>	Activité 2.1 : Identifier les besoins en communication des différents groupes cibles sur les bonnes pratiques d'ATA
	Activité 2.2 : Elaborer des outils de communication, former des référents en communication sur les techniques d'ATA dans chaque région et organiser les campagnes de vulgarisation sur les bonnes pratiques surtout les pratiques traditionnelles
	Activité 2.3 : Inclure le volet vulgarisation des bonnes pratiques d'aménagement des terres agricoles dans le forum national du paysan

techniques d'ATA	
Action 3 : Meilleure intégration du changement climatique dans les programmes de formation	Activité 3.1 : Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC
	Activité 3.2 : Organiser des ateliers de renforcement de capacités à l'endroit des paysans producteurs, des agents encadreurs etc.
	Activité 3.3 : Organiser des séminaires et conférences à l'endroit des étudiants en fin de cycle (licence et master)
	Activité 3.4 : Renforcer l'offre de formation au niveau des facultés sur les CC
	Activité 3.5 : Ouvrir des centres régionaux de formations sur les changements climatiques
Action 4 : Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	Activité 4.1 : Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures
	Activité 4.2 : Consulter les parties prenantes
	Activité 4.3 : Elaborer des plans ministériels de GPEC
	Activité 4.4 : Mobiliser des financements pour mettre en œuvre les plans ministériels
	Activité 4.5: Organiser des ateliers de renforcement de capacités
Action 5 : Mise en place d'une politique nationale de l'investissement	Activité 5.1: Evaluer l'efficacité de la politique nationale actuelle de l'investissement
	Activité 5.2: Solliciter un appui technique pour élaborer une politique nationale de l'investissement
	Activité 5.3: Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle politique
	Activité 5.4: Renforcer la capacité de la cour des comptes afin de faire le suivi des engagements

d. Actions à exécuter comme idées de projet

Les parties prenantes ont retenues les actions suivantes à développer comme idées de projets :

Action 1 : Renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA. Le choix de cette action s'explique par le fait que certains aménagements ne sont pas très coûteux à mettre en place mais nécessitent une bonne dose de technicité. Intégrer cette action comme composante de l'idée de projet permet de former des agents d'encadrement aux techniques comme les courbes à niveau et l'aménagement des terrasses et ainsi de pouvoir la diffuser rapidement.

Action 2 : Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les techniques d'ATA. La non connaissance des options d'aménagement comme technologie d'adaptation au changement climatique est un des freins principaux à la diffusion de la technologie. Mener cette action dans la phase pilote à travers l'idée de projet permet d'acquérir une expérience qui sera utile pour une mise à l'échelle dans un projet ultérieur.

#### I.1.2.4 Identification des parties prenantes impliquées et calendrier des activités

a. Les parties prenantes

Le consultant a fait ensemble avec les parties prenantes un travail d'identification des acteurs pertinents pour la mise en œuvre des activités contenues dans ce PAT. Ainsi, les responsabilités primaires et secondaires des acteurs pour la mise en œuvre de chacune des activités ont été déterminées.

Le tableau 7 ci-dessous indique les parties prenantes impliquées ainsi que les activités à réaliser :

**Tableau 7: Parties Prenantes Identifiées pour le PAT de la technologie ATA**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes Responsables	
		Primaires	Secondaires
<b>Action 1 : Renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA</b>	Activité 1.1 : Consulter les parties prenantes en vue d'identifier et évaluer des besoins, priorités et des moyens en termes de renforcement de capacités des acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA	MAEH,	MATDCL, MESR, MERF, ONG et institutions de formation intervenant dans le secteur de l'agriculture
	Activité 1.2: Mobiliser les ressources en vue de mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités	MPD,	MEF, MAEH, MERF
	Activité 1.3 : Renforcer les capacités des centres de formation et d'appui technique pour permettre l'expérimentation et la vulgarisation des techniques agricoles les mieux adaptées contre les changements climatiques	MESR,	MAEH, MERF
	Activité 1.4: Identifier les universités et centres de recherche académiques spécialisés pour permettre la spécialisation des techniciens et ingénieurs en ATA et autres techniques d'adaptation dans le secteur de l'agriculture	MESR,	MAEH, MERF
<b>Action 2 : Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les techniques d'ATA</b>	Activité 2.1: Identifier les besoins en communication des différents groupes cibles sur les bonnes pratiques d'ATA	MAEH- Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA),	Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), Ministère de la Culture, des arts et de la formation civique (MCCAFC)
	Activité 2.2: Elaborer des outils de communication, former des référents en communication sur les techniques d'ATA dans chaque région et organiser les campagnes de vulgarisation sur les bonnes pratiques surtout les pratiques traditionnelles	ICAT,	ITRA, MCCAFC, DAEMA, ESA, INFA, ETD, INADES Formation
	Activité 2.3: Inclure le volet vulgarisation des bonnes pratiques d'aménagement des terres agricoles dans le forum national du paysan	Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et de la Mécanisation Agricole (DAEMA)	CRA, ITRA, MCCAFC, DAEMA, ESA, INFA, ETD, INADES Formation
<b>Action 3 : Meilleure intégration du changement climatique dans les programmes de formation</b>	Activité 3.1: Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC	MESR,	MERF
	Activité 3.2: Organiser des ateliers de renforcement de capacités sur les impacts des CC à l'endroit des paysans producteurs, des agents encadreur etc.	MAEH,	Organisations paysannes (OP)
	Activité 3.3: Organiser des séminaires et conférences à l'endroit des étudiants en fin de cycle (licence et master)	UL, UK,	Associations étudiantes
	Activité 3.4: Renforcer l'offre de formation au niveau des facultés sur les CC	MESR,	MERF
	Activité 3.5: Organiser des sessions de Formation Régionale sur les Changements Climatiques,	MESR,	MERF
<b>Action 4 : Mettre en place une</b>	Activité 4.1: Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures	MPD,	MFPTRA, MEF, MAEH, MERF

Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	Activité 4.2: Consulter les parties prenantes	MFPTRA,	MAEH, MERF, OSC intervenant dans le secteur de l'agriculture
	Activité 4.3: Elaborer des plans ministériels de GPEC	MFPTRA,	MAEH, MERF, OSC intervenant dans le secteur de l'agriculture
	Activité 4.4: Mobiliser des financements pour mettre en œuvre les plans ministériels	MPD,	MFPTRA, MEF, MAEH, MERF
	Activité 4.5: Organiser des ateliers de renforcement de capacités	MFPTRA,	MAEH
Action 5 : Mise en place d'une politique nationale de l'investissement	Activité 5.1: Evaluer l'efficacité de la politique nationale actuelle de l'investissement	MEF	MAEH, MCPSP,
	Activité 5.2: Solliciter un appui technique pour élaborer une nouvelle politique nationale de l'investissement	MPD,	MAEH, MEF, MERF
	Activité 5.3: Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle politique	MEF	MAEH, MCPSP,
	Activité 5.4: Renforcer la capacité de la cour des comptes afin de faire le suivi des engagements	MJRIR	MEF

b. Calendrier des activités

Un chronogramme d'exécution des activités retenues après échanges avec les parties prenantes a été adopté. La stratégie était d'inscrire certaines activités dans un calendrier en tenant compte de la pertinence à accomplir une activité dans une période donnée et la disponibilité des moyens nécessaires pour leur mise en œuvre. Les conditions relatives à leur période ou durée d'exécution leur sont en effet parfois intrinsèques ou liées à d'autres événements extérieurs.

Tableau 8: Chronogramme des activités du PAT de la technologie ATA

Actions	Activités à mettre en œuvre	Calendrier		Durée (en mois)
		Début	fin	
Action 1 : Renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA	Activité 1.1 : Consulter les parties prenantes en vue d'identifier et évaluer des besoins, priorités et des moyens en termes de renforcement de capacités des acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA	01/10/2018	31/03/2019	6
	Activité 1.2: Mobiliser les ressources en vue de mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 1.3 : Renforcer les capacités des centres de formation et d'appui technique pour permettre l'expérimentation et la vulgarisation des techniques agricoles les mieux adaptées contre les changements climatiques	01/07/2019	30/06/2020	12
	Activité 1.4: Identifier les universités et centres de recherche académiques spécialisés pour permettre la spécialisation des techniciens et ingénieurs en ATA et autres techniques d'adaptation dans le secteur de l'agriculture	01/07/2019	31/12/2019	6
Action 2 : Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les techniques d'ATA	Activité 2.1: Identifier les besoins en communication des différents groupes cibles sur les bonnes pratiques d'ATA	01/10/2018	31/03/2019	6
	Activité 2.2: Elaborer des outils de communication, former des référents en communication sur les techniques d'ATA dans chaque région et organiser les campagnes de vulgarisation sur les bonnes pratiques surtout les pratiques traditionnelles	01/01/2019	31/12/2020	24
	Activité 2.3: Inclure le volet vulgarisation des bonnes pratiques d'aménagement des terres agricoles dans le forum national du paysan	01/01/2019	30/06/2019	6
Action 3 : Meilleure	Activité 3.1: Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC	01/01/2019	30/09/2019	9

intégration du changement climatique dans les programmes de formation	Activité 3.2: Organiser des ateliers de renforcement de capacités sur les impacts des CC à l'endroit des paysans producteurs, des agents encadreurs etc.	01/01/2019	31/12/2020	24
	Activité 3.3: Organiser des séminaires et conférences à l'endroit des étudiants en fin de cycle (licence et master)	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 3.4: Renforcer l'offre de formation au niveau des facultés sur les CC	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 3.5: Organiser des sessions de Formation Régionale sur les Changements Climatiques,	01/01/2019	31/12/2020	24
Action 4 : Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	Activité 4.1: Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures	01/10/2018	30/09/2019	12
	Activité 4.2: Consulter les parties prenantes	01/10/2019	31/03/2020	6
	Activité 4.3: Elaborer des plans ministériels de GPEC	01/04/2020	31/03/2021	12
	Activité 4.4: Mobiliser des financements pour mettre en œuvre les plans ministériels	01/04/2021	31/03/2022	12
	Activité 4.5: Organiser des ateliers de renforcement de capacités	01/01/2022	31/12/2022	12
Action 5 : Mise en place d'une politique nationale de l'investissement	Activité 5.1: Evaluer l'efficacité de la politique nationale actuelle de l'investissement	01/10/2018	30/09/2019	12
	Activité 5.2: Solliciter un appui technique pour élaborer une nouvelle politique nationale de l'investissement	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 5.3: Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle politique	01/01/2020	30/06/2021	18
	Activité 5.4: Renforcer la capacité de la cour des comptes afin de faire le suivi des engagements	01/01/2020	31/12/2020	12

#### I.1.2.5 Evaluation des besoins et des coûts des activités

##### a. Identification des besoins en renforcement des capacités

Le consultant a procédé avec les participants de l'atelier à l'identification des besoins en renforcement de capacités en vue de permettre aux parties prenantes d'accomplir efficacement les activités et les actions. Ces besoins sont listés ci-dessous :

- appui à la mise en place d'un programme de renforcement des capacités ;
- renforcement des capacités dans l'identification des formations en changement climatique adaptées pour le cursus des techniciens en génie rural ;
- appui technique du CRC dans la conception des programmes de formation ;
- appui technique dans l'élaboration d'outils pour la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et
- renforcement des capacités dans la mise en œuvre d'une politique d'investissement compétitive.

##### b. Estimation des coûts nécessaires pour accomplir les actions et activités du PAT

La mise en œuvre de cette technologie nécessite des financements importants. Comme souligné dans les lignes précédentes, le document de politique agricole pour l'horizon 2030 prévoit au moins soixante milliards

FCFA par an (soit 900 milliards FCFA sur 15 ans), rien que pour l'aménagement des périmètres irrigués (à raison de 5 000 hectares par an). Les acteurs sectoriels rencontrés n'ont pas pu communiquer les coûts nécessaires pour mettre en œuvre les activités. Le consultant a fait des estimations des coûts par rapport aux coûts de mise en œuvre de projets ayant des composantes similaires aux actions et activités retenues. Ces estimations se sont fondées par exemple sur les coûts contenus dans les documents ou des projets nationaux comme les CDN, le PNACC, le PGICT etc. Ce travail devra être affiné par la suite afin d'avoir une évaluation plus précise. L'estimation totale du coût pour la mise en œuvre du PAT est de 1,409 milliard de FCFA. Les sources de financement ont été également identifiées et une distinction a été faite entre celles qui sont publiques et celles qui sont privées. D'autre part le tableau ci-dessous permet de discerner les besoins en renforcement de capacités nécessaires pour une mise en œuvre réussie du PAT.

**Tableau 9: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie ATA**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Détermination des besoins	
		Budg et en millions de FCA F	Sources de Financement
<b>Action 1 : Renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA</b>	Activité 1.1 : Consulter les parties prenantes en vue d'identifier et évaluer des besoins, priorités et des moyens en termes de renforcement de capacités des acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA	12	Gouvernement, PTF : GIZ, AFD, USAID, FAO, FVC, GEF, BOAD, Fonds d'Adaptation au changement climatique,
	Activité 1.2: Mobiliser les ressources en vue de mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités	5	Gouvernement, PNUD, UNESCO, FIDA
	Activité 1.3 : Renforcer les capacités des centres de formation et d'appui technique pour permettre l'expérimentation et la vulgarisation des techniques agricoles les mieux adaptées contre les changements climatiques	5	Gouvernement, UNESCO, OIF, FAO, FEM, FVC, PNUD
	Activité 1.4: Identifier les universités et centres de recherche académiques spécialisés pour permettre la spécialisation des techniciens et ingénieurs en ATA et autres techniques d'adaptation dans le secteur de l'agriculture	15	Gouvernement, FAO, PNUD, FIDA, AFD, GIZ USAID
<b>Action 2 : Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les techniques d'ATA</b>	Activité 2.1: Identifier les besoins en communication des différents groupes cibles sur les bonnes pratiques d'ATA	10	Gouvernement, FAO, FIDA, ONG et Fondations
	Activité 2.2: Elaborer des outils de communication, former des référents en communication sur les techniques d'ATA dans chaque région et organiser les campagnes de vulgarisation sur les bonnes pratiques surtout les pratiques traditionnelles	100	Gouvernement, FAO, BAD, FIDA
	Activité 2.3: Inclure le volet vulgarisation des bonnes pratiques d'aménagement des terres agricoles dans le forum national du paysan	50	Gouvernement, FAO, UNESCO,
<b>Action 3 : Meilleure intégration du changement</b>	Activité 3.1: Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC	45	Gouvernement, FIDA, BAD, BM, FAO
	Activité 3.2: Organiser des ateliers de renforcement de capacités sur les impacts des CC à l'endroit des paysans producteurs, des agents encadreurs etc.	35	Gouvernement, PNUD, UNESCO, FIDA

climatique dans les programmes de formation	Activité 3.3: Organiser des séminaires et conférences à l'endroit des étudiants en fin de cycle (licence et master)	50	Gouvernement, FEM, PNUD, FAO, FVC
	Activité 3.4: Renforcer l'offre de formation au niveau des facultés sur les CC	40	Gouvernement, FVC, BAD, BM,
	Activité 3.5: Organiser des sessions de Formation Régionale sur les Changements Climatiques,	150	Gouvernement, Coopération bilatérale
Action 4 : Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	Activité 4.1: Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures	40	FIDA, BM, Gouvernement, BAD
	Activité 4.2: Consulter les parties prenantes	52	Coopération Bilatérale, Gouvernement, BAD
	Activité 4.3: Elaborer des plans ministériels de GPEC	55	BAD, Gouvernement, PNUD
	Activité 4.4: Mobiliser des financements pour mettre en œuvre les plans ministériels	250	BAD, BOAD, FAO
	Activité 4.5: Organiser des ateliers de renforcement de capacités	35	Gouvernement, UE, BM, PNUD, CNUCED
Action 5 : Mise en place d'une politique nationale de l'investissement	Activité 5.1: Evaluer l'efficacité de la politique nationale actuelle de l'investissement	45	BAD
	Activité 5.2: Solliciter un appui technique pour élaborer une nouvelle politique nationale de l'investissement	15	UE, BAD, BM
	Activité 5.3: Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle politique	300	UE, BAD, BM
	Activité 5.4: Renforcer la capacité de la cour des comptes afin de faire le suivi des engagements	100	UE, BAD, BM

#### I.1.2.6 Planification de la gestion

Les risques inhérents à chaque activité ont été identifiés. Pour éviter leur survenance ou atténuer leur impact, un plan de contingence a été développé. Le tableau ci-dessous reprend le travail qui a été effectué.

**Tableau 10: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour la technologie ATA**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Risques	Critères de succès
Action 1 : Renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA	Activité 1.1 : Consulter les parties prenantes en vue d'identifier et évaluer des besoins, priorités et des moyens en termes de renforcement de capacités des acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA	Faible concertation entre les acteurs et complexité administratives risquent de retarder l'activité	Mettre en place un comité interministériel en vue de permettre la concertation entre les différents acteurs et simplifier les démarches
	Activité 1.2: Mobiliser les ressources en vue de mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités	Faible capacité de mobilisation du pays	Renforcer les capacités du pays en plaidoyer et en rédaction de projets bancables
	Activité 1.3 : Renforcer les capacités des centres de formation et d'appui technique pour permettre l'expérimentation et la vulgarisation des techniques agricoles les mieux adaptées contre les changements climatiques		
	Activité 1.4: Identifier les universités et centres de recherche académiques spécialisés pour permettre la spécialisation	Insuffisance de ressources humaines qualifiées	Rédiger les termes de références pour le recrutement d'un cabinet ou d'un

	des techniciens et ingénieurs en ATA et autres techniques d'adaptation dans le secteur de l'agriculture		consultant pour un appui technique
Action 2 : Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les techniques d'ATA	Activité 2.1: Identifier les besoins en communication des différents groupes cibles sur les bonnes pratiques d'ATA	Mobilisation insuffisante des ressources pour mener la campagne	Organiser un plaidoyer mobiliser les ressources aussi bien au niveau de l'état que des PTF
	Activité 2.2: Elaborer des outils de communication, former des référents en communication sur les techniques d'ATA dans chaque région et organiser les campagnes de vulgarisation sur les bonnes pratiques surtout les pratiques traditionnelles	Manque d'efficacité des outils de communications s'ils ne sont pas adaptés au contexte local	Inclure les acteurs locaux dans l'élaboration des outils de communication
	Activité 2.3: Inclure le volet vulgarisation des bonnes pratiques d'aménagement des terres agricoles dans le forum national du paysan	Mobilisation insuffisante des ressources pour mener la campagne	Organiser un plaidoyer mobiliser les ressources aussi bien au niveau de l'état que des PTF
Action 3 : Meilleure intégration du changement climatique dans les programmes de formation	Activité 3.1: Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC	Ressources budgétaires limitées	Mobiliser des financements extérieurs notamment des mécanismes de financement de la CCNUCC
	Activité 3.2: Organiser des ateliers de renforcement de capacités sur les impacts des CC à l'endroit des paysans producteurs, des agents encadreurs etc.	Manque d'enseignants qualifiés pour mener le programme	Recrutement d'enseignants spécialisés
	Activité 3.3: Organiser des séminaires et conférences à l'endroit des étudiants en fin de cycle (licence et master)	Ressources insuffisantes pour mener à bien les activités	Renforcer les capacités de mobilisation des ressources
	Activité 3.4: Renforcer l'offre de formation au niveau des facultés sur les CC		
	Activité 3.5: Organiser des sessions de Formation Régionale sur les Changements Climatiques,		
Action 4 : Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	Activité 4.1: Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures	Expertise non disponible au plan national	Recruter un cabinet ou consultant expert dans la mise en place d'une GPEC dans l'administration
	Activité 4.2: Consulter les parties prenantes	Manque de moyens financiers	Mobiliser les ressources pour organiser la consultation
	Activité 4.3: Elaborer des plans ministériels de GPEC	Résistance des acteurs	Encourager la collaboration entre les acteurs par la mise en place d'un comité interministériel
	Activité 4.4: Mobiliser des financements pour mettre en œuvre les plans ministériels	Faible capacité de plaidoyer et de mobilisation des ressources du gouvernement	Renforcer les capacités des Ministères concernés dans la mobilisation des ressources
	Activité 4.5: Organiser des ateliers de renforcement de capacités	Disponibilité des ressources	Prévoir un plan de décaissement des ressources
Action 5 : Mise en place d'une politique nationale	Activité 5.1: Evaluer l'efficacité de la politique nationale actuelle de l'investissement	Méthodologie complexe et manque d'expertise	Requérir une assistance technique auprès de la CNUCED - Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises
	Activité 5.2: Solliciter un appui technique pour élaborer une nouvelle politique nationale de l'investissement		

de l'investissement	Activité 5.3: Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle politique	Résistance des acteurs et manque de consensus au sein de la classe politique	Intégrer les parties prenantes dès le début du processus notamment les partis politiques
	Activité 5.4: Renforcer la capacité de la cour des comptes afin de faire le suivi des engagements	Risques liés au respect de délai	Etablir un planning réaliste pour les actions de RC et les faire valider par le Ministère de la Justice

#### I.1.2.7 Besoins immédiats et étapes cruciales pour continuer le processus EBT

##### **Besoins immédiats**

Un référent au sein du Ministère de Tutelle devra être désigné pour coordonner toutes les actions et activités à accomplir pour la bonne mise en œuvre des PAT. Il pourra être choisi parmi les membres du comité EBT travaillant au sein du Ministère. Les ressources nécessaires devront lui être fournies pour lui permettre de bien accomplir sa mission.

##### **Etapes cruciales**

Les activités financées sur les ressources budgétaires de l'Etat devront être inscrites dans la loi de finance afin qu'elles soient mises à disposition du Ministère.

#### I.1.2.8 Résumé du PAT Aménagement des terres agricoles

Tableau 11: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie ATA

Secteur								AGRICULTURE							
Technologie		AMENAGEMENT DES TERRES AGRICOLES													
Ambition		Déploiement dans une première phase dans les zones agro écologiques des vallées des fleuves Mono et Zio dans la période 2018-2023 et déploiement sur toute l'étendue du territoire de 2023-2028													
Avantages		Amélioration de la productivité en contrôlant la quantité d'eau qui se déverse et s'écoule dans les champs tout en limitant les risques d'inondation, d'érosion et d'assèchement des sols													
Actions	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes Responsables	Durée (en mois)	Estimation des besoins		Risques	Critères de succès	Indicateurs pour le suivi de la MEO							
				Budget	Sources de Financement										
<b>Action 1 : Renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA</b>	Activité 1.1: Consulter les parties prenantes en vue d'identifier et évaluer des besoins, priorités et des moyens en termes de renforcement de capacités des acteurs intervenant dans la mise en œuvre des projets ATA	MAEH, MATDCL, MESR, MERF, Direction générale de la Météorologie Nationale (DGMN), ONG et institutions de formation intervenant dans le secteur de l'agriculture	6	12	Gouvernement,	Faible concertation entre les acteurs et complexité administratives risquent de retarder l'activité	Mettre en place un comité interministériel en vue de permettre la concertation entre les différents acteurs et simplifier les démarches	Plan de renforcement des capacités et calendrier de mise en œuvre							
	Activité 1.2: Mobiliser les ressources en vue de mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités	MPD, MEF, MAEH, MERF	12	5	Gouvernement, PTF : GIZ, AFD, USAID, FAO, FVC, GEF, BOAD, Fonds d'Adaptation au changement climatique,	Faible capacité de mobilisation du pays	Renforcer les capacités du pays en plaidoyer et en rédaction de projets bancables	Nombre de requêtes soumises, montant mobilisé, Pourcentage de mise en œuvre du plan de renforcement de capacités							
	Activité 1.3: Renforcer les capacités des centres de formation et d'appui technique pour permettre l'expérimentation et la vulgarisation des techniques agricoles les mieux adaptées contre les changements climatiques	MESR, MAEH, MERF, DGMN,	12	5	Gouvernement, PNUD, UNESCO, FIDA			Nombre de centre de formation Nombre de nouvelles formations proposées							

	Activité 1.4: Identifier les universités et centres de recherche académiques spécialisés pour permettre la spécialisation des techniciens et ingénieurs en ATA et autres techniques d'adaptation dans le secteur de l'agriculture	MESR, MAEH, MERF, AGRHYMET	6	15	Gouvernement, UNESCO, OIF, FAO, FEM, FVC, PNUD	Insuffisance de ressources humaines qualifiées	Rédiger les termes de références pour le recrutement d'un cabinet ou d'un consultant pour un appui technique	Nombre de techniciens et d'ingénieurs formés
<b>Action 2 : Mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les techniques d'ATA</b>	Activité 2.1: Identifier les besoins en communication des différents groupes cibles sur les bonnes pratiques d'ATA	MAEH- Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), Ministère de la Culture, des arts et de la formation civique (MCCAFC), DGMMN	6	10	Gouvernement, FAO, PNUD, FIDA, AFD, GIZ USAID	Mobilisation insuffisante des ressources pour mener la campagne	Organiser un plaidoyer mobiliser les ressources aussi bien au niveau de l'état que des PTF	Besoins en communication identifiés
	Activité 2.2: Elaborer des outils de communication, former des référents en communication sur les techniques d'ATA dans chaque région et organiser les campagnes de vulgarisation sur les bonnes pratiques surtout les pratiques traditionnelles	ICAT, ITRA, MCCAFC, DAEMA, ESA, DGMMN, INFA, ETD, INADES Formation,	24	100	Gouvernement, FAO, FIDA, ONG et Fondations	Manque d'efficacité des outils de communications s'ils ne sont pas adaptés au contexte local	Inclure les acteurs locaux dans l'élaboration des outils de communication	Plan de communication élaboré, et nombre de référents formés Recensement des pratiques traditionnelles en aménagement Nombre de paysans touchés par la caravane
	Activité 2.3: Inclure le volet vulgarisation des bonnes pratiques d'aménagement des terres agricoles dans le forum national du paysan	Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et de la Mécanisation Agricole (DAEMA) CRA, ITRA, MCCAFC, DAEMA, ESA, INFA, ETD, INADES Formation, DGMMN,	6	50	Gouvernement, FAO, BAD, FIDA	Mobilisation insuffisante des ressources pour mener la campagne	Organiser un plaidoyer mobiliser les ressources aussi bien au niveau de l'état que des PTF	Nombre de communications et d'ateliers sur les ATA organisés lors du forum

<b>Action 3 : Meilleure intégration du changement climatique dans les programmes de formation</b>	Activité 3.1: Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC	MESR, DGMN, MERF	9	45	Gouvernement, FAO, UNESCO,	Ressources budgétaires limitées	Mobiliser des financements extérieurs notamment des mécanismes de financement de la CCNUCC	Financement mobilisés et nombre de curricula édités
	Activité 3.2: Organiser des ateliers de renforcement de capacités sur les impacts des CC à l'endroit des paysans producteurs, des agents encadreurs etc.	MAEH, Organisations paysannes (OP), DGMN, MERF	24	35	Gouvernement, FIDA, BAD, BM, FAO	Manque d'enseignants qualifiés pour mener le programme	Recrutement d'enseignants spécialisés	Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants par atelier
	Activité 3.3: Organiser des séminaires et conférences à l'endroit des étudiants en fin de cycle (licence et master)	UL, UK, Associations étudiantes	12	50	Gouvernement, PNUD, UNESCO, FIDA	Ressources insuffisantes pour mener à bien les activités	Renforcer les capacités de mobilisation des ressources	Nombre de conférences organisés et nombre d'étudiants de 3ème cycle participants
	Activité 3.4: Renforcer l'offre de formation au niveau des facultés sur les CC	MESR, MERF	12	40	Gouvernement, FEM, PNUD, FAO, FVC			Nouvelles formations proposées
	Activité 3.5: Organiser des sessions de Formation Régionale sur les Changements Climatiques,	MESR, MERF, DGMN, MAEH	24	150	Gouvernement, FVC, BAD, BM,			Nombre de centres de formation régionaux ouverts
<b>Action 4 : Mettre en place une Gestion Prévisionnell e des Emplois et Compétence s</b>	Activité 4.1: Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures	MPD, MFPTRA, MEF, MAEH, MERF	12	40	Gouvernement, Coopération bilatérale	Expertise non disponible au plan national	Recruter un cabinet ou consultant expert dans la mise en place d'une GPEC dans l'administration	Cartographie réalisée et besoins futurs identifiés
	Activité 4.2: Consulter les parties prenantes	MFPTRA, MAEH, MERF, OSC intervenant dans le secteur de l'agriculture	6	52	FIDA, BM, Gouvernement, BAD	Manque de moyens financiers	Mobiliser les ressources pour organiser la consultation	Cartographie amendée par les observations des PP
	Activité 4.3: Elaborer des plans ministériels de GPEC	MFPTRA, MAEH, MERF, OSC intervenant dans le secteur de l'agriculture	12	55	Coopération Bilatérale, Gouvernement, BAD	Résistance des acteurs	Encourager la collaboration entre les acteurs par la mise en place d'un comité interministériel	Plan ministériels GPEC élaborés

	Activité 4.4: Mobiliser des financements pour mettre en œuvre les plans ministériels	MPD, MFPTRA, MEF, MAEH, MERF	12	25 0	BAD, Gouvernement, PNUD	Faible capacité de plaidoyer et de mobilisation des ressources du gouvernement	Renforcer les capacités des Ministères concernés dans la mobilisation des ressources	Nombre de requêtes soumises Ressources mobilisées
	Activité 4.5: Organiser des ateliers de renforcement de capacités	MFPTRA, MAEH	10	35	BAD, BOAD, FAO	Disponibilité des ressources	Prévoir un plan de décaissement des ressources	Nombre d'ateliers organisés Participants par ateliers
<b>Action 5 : Mettre en place une politique nationale de l'investissement</b>	Activité 5.1: Evaluer l'efficacité de la politique nationale actuelle de l'investissement	MEFMAEH, MCPSP,	12	45	Gouvernement, UE, BM, PNUD, CNUCED	Méthodologie complexe et manque d'expertise	Requérir une assistance technique auprès de la CNUCED - Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises	Document d'valuation de la politique actuelle d'investissement
	Activité 5.2: Solliciter un appui technique pour élaborer une nouvelle politique nationale de l'investissement	MPD, MAEH, MEF, MERF	12	15	BAD			Requêtes soumises
	Activité 5.3: Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle politique	MEF, MAEH, MCPSP,	18	30 0	UE, BAD, BM	Résistance des acteurs et manque de consensus au sein de la classe politique	Intégrer les parties prenantes dès le début du processus notamment les partis politiques	Décrets d'application pris pour la mise en œuvre des réformes
	Activité 5.4: Renforcer la capacité de la cour des comptes afin de faire le suivi des engagements	MJRIR, MEF	12	10 0	UE, BAD, BM	Risques liés au respect de délai	Etablir un planning réaliste pour les actions de RC et les faire valider par le Ministère de la Justice	Nombre de modules de formation Nombre de personnes formées

### I.1.3 Plan d'actions technologique Système Intégré de production agricole

#### I.1.3.1 Brève présentation de la technologie système intégré de production agricole

Le système intégré de production agricole est une approche basée sur la diversification des activités agricoles avec pour avantage de réduire les coûts liés à la monoculture en recherchant des synergies entre l'agriculture, l'élevage et la pisciculture. La combinaison de leurs avantages permettrait de réduire la pauvreté, la malnutrition et de renforcer la sécurité alimentaire tout en préservant l'environnement par le recours à des pratiques favorisant la durabilité. Ainsi, cette technologie est une véritable stratégie d'adaptation aux changements climatiques et dont la mise en œuvre peut inverser les causes profondes des crises alimentaires et nutritionnelles au Togo qui selon le PRP-AGIR demeurent structurelles et conjoncturelles. Les premières sont relatives aux facteurs démographiques, la faiblesse d'accès aux moyens de production, les difficultés d'accès au marché, les difficultés d'accès aux infrastructures de base et l'insécurité foncière. Les secondes sont liées aux aléas climatiques (inondation, sécheresse), aux actions anthropiques (pressions sur les ressources naturelles et incendies), à la fluctuation des prix des denrées alimentaires, l'instabilité politique, aux crises sociales ainsi qu'aux épizooties

#### I.1.3.2 Ambition pour la technologie système intégré de production agricoles

La technologie système de production agricole intégré est une technologie proposée comme explicité dans les lignes en dessus dans un souci d'associer la production agricole, l'élevage et la pisciculture.

L'objectif global poursuivi par l'actuelle politique agricole est de contribuer à l'accélération de la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie tout en assurant l'inclusion sociale et le respect de l'environnement. Le PAT dans cette droite ligne doit contribuer à la réalisation de cette vision à travers le déploiement de cette technologie sur toute l'étendue du territoire. Une phase pilote aura lieu dans la péninsule nord-ouest de la région des Savanes et les plaines de Mandouri et de l'Oti.

#### I.1.3.3 Mesures sélectionnées comme actions et activités identifiées

##### a. Rappel des barrières et mesures identifiées lors de la phase précédente

L'étape de départ du PAT est la sélection des actions sur la base de l'identification des barrières et de la proposition des mesures de la phase précédente pour les surmonter. Le tableau ci-dessous est un récapitulatif des barrières et des mesures prévues par catégorie.

Tableau 12: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter ces barrières SIPA

Catégories	Barrières identifiées	Mesures pour surmonter les barrières
<b>Economiques et financières</b>	Accès faible et limité aux financements agricoles	Favoriser l'investissement privé dans le secteur agricole par développement du secteur agro-alimentaire
		Mise en place des conditions favorisant le développement de l'agriculture contractuelle notamment des innovations dans les modèles d'affaires facilitant et le respect des contrats
		Renforcer la capacité de plaidoyer de l'Etat pour solliciter un appui technique et financier
		Faciliter l'accès des agriculteurs aux financements
<b>Juridique et réglementaires</b>	Insécurité foncière	Mobiliser les OSC pour sensibiliser sur le coût de l'inaction lié à la non adoption de l'avant-projet du nouveau code foncier <sup>2</sup>

<sup>2</sup> Compte tenu de l'organisation du forum national sur le foncier, l'action doit être beaucoup plus focalisée sur l'adoption de la loi portant code foncier et son application effective.

<b>Compétences humaines</b>	Méconnaissance des pratiques	Organisation des sessions de découverte et de formation
	Peu d'instruction dans les milieux ruraux	Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux
<b>Capacité institutionnelle et organisationnelle</b>	Faiblesse de l'appui technique,	Mise à disposition des moyens logistiques nécessaires aux structures de l'Etat chargée d'apporter un appui
	Insuffisance de personnels,	Mise à disposition d'agents encadreurs supplémentaires
<b>Réseau</b>	Inexistence d'une plateforme d'échanges entre agriculteurs, éleveurs et pisciculteur,	Organisation de plateforme d'échange et de collaboration entre les agriculteurs, les éleveurs et les exploitants piscicoles
	Absence de synergie entre l'agriculture, l'élevage et la pisciculture	- Renforcer les capacités des organisations paysannes pour se conformer à l'acte uniforme de création de coopératives
	Relations de concurrence entre agriculture et élevage	
<b>Sociales, culturelles et comportementales</b>	Les traditions et les croyances	-Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation et renforcement de l'intervention d'acteurs spécialisés dans la conduite du changement dans les projets
<b>Techniques</b>	Agriculture rudimentaire	Modernisation du secteur agricole

b. Choix des actions à intégrer dans le PAT à partir des mesures identifiées

Les parties prenantes pour la sélection des mesures ont procédé par une première étape de priorisation sur la base des critères retenus. Ces critères de priorisation des actions sont les suivants : (i) efficacité, (ii) incidence et acceptabilité sociale, (iii) cohérence avec le cadre institutionnel actuel, (iv) cohérence avec les programmes, politiques et stratégies de développement ;(v) acceptabilité politique, (vi) coût de la mesure. La méthode utilisée a consisté à noter les actions sur une échelle de 1 à 5 en tenant compte des critères énumérés ci-dessus. Les modalités des notes ont été définies de la manière suivante :

1. Insatisfaisant
2. Peu satisfaisant
3. Satisfaisant
4. Assez satisfaisant
5. Très satisfaisant

Cette phase a consisté en une notation des actions les plus pertinentes par rapport aux critères définis et arrêtés par l'ensemble des parties prenantes. Les notes attribuées vont de 26 à 19. Il fallait ensuite déterminer quelle note retenir. Les parties prenantes ont ainsi échangé sur ce point. Elles étaient partagées entre le désir d'avoir un PAT ayant un nombre d'actions raisonnables et la volonté à travers le processus EBT, de trouver une solution pérenne aux problèmes structurels auxquels l'agriculture togolaise fait face. Le consultant et la coordinatrice EBT ont facilité les échanges et au final, par compromis les parties prenantes ont décidé de ne retenir comme mesures à intégrer dans le PAT celles ayant obtenu une note supérieure à 23.

Le tableau 13 ci- dessous présente les mesures sélectionnées lors de l'atelier pour être intégrées dans le PAT, le tableau 14 indique les mesures qui n'ont pas été retenues :

Tableau 13: Mesures sélectionnées pour la technologie Système Intégré de Production Agricole

Mesures pour surmonter les barrières	Note totale
Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux	26
Organisation de plateforme d'échange et de collaboration entre les agriculteurs, les éleveurs et les exploitants piscicoles	26
Modernisation du secteur agricole	25
Faciliter l'accès des agriculteurs aux financements	25
Favoriser l'investissement privé dans le secteur agricole par développement du secteur agro-alimentaire	24
Mobiliser les OSC pour sensibiliser sur le coût de l'inaction lié à la non adoption de l'avant-projet du nouveau code foncier <sup>3</sup>	24
Organisation des sessions de découverte et de formation	24
Renforcer les capacités des organisations paysannes pour se conformer à l'acte uniforme de création de coopératives	24
Renforcer la capacité de plaidoyer de l'Etat pour solliciter un appui technique et financier	23

Tableau 14: Mesures non retenues pour la technologie Système Intégré de Production Agricole

Mesures pour surmonter les barrières	Note totale
Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation et renforcement de l'intervention d'acteurs spécialisés dans la conduite du changement dans les projets	22
Mise à disposition des moyens logistiques nécessaires aux structures de l'Etat chargée d'apporter un appui	22
Mise à disposition d'agents encadreurs supplémentaires	20
Mettre en place les conditions favorisant le développement de l'agriculture contractuelle notamment des innovations dans les modèles d'affaires facilitant et le respect des contrats	19

Au final 9 mesures sur les 13 ont été retenues, bien que cela constitue une réduction du nombre de mesures, ce dernier demeure encore important et risque d'entraver la mise en œuvre effective et réussie du PAT. DTU et ENDA ont donc recommandé de réduire à nouveau le nombre de mesures à intégrer dans le PAT. Le consultant et la coordinatrice EBT ont après concertation décidé de regrouper les mesures présentant des similarités. Le tableau 15 ci-dessous reprend le travail qui a été effectué :

Tableau 15: Regroupement et reformulation des mesures de la technologie SIPA

Mesures regroupées et reformulées	Anciennes mesures
<b>Mettre en œuvre des actions pour une meilleure synergie entre les agriculteurs, éleveurs et pisciculteurs</b>	Organisation de plateforme d'échange et de collaboration entre les agriculteurs, les éleveurs et les exploitants piscicoles
	Organisation des sessions de découverte et de formation
<b>Renforcer les capacités de l'Etat en vue d'améliorer les mécanismes d'appui au secteur agricole et de permettre une meilleure mobilisation des ressources et l'augmentation des financements du secteur privé</b>	Faciliter l'accès des agriculteurs aux financements
	Favoriser l'investissement privé dans le secteur agricole par développement du secteur agro-alimentaire
	Renforcer la capacité de plaidoyer de l'Etat pour solliciter un appui technique et financier

<sup>3</sup> idem

Au final les mesures ci-dessous ont été sélectionnées comme actions à accomplir dans le PAT :

**Tableau 16: Sélection finale des mesures à inclure en tant qu'Actions dans le PAT SIPA**

<b>Action 1</b>	<b>Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux</b>
<b>Action 2</b>	Modernisation du secteur agricole
<b>Action 3</b>	Mettre en œuvre des actions pour une meilleure synergie entre les agriculteurs, éleveurs et pisciculteurs
<b>Action 4</b>	Renforcer les capacités de l'État en vue d'améliorer les mécanismes d'appui au secteur agricole et de permettre une meilleure mobilisation des ressources et l'augmentation des financements du secteur privé
<b>Action 5</b>	Mobiliser les OSC pour sensibiliser sur le coût de l'inaction lié à la non adoption de l'avant-projet du nouveau code foncier <sup>4</sup>
<b>Action 6</b>	Renforcer les capacités des organisations paysannes pour se conformer à l'acte uniforme de création de coopérative

L'action 1 : Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux pour la technologie Système Intégré de Production Agricole est la même que l'action 5 de la technologie Agriculture de Contre Saison. Elles ont été développées en synergie pour renforcer l'impact. Les activités, identification des parties prenantes, calendrier de mise en œuvre, estimation des besoins, planification de la gestion de l'Action 1 figure dans la partie Plan d'Actions Technologique Agriculture de Contre Saison

c. Décomposition des actions en activités pour opérationnaliser le PAT

Les actions retenues ci-dessus ont été décomposées en activités.

**Tableau 17: Identification des Activités spécifiques pour supporter les Actions de la technologie SIPA**

Actions	Activités à mettre en œuvre
<b>Action 1 : Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux</b>	Accomplie en synergie avec le PAT de la technologie Agriculture de Contre Saison
<b>Action 2 : Modernisation du secteur agricole</b>	Activité 1 : Créer des centres pilotes régionaux de formation et d'expérimentation des équipements agricoles
	Activité 2 : Organiser des ateliers de formation sur les pratiques agricoles modernes
	Activité 3 : Mobiliser les ressources et doter les antennes de l'ICAT des moyens techniques suffisants pour l'accompagnement des producteurs agricoles
	Activité 4 : mettre en place une politique visant à moderniser l'agriculture et mobiliser les financements pour sa mise en œuvre
<b>Action 3 : Mettre en œuvre des actions pour une meilleure synergie entre les agriculteurs, éleveurs et pisciculteurs</b>	Activité 1 : Analyser les cadres d'échange actuels et identifier les opportunités se progrès pour une synergie entre les acteurs
	Activité 2 : Organiser un atelier de restitution avec les organisations paysannes sur les évolutions à apporter
	Activité 3 : Mobiliser les ressources pour mettre en place les recommandations notamment la création des plateformes d'échange et de collaboration
	Activité 4 : Organiser des sessions de sensibilisation, de partage d'expérience et de formation des acteurs sur l'importance du SIPA par le biais du nouveau cadre
<b>Action 4 : Renforcer les capacités de l'Etat en vue d'améliorer les mécanismes d'appui au secteur agricole et de permettre une meilleure mobilisation des ressources et l'augmentation des</b>	Activité 1 : Evaluer les capacités actuelles de mobilisation des ressources de l'administration et élaborer un plan d'actions pour renforcer les compétences
	Activité 2 : Organiser une table ronde entre l'Etat et les Partenaires Techniques et financiers sur la mobilisation des ressources et avoir des recommandations sur le plan d'action
	Activité 3 : Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer la performance

<sup>4</sup>idem

financements du secteur privé	Activité 4 : Identifier et évaluation des besoins en matière de financement agro-Sylvio pastoral ainsi que les barrières entravant l'accès des producteurs au financement et Créer une institution spécialisée dans le financement du secteur agricole (fonds d'investissement agricole)
	Activité 5 : Réviser et uniformiser au niveau national des conditions d'accès aux crédits agricole (taux, sûretés, délais de remboursement)
	Activité 6 : Identifier les barrières qui entravent l'investissement privé dans le secteur agricole
	Activité 7 ; Développer un plan d'action d'investissement agricole en vue de lever les barrières identifiées
Action 5 : Mobiliser les OSC pour sensibiliser sur le coût de l'inaction lié à la non adoption de l'avant-projet du nouveau code foncier	Activité 1 : Identifier les groupes cibles et les ressources nécessaires pour l'organisation de la campagne de plaidoyer pour l'adoption du code notamment la mise en œuvre des recommandations du forum national foncier
	Activité 2 : Sensibiliser les OSC sur l'importance des nuances, les implications et les opportunités relatives à l'adoption du nouveau code foncier notamment les recommandations du forum national foncier
	Activité 3 : Organiser une campagne de plaidoyer par les OSC auprès des politiques et autres décideurs sur l'adoption du nouveau code foncier
	Activité 4 : Organiser une campagne pour expliquer les enjeux du nouveau code foncier et ses implications aux populations
Action 6 : Renforcer les capacités des organisations paysannes pour se conformer à l'acte uniforme de création de coopératives	Activité 1 : Evaluer et mobiliser du budget nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de l'acte uniforme
	Activité 2 : Former les agents encadreurs et autres personnels de l'Etat intervenant dans l'appui au monde paysan sur les enjeux de l'acte uniforme
	Activité 3 : Former les paysans/producteurs paras juristes sur les opportunités et les nuances relatives à la création de coopératives conformément à l'acte uniforme de l'OHADA
	Activité 4 : Organiser des rencontres/réunions de sensibilisation et de formation des producteurs sur la création, le mode de fonctionnement, des principes et des règles coopératifs

d. Actions à exécuter comme idées de projet

Les actions ci-dessous ont été sélectionnées en vue du développement des idées de projet :

**Action 3 : Mettre en œuvre des actions pour une meilleure synergie entre les agriculteurs, éleveurs et pisciculteurs.** La mise en œuvre de cette action permettra de créer des liens de coopération entre les agriculteurs, les éleveurs et les pisciculteurs. Les bonnes pratiques et les leçons tirées permettront d'approfondir les relations entre ces différents acteurs dans d'autres projets relatifs à la diffusion de la technologie.

**Action 6 : Renforcer les capacités des organisations paysannes pour se conformer à l'acte uniforme de création de coopératives.** Cette action est complémentaire à la première, puisque le fait de regrouper les producteurs au sein de coopératives permet de créer des synergies. La mise en œuvre de cette action est importante car elle permet d'assurer aux coopératives un fonctionnement harmonieux basé sur des règles communes et acceptables pour ainsi assurer leur pérennité. La mise en place de coopératives reposant sur une intégration des différentes activités permet d'atténuer les chocs liés aux phénomènes climatiques extrêmes et de renforcer la résilience des communautés.

#### I.1.3.4 Identification des parties prenantes impliquées et calendrier des activités

a. Les parties prenantes

Le consultant et la coordinatrice EBT ont fait ensemble avec les parties prenantes un travail d'identification des acteurs pertinents pour la mise en œuvre des activités contenues dans ce PAT. Leurs responsabilités primaires et secondaires par rapport à la réalisation des activités ont été déterminées.

Le tableau 18 ci-dessous indique les parties prenantes impliquées :

**Tableau 18: Parties Prenantes Identifiées pour le PAT de la technologie SIPA**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes Responsables	
		Primaire	Secondaire
<b>Action 1 : Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux</b>	Accomplir en synergie avec l'action 8 de la technologie ACS		
<b>Action 2 : Modernisation du secteur agricole</b>	Activité 2.1: Créer des centres pilotes régionaux de formation et d'expérimentation des équipements agricoles	I TRA,	ICAT, ESA
	Activité 2.2 : Organiser des ateliers de formation sur les pratiques agricoles modernes	I TRA,	ICAT, DGMN (Direction de la Météorologie Nationale)
	Activité 2.3: Mobiliser les ressources et doter les antennes de l'ICAT et de la DGMN des moyens techniques suffisants pour l'accompagnement des producteurs agricoles	ICAT,	DAEMA
	Activité 2.4: mettre en place une politique visant à moderniser l'agriculture et mobiliser les financements pour sa mise en œuvre	DAE MA,	Chambres régionales de l'agriculture (CRA)
<b>Action 3 : Mettre en œuvre des actions pour une meilleure synergie entre les agriculteurs, éleveurs et pisciculteurs</b>	Activité 3.1 : Analyser les cadres d'échange actuels et identifier les opportunités de progrès pour une synergie entre les acteurs	MAE H,	MERF, Organisations paysannes
	Activité 3.2 : Organiser un atelier de restitution avec les organisations paysannes sur les évolutions à apporter	MAE H,	MERF, Organisations paysannes
	Activité 3.3 : Mobiliser les ressources pour mettre en place les recommandations notamment la création des plateformes d'échange et de collaboration	MEF,	MAEH, MERF
	Activité 3.4 : Organiser des sessions de sensibilisation, de partage d'expérience et de formation des acteurs sur l'importance du SIPA par le biais du nouveau cadre	MAE H,	MERF
<b>Action 4 : Renforcer les capacités de l'Etat en vue d'améliorer les mécanismes d'appui au secteur agricole et de permettre une meilleure mobilisation des ressources et l'augmentation des financements du secteur privé</b>	Activité 4.1: Evaluer les capacités actuelles de mobilisation des ressources de l'administration et élaborer un plan d'actions pour renforcer les compétences	MAE H,	MEF, MERF
	Activité 4.2: Organiser une table ronde entre l'Etat et les Partenaires Techniques et financiers sur la mobilisation des ressources	MEF,	MAEH, MERF
	Activité 4.3: Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer la performance	MAE H,	MEF, MERF
	Activité 4.4 : Identifier et évaluer des besoins en matière de financement agro-Sylvio pastoral ainsi que les barrières entravant l'accès des producteurs au financement et Créer une institution spécialisée dans le financement du secteur agricole (fonds d'investissement agricole)	MAE H,	MEF, MERF
	Activité 4.5 : Réviser et uniformiser au niveau national des conditions d'accès aux crédits agricole (taux, sûretés, délais de remboursement)	DF, I	CAT, I TRA
	Activité 4.6 : Identifier les barrières qui entravent l'investissement privé dans le secteur agricole	MEF,	DE, Direction de la filière végétale (DFV)

	Activité 4.7; Développer un plan d'action d'investissement agricole en vue de lever les barrières identifiées	ITRA,	MEF, Ministère du Plan et du Développement (MPD)
Action 5 : Mobiliser les OSC pour sensibiliser sur le coût de l'inaction lié à la non adoption de l'avant-projet du nouveau code foncier	Activité 5.1: Identifier les groupes cibles et les ressources nécessaires pour l'organisation de la campagne de plaidoyer pour l'adoption du code notamment la mise en œuvre des recommandations du forum national foncier	MCCA FC,	MUHCV, Organisations de la société civile (OSC)
	Activité 5.2: Sensibiliser les OSC sur l'importance des nuances, les implications et les opportunités relatives à l'adoption du nouveau code foncier	MCCA FC,	Direction de l'urbanisme, MAEH, OSC
	Activité 5.3: Organiser une campagne de plaidoyer par les OSC auprès des politiques et autres décideurs sur l'adoption du nouveau code foncier	OSC,	MCCAFC, MAEH, MUHCV
	Activité 5.4: Organiser une campagne pour expliquer les enjeux du nouveau code foncier et ses implications aux populations	Direction de l'urbanisme,	MAEH
Action 6 : Renforcer les capacités des organisations paysannes pour se conformer à l'acte uniforme de création de coopératives	Activité 6.1: Evaluer et mobiliser le budget nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de l'acte uniforme	MEF,	MAEH
	Activité 6.2: Former les agents encadreurs et autres personnels de l'Etat intervenant dans l'appui au monde paysan sur les enjeux de l'acte uniforme	MAEH,	MERF
	Activité 6.3: Former les paysans/producteurs paras juristes sur les opportunités et les nuances relatives à la création de coopératives conformément à l'acte uniforme de l'OHADA	MAEH,	MERF, OSC
	Activité 6.4: Organiser des rencontres/réunions de sensibilisation et de formation des producteurs sur la création, le mode de fonctionnement, des principes et des règles coopératifs	MAEH,	MERF

#### b. Calendrier des activités

L'exécution des activités inscrites dans ce présent PAT nécessite une programmation des acteurs pour leur mise en œuvre efficace et efficiente de façon chronologique. La volonté de réussir le PAT a alors amené les parties prenantes lors de diverses consultations à proposer et valider un chronogramme d'exécution des activités retenues tout en tenant compte des paramètres relatifs aux risques de retards. Le tableau 19 présente le résultat de ces différentes consultations :

**Tableau 19: Chronogramme des activités du PAT de la technologie SIPA**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Calendrier		
		Date de début	Date de fin	Durée (en mois)
Action 1 : Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux	Accomplir en synergie avec l'action 8 de la technologie ACS			
Action 2 : Modernisation du secteur agricole	Activité 2.1: Créer des centres pilotes régionaux de formation et d'expérimentation des équipements agricoles	01/10/2018	30/09/2020	24
	Activité 2.2 : Organiser des ateliers de formation sur les pratiques agricoles modernes	01/10/2018	30/09/2019	12
	Activité 2.3: Mobiliser les ressources et doter les antennes de l'ICAT et de la DGMN des moyens techniques suffisants pour l'accompagnement des producteurs agricoles	01/10/2018	30/09/2020	24

	Activité 2.4: mettre en place une politique visant à moderniser l'agriculture et mobiliser les financements pour sa mise en œuvre	01/10/2018	30/09/2023	60
Action 3 : Mettre en œuvre des actions pour une meilleure synergie entre les agriculteurs, éleveurs et pisciculteurs	Activité 3.1 : Analyser les cadres d'échange actuels et identifier les opportunités de progrès pour une synergie entre les acteurs	01/01/2019	30/06/2019	6
	Activité 3.2 : Organiser un atelier de restitution avec les organisations paysannes sur les évolutions à apporter	01/04/2019	30/09/2019	6
	Activité 3.3 : Mobiliser les ressources pour mettre en place les recommandations notamment la création des plateformes d'échange et de collaboration	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 3.4 : Organiser des sessions de sensibilisation, de partage d'expérience et de formation des acteurs sur l'importance du SIPA par le biais du nouveau cadre	01/07/2019	31/12/2019	6
Action 4 : Renforcer les capacités de l'Etat en vue d'améliorer les mécanismes d'appui au secteur agricole et de permettre une meilleure mobilisation des ressources et l'augmentation des financements du secteur privé	Activité 4.1: Evaluer les capacités actuelles de mobilisation des ressources de l'administration et élaborer un plan d'actions pour renforcer les compétences	01/10/2018	30/06/2019	9
	Activité 4.2: Organiser une table ronde entre l'Etat et les Partenaires Techniques et financiers sur la mobilisation des ressources	01/04/2019	31/12/2019	9
	Activité 4.3: Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer la performance	01/01/2020	30/06/2020	6
	Activité 4.4 : Identifier et évaluer des besoins en matière de financement agro-Sylvio pastoral ainsi que les barrières entravant l'accès des producteurs au financement et Créer une institution spécialisée dans le financement du secteur agricole (fonds d'investissement agricole)	01/10/2018	30/06/2019	9
	Activité 4.5 : Réviser et uniformiser au niveau national des conditions d'accès aux crédits agricole (taux, sûretés, délais de remboursement)	01/01/2020	31/12/2020	12
	Activité 4.6 : Identifier les barrières qui entravent l'investissement privé dans le secteur agricole	01/01/2019	30/06/2019	6
	Activité 4.7; Développer un plan d'action d'investissement agricole en vue de lever les barrières identifiées	01/07/2019	30/06/2020	12
Action 5 : Mobiliser les OSC pour sensibiliser sur le coût de l'inaction lié à la non adoption de l'avant-projet du nouveau code foncier	Activité 5.1: Identifier les groupes cibles et les ressources nécessaires pour l'organisation de la campagne de plaidoyer pour l'adoption du code notamment la mise en œuvre des recommandations du forum national foncier	01/10/2018	31/03/2019	6
	Activité 5.2: Sensibiliser les OSC sur l'importance des nuances, les implications et les opportunités relatives à l'adoption du nouveau code foncier	01/10/2019	31/03/2020	6
	Activité 5.3: Organiser une campagne de plaidoyer par les OSC auprès des politiques et autres décideurs sur l'adoption du nouveau code foncier	01/04/2019	31/12/2019	9
	Activité 5.4: Organiser une campagne pour expliquer les enjeux du nouveau code foncier et ses implications aux populations	01/10/2019	30/06/2020	9
Action 6 : Renforcer les capacités des organisations paysannes pour se conformer à l'acte uniforme de création de coopératives	Activité 6.1: Evaluer et mobiliser le budget nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de l'acte uniforme	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 6.2: Former les agents encadreurs et autres personnels de l'Etat intervenant dans l'appui au monde paysan sur les enjeux de l'acte uniforme	01/10/2019	30/09/2020	12
	Activité 6.3: Former les paysans/producteurs paras juristes sur les opportunités et les nuances relatives à la création de coopératives conformément à l'acte uniforme de l'OHADA	01/01/2020	31/12/2020	12
	Activité 6.4: Organiser des rencontres/réunions de sensibilisation et de formation des producteurs sur la création, le mode de fonctionnement, des principes et des règles coopératifs	01/07/2020	31/12/2020	6

### I.1.3.5 Evaluation des besoins et des coûts des activités

- a. Identification des besoins en renforcement des capacités
  - appui technique du CTCN ;
  - appui dans le renforcement des capacités des organisations paysannes ;
  - appui technique dans la mobilisation des financements ;
  - expert en financement du secteur et dans la mise en place de la structure de l'institution financière spécialisée dans le secteur agricole ;
  - appui technique dans la mise en place de l'agrobusiness et de la mobilisation des financements notamment nationaux et la mise en place des conditions favorables ;
  - accompagnement des OSC et renforcement du leadership des femmes ;
  - accompagnement des organisations par des juristes sur les enjeux de l'acte uniforme
  
- b. Estimation des coûts nécessaires pour accomplir les actions et activités du PAT

La mise en œuvre de cette technologie nécessite des financements importants. Un travail concernant l'estimation des coûts a été effectué et soumis à l'appréciation des parties prenantes pertinentes ayant travaillé sur la technologie. Ces estimations se sont fondées sur les coûts contenus dans les documents ou des projets comme les CDN, le PNACC, le PGICT etc. Au total, la mise en œuvre du PAT pour la technologie SIPA nécessitera un montant de 1,142 milliards de F CFA. Elles devront être affinées par la suite afin d'avoir un coût précis pour les actions et les activités à mettre en œuvre dans le PAT. Diverses opportunités et sources de financement ont été également identifiées et explorées. La réflexion a été menée sur l'apport du secteur public comme du secteur privé.

**Tableau 20: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie SIPA**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Estimation des besoins	
		Budget	Sources de Financement
<b>Action 1 : Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux</b>	Accomplir en synergie avec l'action 8 de la technologie ACS		
<b>Action 2 : Modernisation du secteur agricole</b>	Activité 2.1: Créer des centres pilotes régionaux de formation et d'expérimentation des équipements agricoles	250	Gouvernement, FAO, PNUD, FIDA, GIZ, AFD, USAID
	Activité 2.2 : Organiser des ateliers de formation sur les pratiques agricoles modernes	35	FAO, PNUD, FIDA, GIZ, AFD, USAID
	Activité 2.3: Mobiliser les ressources et doter les antennes de l'ICAT et de la DGMN des moyens techniques suffisants pour l'accompagnement des producteurs agricoles	120	BAD, PNUD, Gouvernement, GIZ, UE
	Activité 2.4: mettre en place une politique visant à moderniser l'agriculture et mobiliser les financements pour sa mise en œuvre	30	Gouvernement, BAD, FAO, FIDA,
<b>Action 3 : Mettre en œuvre des actions pour</b>	Activité 3.1 : Analyser les cadres d'échange actuels et identifier les opportunités de progrès pour une synergie entre les acteurs	15	Gouvernement, FAO, PNUD, FIDA, GIZ, AFD, USAID

une meilleure synergie entre les agriculteurs, éleveurs et pisciculteurs	Activité 3.2 : Organiser un atelier de restitution avec les organisations paysannes sur les évolutions à apporter	35	Gouvernement, FIDA, FAO, AFD, USAID
	Activité 3.3 : Mobiliser les ressources pour mettre en place les recommandations notamment la création des plateformes d'échange et de collaboration	120	Gouvernement, BAD, PNUD,
	Activité 3.4 : Organiser des sessions de sensibilisation, de partage d'expérience et de formation des acteurs sur l'importance du SIPA par le biais du nouveau cadre	45	Gouvernement, PNUD, UE,
Action 4 : Renforcer les capacités de l'Etat en vue d'améliorer les mécanismes d'appui au secteur agricole et de permettre une meilleure mobilisation des ressources et l'augmentation des financements du secteur privé	Activité 4.1: Evaluer les capacités actuelles de mobilisation des ressources de l'administration et élaborer un plan d'actions pour renforcer les compétences	35	Gouvernement, PNUD, UE,
	Activité 4.2: Organiser une table ronde entre l'Etat et les Partenaires Techniques et financiers sur la mobilisation des ressources	7	Gouvernement, PNUD, UE,
	Activité 4.3: Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer la performance	15	Gouvernement, PNUD, UE,
	Activité 4.4 : Identifier et évaluer des besoins en matière de financement agro-Sylvio pastoral ainsi que les barrières entravant l'accès des producteurs au financement et créer une institution spécialisée dans le financement du secteur agricole (fonds d'investissement agricole)	45	Gouvernement
	Activité 4.5 : Réviser et uniformiser au niveau national des conditions d'accès aux crédits agricole (taux, sûretés, délais de remboursement)	40	Gouvernement, BAD, PNUD,
	Activité 4.6 : Identifier les barrières qui entravent l'investissement privé dans le secteur agricole	35	Gouvernement, FAO, PNUD, FIDA, GIZ, AFD, USAID
	Activité 4.7; Développer un plan d'action d'investissement agricole en vue de lever les barrières identifiées	35	Gouvernement, FIDA, UE, BAD,
Action 5 : Mobiliser les OSC pour sensibiliser sur le coût de l'inaction lié à la non adoption de l'avant-projet du nouveau code foncier	Activité 5.1: Identifier les groupes cibles et les ressources nécessaires pour l'organisation de la campagne de plaidoyer pour l'adoption du code notamment la mise en œuvre des recommandations du forum national foncier	45	Gouvernement, UE, AFD, GIZ, ONG et Fondations
	Activité 5.2: Sensibiliser les OSC sur l'importance des nuances, les implications et les opportunités relatives à l'adoption du nouveau code foncier	35	UE, BAD, PNUD, BID, Gouvernement
	Activité 5.3: Organiser une campagne de plaidoyer par les OSC auprès des politiques et autres décideurs sur l'adoption du nouveau code foncier	35	Gouvernement, UE, BAD, FIDA, PNUD, BM, BIDC,
	Activité 5.4: Organiser une campagne pour expliquer les enjeux du nouveau code foncier et ses implications aux populations	35	Gouvernement, UE, BAD, FIDA,
Action 6 : Renforcer les capacités des organisations paysannes pour se conformer à l'acte uniforme de création de coopératives	Activité 6.1: Evaluer et mobiliser le budget nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de l'acte uniforme	35	Gouvernement, UEMOA, GIZ
	Activité 6.2: Former les agents encadreurs et autres personnels de l'Etat intervenant dans l'appui au monde paysan sur les enjeux de l'acte uniforme	25	FIDA, FAO, Gouvernement
	Activité 6.3: Former les paysans/producteurs paras juristes sur les opportunités et les nuances relatives à la création de coopératives conformément à l'acte uniforme de l'OHADA	25	FIDA, FAO, BAD, Gouvernement
	Activité 6.4: Organiser des rencontres/réunions de sensibilisation et de formation des producteurs sur la création, le mode de fonctionnement, des principes et des règles coopératifs	45	Gouvernement, FAO, FIDA, UE, GIZ, USAID

#### I.1.3.6 Planification de la gestion

Les consultations avec les parties prenantes ont permis de ressortir les risques potentiels pouvant entraver le bon déroulement des activités et d'un plan de contingence permettant d'atténuer le risque ou de le transformer en opportunité.

Le tableau 21 ci-dessous fait le résumé de la planification :

**Tableau 21: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour la technologie SIPA**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Evaluation des risques	
		Risques	Critères de succès
<b>Action 1 : Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux</b>	Accomplir en synergie avec l'action 8 de la technologie ACS		
<b>Action 2 : Modernisation du secteur agricole</b>	Activité 2.1: Créer des centres pilotes régionaux de formation et d'expérimentation des équipements agricoles	Insuffisance et qualification des Ressources humaines	Requérir une assistance technique pour aider les structures pour renforcer les compétences
	Activité 2.2 : Organiser des ateliers de formation sur les pratiques agricoles modernes	Ressources insuffisantes ou non budgétisées pour organiser l'atelier	Inscrire la ligne budgétaire dans la loi des finances
	Activité 2.3: Mobiliser les ressources et doter les antennes de l'ICAT et de la DGMN des moyens techniques suffisants pour l'accompagnement des producteurs agricoles	Financier : faiblesse dans la capacité de mobilisation des ressources	Profiter du programme Readiness pour mener des actions de renforcement des capacités en mobilisation des ressources
	Activité 2.4: mettre en place une politique visant à moderniser l'agriculture et mobiliser les financements pour sa mise en œuvre	Résistance des acteurs	Associer les parties prenantes dès le début du processus
<b>Action 3 : Mettre en œuvre des actions pour une meilleure synergie entre les agriculteurs, éleveurs et pisciculteurs</b>	Activité 3.1 : Analyser les cadres d'échange actuels et identifier les opportunités de progrès pour une synergie entre les acteurs	Institutionnel : collaboration limitée entre les différentes structures	Mettre en place un comité interministériel et fournir les ressources nécessaires pour son fonctionnement
	Activité 3.2 : Organiser un atelier de restitution avec les organisations paysannes sur les évolutions à apporter	Ressources insuffisantes ou non budgétisées pour organiser l'atelier	Inscrire la ligne budgétaire dans la loi des finances 2018
	Activité 3.3 : Mobiliser les ressources pour mettre en place les recommandations notamment la création des plateformes d'échange et de collaboration	Querelles de leadership rendant difficile la gestion de la plateforme	Prévoir des sensibilisations des parties prenantes et définir clairement le rôle de chaque partie

	Activité 3.4 : Organiser des sessions de sensibilisation, de partage d'expérience et de formation des acteurs sur l'importance du SIPA par le biais du nouveau cadre	Mobilisation des acteurs autour des forums	S'assurer que le contenu des forums soit attractif, sensibiliser et communiquer autour de l'activité
Action 4 : Renforcer les capacités de l'Etat en vue d'améliorer les mécanismes d'appui au secteur agricole et de permettre une meilleure mobilisation des ressources et l'augmentation des financements du secteur privé	Activité 4.1: Evaluer les capacités actuelles de mobilisation des ressources de l'administration et élaborer un plan d'actions pour renforcer les compétences	Difficulté à coordonner l'ensemble des acteurs	Mettre en place un comité interministériel et fournir les ressources nécessaires pour son fonctionnement
	Activité 4.2: Organiser une table ronde entre l'Etat et les Partenaires Techniques et financiers sur la mobilisation des ressources	Difficulté à rassembler tous les PTF compte tenu des agendas	Identifier les PTF qui seront, faire des propositions de date et s'assurer de la présence des PTF une fois la date déterminée
	Activité 4.3: Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer la performance	Ressources insuffisantes pour assurer le suivi des indicateurs	S'assurer que les ressources sont mobilisées, disponibles et affectées pour l'activité
	Activité 4.4 : Identifier et évaluer des besoins en matière de financement agro-Sylvio pastoral ainsi que les barrières entravant l'accès des producteurs au financement et créer une institution spécialisée dans le financement du secteur agricole (fonds d'investissement agricole)	Expertise faible sur le financement agricole	Recruter un expert technique pour assister le processus
	Activité 4.5 : Réviser et uniformiser au niveau national des conditions d'accès aux crédits agricole (taux, sûretés, délais de remboursement)	Résistance des acteurs compte tenu des intérêts divergents	Organisation d'un atelier de concertation national avec toutes les parties prenantes
	Activité 4.6 : Identifier les barrières qui entravent l'investissement privé dans le secteur agricole	Institutionnel : collaboration restreinte entre les différentes structures	Organiser la gouvernance du processus afin de favoriser une implication complète
	Activité 4.7; Développer un plan d'action d'investissement agricole en vue de lever les barrières identifiées	Risque humain : ne pas disposer des ressources nécessaires et des compétences nécessaires	Recruter un expert technique pour appuyer le processus
	Action 5 : Mobiliser les OSC pour sensibiliser sur le coût de l'inaction lié à la non adoption de l'avant-projet du nouveau code foncier	Activité 5.1: Identifier les groupes cibles et les ressources nécessaires pour l'organisation de la campagne de plaidoyer pour l'adoption du code notamment la mise en œuvre des recommandations du forum national foncier	La non disponibilité des ressources risque de retarder la mise en œuvre de l'activité
Activité 5.2: Sensibiliser les OSC sur l'importance des nuances, les implications et les opportunités relatives à l'adoption du nouveau code foncier		Inefficacité de la campagne si le message n'est pas adapté aux groupes cibles	Recruter un expert en communication pour appuyer le processus
Activité 5.3: Organiser une campagne de plaidoyer par les OSC auprès des politiques et autres décideurs sur l'adoption du nouveau code foncier		Financier : risque similaire à l'activité 1	Mobilisation des ressources supplémentaires pour la sensibilisation

	Activité 5.4: Organiser une campagne pour expliquer les enjeux du nouveau code foncier et ses implications aux populations	Ressources insuffisantes ou non budgétisées pour organiser l'atelier	Inscrire la ligne budgétaire dans la loi des finances
<b>Action 6 : Renforcer les capacités des organisations paysannes pour se conformer à l'acte uniforme de création de coopératives</b>	Activité 6.1: Evaluer et mobiliser le budget nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de l'acte uniforme	Faible capacité de plaidoyer de l'Etat	Prévoir les actions de RC dans la mobilisation des ressources
	Activité 6.2: Former les agents encadreur et autres personnels de l'Etat intervenant dans l'appui au monde paysan sur les enjeux de l'acte uniforme	Qualité de la formation	Rédiger les termes de référence précis pour recruter un expert, cabinet spécialisé dans le domaine de formation ciblé
	Activité 6.3: Former les paysans/producteurs paras juristes sur les opportunités et les nuances relatives à la création de coopératives conformément à l'acte uniforme de l'OHADA	Peu d'intérêt du public cible pour les formations	Sensibiliser et communiquer sur l'intérêt des formations
	Activité 6.4: Organiser des rencontres/réunions de sensibilisation et de formation des producteurs sur la création, le mode de fonctionnement, des principes et des règles coopératifs	Perturbations liées aux intempéries pour mener les campagnes ou réunions	Ne pas prévoir les campagnes pendant les périodes de fortes pluies

### I.1.3.7 Besoins immédiats et étapes cruciales pour continuer le processus EBT

#### **Besoins immédiats**

De manière spécifique, le comité EBT devra pour le PAT de la technologie ATA rechercher des synergies entre les mécanismes de financement actuel du secteur agricole et de l'entreprenariat (PNPER, PRADEB, AGRISEF etc.) et les programmes financés par les PTF dans le secteur de l'agriculture en vue de permettre de développer des projets pilotes avec l'appui des structures d'appui. Ce qui permettra d'initier des éléments du PAT en attendant de mobiliser des ressources additionnelles.

#### **Etapes à venir**

Elle consistera à adopter et appliquer le nouveau code foncier afin de sécuriser les investissements. D'autant plus que cette mesure sera bénéfique à toutes les technologies pour l'adaptation.

### I.1.3.8 Résumé du PAT Système intégré de production agricole

Tableau 22: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie SIPA

Secteur AGRICULTURE								
Technologie	SYSTÈME INTEGRE DE PRODUCTION AGRICOLE							
Ambition	Phase pilote dans la péninsule nord-ouest de la région des Savanes et les plaines de Mandouri et de l'Oti et ensuite diffusion sur toute l'étendue du territoire							
Avantages	Amélioration de la productivité Réduction des tensions liées à la concurrence spatiale entre ces différentes activités et ainsi réduire les conflits Réduction des dépenses liées à l'achat des engrais							
Actions	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes Responsables	Durée (en mois)	Budget et (en millions de FCF A)	Sources de Financement	Risques	Critères de succès	Indicateurs pour le suivi de la MEO
<b>Action 1 : Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux</b>	Accomplir en synergie avec l'action 8 de la technologie ACS							
<b>Action 2 : Modernisation du secteur agricole</b>	Activité 2.1: Créer des centres pilotes régionaux de formation et d'expérimentation des équipements agricoles	ITRA, ICAT, ESA, DGMN,	24	250	Gouvernement, FAO, PNUD, FIDA, GIZ, AFD, USAID	Insuffisance et qualification des Ressources humaines	Requérir une assistance technique pour aider les structures pour renforcer les compétences	Nombre de centres créés et nombre de producteurs formés
	Activité 2.2 : Organiser des ateliers de formation sur les pratiques agricoles modernes	ITRA, ICAT, DGMN (Direction de la Météorologie Nationale), ESA	12	35	FAO, PNUD, FIDA, GIZ, AFD, USAID	Ressources insuffisantes ou non budgétisées pour organiser l'atelier	Inscrire la ligne budgétaire dans la loi des finances	Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants par atelier
	Activité 2.3: Mobiliser les ressources et doter les antennes de l'ICAT et de la DGMN des moyens techniques suffisants pour l'accompagnement des producteurs agricoles	ICAT, DAEMA, DGMN, MERF, MAEH, MPD, MEF	24	120	BAD, PNUD, Gouvernement, GIZ, UE	Financier :	Budgétiser les actions qui seront pris en charge par l'Etat dans le budget national, et organiser une table ronde avec les PTF pour obtenir un appui	Nombre d'appui technique fourni par l'ICAT et fréquence

	Activité 2.4: mettre en place une politique visant à moderniser l'agriculture et mobiliser les financements pour sa mise en œuvre	DAEMA, Chambre régionales de l'agriculture (CRA), MERF, MAEH et Autres	60	30	Gouvernement, BAD, FAO, FIDA,	Résistance des acteurs	Associer les parties prenantes dès le début du processus	Taux de mécanisation de l'agriculture togolaise
<b>Action 3 : Mettre en œuvre des actions pour une meilleure synergie entre les agriculteurs, éleveurs et pisciculteurs</b>	Activité 3.1 : Analyser les cadres d'échange actuels et identifier les opportunités de progrès pour une synergie entre les acteurs	MAEH, MERF, Organisations paysannes	6	15	Gouvernement, FAO, PNUD, FIDA, GIZ, AFD, USAID	Institutionnel : collaboration limitée entre les différentes structures	Mettre en place un comité interministériel et fournir les ressources nécessaires pour son fonctionnement	Rapport d'évaluation des cadres d'échange actuels et recommandations
	Activité 3.2 : Organiser un atelier de restitution avec les organisations paysannes sur les évolutions à apporter	MAEH, MERF, Organisations paysannes	6	35	Gouvernement, FIDA, FAO, AFD, USAID	Ressources insuffisantes ou non budgétisées pour organiser l'atelier	Inscrire la ligne budgétaire dans la loi des finances 2018	Compte rendu de l'atelier et validation des options pour faire évoluer le cadre
	Activité 3.3 : Mobiliser les ressources pour mettre en place les recommandations notamment la création des plateformes d'échange et de collaboration	MEF, MAEH, MERF	12	120	Gouvernement, BAD, PNUD,	Querelles de leadership rendant difficile la gestion de la plateforme	Prévoir des sensibilisations des parties prenantes et définir clairement le rôle de chaque partie	nombre de plateformes mises en place
	Activité 3.4 : Organiser des sessions de sensibilisation, de partage d'expérience et de formation des acteurs sur l'importance du SIPA par le biais du nouveau cadre	MAEH, MERF	6	45	Gouvernement, PNUD, UE,	Mobilisation des acteurs autour des forums	S'assurer que le contenu des forums soit attractif, sensibiliser et communiquer autour de l'activité	Nombre de sessions de formation organisées
	Activité 4.1: Evaluer les capacités actuelles de mobilisation des ressources de l'administration et élaborer un plan d'actions pour renforcer les compétences	MAEH, MEF, MERF	9	35	Gouvernement, PNUD, UE,	Difficulté à coordonner l'ensemble des acteurs	Mettre en place un comité interministériel et fournir les ressources nécessaires pour son fonctionnement	Rapport d'évaluation des forces et faiblesses et ébauche du plan d'actions
<b>Action 4 : Renforcer les capacités de l'Etat en vue d'améliorer les mécanismes d'appui au secteur agricole et de permettre une meilleure mobilisation des ressources et l'augmentation des</b>	Activité 4.2: Organiser une table ronde entre l'Etat et les Partenaires Techniques et financiers sur la mobilisation des ressources	MEF, MAEH, MERF	9	7	Gouvernement, PNUD, UE,	Difficulté à rassembler tous les PTF compte tenu des agendas	Identifier les PTF qui seront, faire des propositions de date et s'assurer de la présence	Compte rendu de l'atelier et validation du plan d'action

financements du secteur privé							des PTF une fois la date déterminée	
	Activité 4.3: Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer la performance	MAEH, MEF, MERF	6	15	Gouvernement, PNUD, UE,	Ressources insuffisantes pour assurer le suivi des indicateurs	S'assurer que les ressources sont mobilisées, disponibles et affectées pour l'activité	Tableau de bord sur la base des indicateurs clés de performance produit à fréquence régulière
	Activité 4.4 : Identifier et évaluer des besoins en matière de financement agro-Sylvio pastoral ainsi que les barrières entravant l'accès des producteurs au financement et Créer une institution spécialisée dans le financement du secteur agricole (fonds d'investissement agricole)	MAEH, MEF, MERF	9	45	Gouvernement	Expertise faible sur le financement agricole	Recruter un expert technique pour assister le processus	Besoins en financement et barrières identifiées
	Activité 4.5 : Réviser et uniformiser au niveau national des conditions d'accès aux crédits agricole (taux, sûretés, délais de remboursement)	MAEH, MEF,	12	40	Gouvernement, BAD, PNUD,	Résistance des acteurs compte tenu des intérêts divergents	Organisation d'un atelier de concertation national avec toutes les parties prenantes	Prise des décrets d'application
	Activité 4.6 : Identifier les barrières qui entravent l'investissement privé dans le secteur agricole	MEF, MAEH, MCSP, Patronat, MERF	6	35	Gouvernement, FAO, PNUD, FIDA, GIZ, AFD, USAID	Institutionnel : collaboration restreinte entre les différentes structures	Organiser la gouvernance du processus afin de favoriser une implication complète	Identification des barrières entravant l'investissement du secteur privé
	Activité 4.7; Développer un plan d'action d'investissement agricole en vue de lever les barrières identifiées	ITRA, MEF, MPD, MAEH, MERF, MPD	12	35	Gouvernement, FIDA, UE, BAD,	Risque humain : ne pas disposer des ressources nécessaires et des compétences nécessaires	Recruter un expert technique pour appuyer le processus	Décrets d'application pour lever les barrières

<b>Action 5 : Mobiliser les OSC pour sensibiliser sur le coût de l'inaction lié à la non adoption de l'avant-projet du nouveau code foncier</b>	Activité 5.1: Identifier les groupes cibles et les ressources nécessaires pour l'organisation de la campagne de plaidoyer pour l'adoption du code notamment la mise en œuvre des recommandations du forum national foncier	MCCAFC, MUHCV, DAEMA, Organisations de la société civile (OSC)	6	45	Gouvernement, UE, AFD, GIZ, ONG et Fondations	La non disponibilité des ressources risque de retarder la mise en œuvre de l'activité	Mobiliser les ressources nécessaires pour organiser la campagne	Plan de communication élaboré
	Activité 5.2: Sensibiliser les OSC sur l'importance des nuances, les implications et les opportunités relatives à l'adoption du nouveau code foncier	MCCAFC, Direction de l'urbanisme, MAEH, DAEMA, OSC	6	35	UE, BAD, PNUD, BID, Gouvernement	Inefficacité de la campagne si le message n'est pas adapté aux groupes cibles	Recruter un expert en communication pour appuyer le processus	OSC sensibilisées
	Activité 5.3: Organiser une campagne de plaidoyer par les OSC auprès des politiques et autres décideurs sur l'adoption du nouveau code foncier	OSC, MCCAFC, MAEH, MUHCV, DAEMA	9	35	Gouvernement, UE, BAD, FIDA, PNUD, BM, BIDC,	Financier : risque similaire à l'activité 1	Mobilisation des ressources supplémentaires pour la sensibilisation	Mobilisation des politiques et décideurs pour l'adoption du nouveau code foncier
	Activité 5.4: Organiser une campagne pour expliquer les enjeux du nouveau code foncier et ses implications aux populations	Direction de l'urbanisme, MAEH	9	35	Gouvernement, UE, BAD, FIDA,	Ressources insuffisantes ou non budgétisées pour organiser l'atelier	Inscrire la ligne budgétaire dans la loi des finances	Campagne organisée et nombre de personnes touchées
<b>Action 6 : Renforcer les capacités des organisations paysannes pour se conformer à l'acte uniforme de création de coopératives</b>	Activité 6.1: Evaluer et mobiliser le budget nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de l'acte uniforme	MEF, MAEH	12	35	Gouvernement, UEMOA, GIZ	Faible capacité de plaidoyer de l'Etat	Prévoir les actions de RC dans la mobilisation des ressources	Ressources mobilisées
	Activité 6.2: Former les agents encadreurs et autres personnels de l'Etat intervenant dans l'appui au monde paysan sur les enjeux de l'acte uniforme	MAEH, MERF	12	25	FIDA, FAO, Gouvernement	Qualité de la formation	Rédiger les termes de référence précis pour recruter un expert, cabinet spécialisé dans le domaine de formation ciblé	Nombre d'agents encadreurs et autres personnels formés

	Activité 6.3: Former les paysans/producteurs paras juristes sur les opportunités et les nuances relatives à la création de coopératives conformément à l'acte uniforme de l'OHADA	MAEH, MERF, OSC	12	25	FIDA, FAO, BAD, Gouvernement	Peu d'intérêt du public cible pour les formations	Sensibiliser et communiquer sur l'intérêt des formations	Nombre de paysans/producteurs et juristes formés
	Activité 6.4: Organiser des rencontres/réunions de sensibilisation et de formation des producteurs sur la création, le mode de fonctionnement, des principes et des règles coopératifs	MAEH, MERF	6	45	Gouvernement, FAO, FIDA, UE, GIZ, USAID	Perturbations liées aux intempéries pour mener les campagnes ou réunions	Ne pas prévoir les campagnes pendant les périodes de fortes pluies	Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants par atelier

## I.1.4 Plan d'actions technologique Agriculture de contre saison

### I.1.4.1 Brève présentation de la technologie Agriculture de contre saison

Les variations du climat perturbent le rythme des saisons et des précipitations. De ce fait, l'agriculture pluviale s'en trouve menacée, car elle dépend entièrement des saisons. Ces perturbations climatiques étant de plus en plus fréquentes (saisons pluvieuses plus courtes) impactent inexorablement le rendement des productions agricoles donc le revenu des agriculteurs. Ainsi, l'adoption de cultures de contre-saison bien gérées, permet de suppléer aux difficultés toujours croissantes de l'agriculture pluviale entre autres en permettant de réduire la vulnérabilité des exploitants agricoles face à la variabilité climatique (irrégularité des pluies), d'accroître le revenu des producteurs et de limiter la surexploitation des nouvelles zones agricoles comme les berges des fleuves. Cela améliore sans conteste les conditions socio-économiques des producteurs. Introduire des cultures, des techniques et méthodes de contre-saison apparaît alors judicieux.

Pour que cette agriculture de contre saison soit une réussite, il est nécessaire de fournir aux agriculteurs des moyens matériels, financiers et techniques, ainsi que des appuis conseils, car cela exige une production hors du calendrier culturel usuel. De ce fait, l'accès à l'eau par la mise en place de systèmes d'irrigation, la fourniture des semences et des intrants est indispensable pour réussir. Il est important, également, d'encadrer les pratiques agricoles afin de maîtriser l'utilisation des intrants et des ressources en eau, car le déplacement des zones de culture près des cours d'eau peut mettre en danger les écosystèmes.

### I.1.4.2 Ambition pour la technologie Agriculture de contre saison

L'ambition du PAT est de créer les conditions favorables pour atteindre les objectifs visés par la PNDAT dans une optique de lutte contre les changements climatiques en déployant la technologie auprès des producteurs de cultures vivrières dans les 5 régions administratives du pays.

### I.1.4.3 Mesures sélectionnées comme actions et activités identifiées

#### a. Rappel des barrières et mesures identifiées lors de la phase précédente

La deuxième phase du projet EBT au Togo, a servi à identifier les différentes barrières entravant le transfert et la diffusion des technologies ainsi que les mesures pour les surmonter dans le secteur de l'agriculture. Pour la technologie Agriculture de Contre Saison, en termes de barrières le tableau 23 ci-dessous dresse la liste de celles qui ont été identifiées ainsi que les mesures associées :

Tableau 23: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter ces barrières Agriculture de Contre Saison

Catégories	Barrières identifiées	Mesures pour surmonter les barrières
<b>Economiques et financières</b>	- Ressources budgétaires limitées de l'Etat	- Mobiliser des ressources supplémentaires pour le financement du secteur agricole notamment les investissements permettant d'assurer la maîtrise de l'eau
	- accès limité aux crédits	- Faciliter l'accès des producteurs aux financements
	- coût élevé des équipements	- Mutualiser la commande des équipements en regroupant les producteurs en coopératives
<b>Compétences humaines</b>	Insuffisance de chercheurs, d'agents encadreurs, de vulgarisateurs, d'experts	Recruter des agents encadreurs supplémentaire
	Insuffisance de programmes de formation et de prise en compte du changement climatique et campagnes de sensibilisation et d'information	Intégrer le Changement Climatique dans les cursus et renforcement des capacités du corps enseignant

		Renforcement des capacités des cadres et agents de l'administration intervenant dans les domaines prioritaires du développement sur les questions et enjeux liés au CC
<b>Conditions du marché</b>	Faible pouvoir de négociation des agriculteurs	Dynamiser les coopératives agricoles en renforçant leurs capacités en gestion et gouvernance
	Taille restreinte du marché intérieur des équipements et faible capacité d'approvisionnement des entreprises	Créer des Groupements d'Intérêt Economique pour mutualiser les commandes et optimiser les coûts logistiques
	Peu de débouchés pour les produits agricoles, suite à l'enclavement ou inaccessibilité de certaines zones	Désenclaver les zones de production par la mise en place des infrastructures adéquates
<b>Techniques</b>	Alternatives limitées par rapport aux énergies thermiques	Vulgariser les formations sur les énergies renouvelables
	Insuffisance d'appui technique	Fournir les ressources nécessaires aux structures intervenant dans l'appui technique
<b>Juridiques</b>	Insécurité foncière	Adopter l'avant-projet du code foncier
<b>Sociales, culturelles et comportementales</b>	Forte prévalence de l'analphabétisme dans les milieux ruraux	Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux
	Résistance des pratiques agricoles ancestrales	Sensibiliser et informer les populations grâce aux médias
	Réticence à adopter de nouvelles variétés améliorées	Renforcer les actions relatives à la conduite du changement faisant intervenir des experts en sciences sociales
<b>Autres</b>	Dégradation et appauvrissement des terres	Former sur les nouvelles techniques de gestion durable des terres

b. Choix des actions à intégrer dans le PAT à partir des mesures identifiées

La méthodologie appliquée aux deux premières technologies a été reconduite pour la dernière technologie à considérer lors de l'atelier du 23 Mai 2017. Du fait que les notations sont assez proches (la note maximale est 17 et celle la plus basse 14) et compte tenu des défis que doit relever l'agriculture togolaise, les parties prenantes ont également discuté de la pertinence de retenir l'ensemble des mesures. Au final, elles ont décidé de ne retenir que les mesures ayant obtenu une note supérieure ou égale à 16.

Le tableau 24 présente les mesures retenues et le tableau 25 celles qui ne le sont pas.

Tableau 24: Mesures retenues pour la technologie Agriculture de Contre Saison

Mesures pour surmonter les barrières	Note totale
Désenclaver les zones de production par la mise en place des infrastructures adéquates	17
Renforcer les capacités des cadres et agents de l'administration intervenant dans les domaines prioritaires du développement sur les questions et enjeux liés au CC	17
Former sur les nouvelles techniques de gestion durable des terres	17
Intégrer le Changement Climatique dans les cursus et renforcement des capacités du corps enseignant	16

Dynamiser les coopératives agricoles en renforçant leurs capacités en gestion et gouvernance	16
Vulgariser les formations sur les énergies renouvelables <sup>5</sup>	16
Fournir les ressources nécessaires aux structures intervenant dans l'appui technique	16
Intensifier les programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux	16
Faciliter l'accès des producteurs aux financements	16

Tableau 25: Mesures non sélectionnées pour la technologie Agriculture de Contre Saison

Mesures pour surmonter les barrières	Note totale
Adopter l'avant-projet du code foncier <sup>6</sup>	15
Sensibiliser et informer les populations grâce aux médias	15
Renforcer les actions relatives à la conduite du changement faisant intervenir des experts en sciences sociales	15
Mobiliser les ressources supplémentaires pour le financement du secteur agricole, notamment les investissements permettant d'assurer la maîtrise de l'eau	15
Mutualiser la commande des équipements en regroupant les producteurs en coopératives	14
Recruter des agents encadreurs supplémentaire	14
Créer des Groupements d'Intérêt Economique pour mutualiser les commandes et optimiser les coûts logistiques	14

Un deuxième travail de regroupement des barrières, sur la base des recommandations de DTU et d'ENDA a été nécessaire compte tenu de la nécessité d'avoir un nombre limité de mesures afin de permettre leur mise en œuvre effective. Le tableau 26 ci-dessous indique les mesures qui ont été reformulées et regroupées :

Tableau 26: Regroupement et reformulation des mesures de la technologie Agriculture de Contre Saison

Mesures regroupées et reformulées	Anciennes mesures
<b>Intégrer les formations relatives aux actions d'adaptation et d'atténuation au CC dans le secteur agricole et pour meilleure prise en compte du CC dans la formulation des politiques de développement</b>	Renforcement des capacités des cadres et agents de l'administration intervenant dans les domaines prioritaires du développement sur les questions et enjeux liés au CC
	Formation sur les nouvelles techniques de gestion durable des terres
	Intégration du Changement Climatique dans les cursus et renforcement des capacités du corps enseignant
	Vulgarisation des formations sur les énergies renouvelables
<b>Faciliter l'accès des producteurs aux financements</b>	accompli en synergie avec la technologie SIPA

Au final les mesures suivantes ont été retenues comme actions à intégrer dans le PAT Agriculture de Contre saison :

<sup>5</sup> Cette action n'est pas spécifique au secteur de l'agriculture. Elle sera développée en synergie avec le PAT de la technologie Solaire Photovoltaïque Raccordé au Réseau dans le secteur de l'énergie (sous-secteur production de l'électricité) notamment au niveau de l'action 1 : Former et renforcer les capacités de tous les acteurs intervenants dans les projets d'énergie solaire (ingénieurs, techniciens etc.).

<sup>6</sup> Suite au dernier forum sur le foncier de 2017 servant de validation nationale de cet avant-projet du code foncier l'accent doit désormais être mis sur l'adoption de la loi portant code foncier en République Togolaise et son application effective

**Tableau 27: Sélection finale des mesures à inclure en tant qu'Actions dans le PAT de la technologie ACS**

<b>Action 1</b>	<b>Désenclaver les zones de production par la mise en place de l'infrastructure adéquate</b>
<b>Action 2</b>	Intégrer les formations relatives aux actions d'adaptation et d'atténuation au CC dans le secteur agricole et pour meilleure prise en compte du CC dans la formulation des politiques de développement
<b>Action 3</b>	Dynamiser les coopératives agricoles en renforçant leurs capacités en gestion et gouvernance
<b>Action 4</b>	Fournir les ressources nécessaires aux structures intervenant dans l'appui technique
<b>Action 5</b>	Intensification des programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux

c. Décomposition des actions en activités pour opérationnaliser le PAT  
 Pour permettre une mise en œuvre effective des actions, il est nécessaire de les décomposer en activités. Le tableau ci-dessous détaille les activités prévues pour chaque action.

**Tableau 28: Identification des Activités spécifiques pour supporter les Actions de la technologie ACS**

Actions	Activités à mettre en œuvre
<b>Action 1 : Désenclaver les zones de production par la mise en place de l'infrastructure adéquate</b>	Activité 1.1 : Recenser au niveau national les zones de forte production agricole mal desservies ou enclavées
	Activité 1.2 : Mobiliser des ressources supplémentaires pour la réalisation des travaux d'infrastructure rurale
	Activité 1.3 : Construire des pistes supplémentaires dans les régions enclavées ou mal desservies
	Activité 1.4 : Réhabiliter des ponts et voies dégradées pour un accès facile des zones enclavées
<b>Action 2 : Intégrer les formations relatives aux actions d'adaptation et d'atténuation au CC dans le secteur agricole et pour meilleure prise en compte du CC dans la formulation des politiques de développement</b>	Activité 2.1 : Identifier les besoins et priorités en termes de renforcement des capacités des cadres et agents de l'Etat intervenant dans les domaines prioritaires de développement
	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources notamment ceux disponibles dans le cadre de la CCNUCC pour renforcer les capacités et organiser des ateliers ou séminaires de renforcement de capacités
	Activité 2.3 : Capitaliser les expériences des projets précédents (PGICT) et mobiliser des ressources supplémentaires pour la vulgarisation de bonnes pratiques en termes d'adaptation au CC
	Activité 2.4 : Ouvrir des Filières de Formation dans les Ecoles et Universités agréées des différentes Régions,
	Activité 2.5 : Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC
<b>Action 3 : Dynamiser les coopératives agricoles en renforçant leurs capacités en gestion et gouvernance</b>	Activité 3.1 : Faire un état des lieux des coopératives pour évaluer leurs expertises en gestion de projet
	Activité 3.2 : Initier les programmes de formation pour pallier aux insuffisances notamment des séminaires régionaux à l'endroit des responsables des coopératives sur la gouvernance
	Activité 3.3 : Mettre en place un dispositif permettant d'encourager le retour à la terre des jeunes diplômés et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre
	Activité 3.4 : Identifier les débouchés pour l'écoulement de la Production
	Activité 3.5 : Mettre en place un dispositif de Suivi et évaluation des différentes activités
<b>Action 4 : Fournir les ressources nécessaires aux structures intervenant dans l'appui technique</b>	Activité 4.1 : Evaluer les besoins en recrutement des agents et organiser un plaidoyer auprès de l'Etat et des PIF
	Activité 4.2 : Mobiliser des ressources budgétaires pour le recrutement
	Activité 4.3 : Etudier les possibilités d'autonomisation partielle ou totale des services de vulgarisation
	Activité 4.4 : Organiser le recrutement des agents encadreurs

	Activité 4.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacité des agents encadreurs
<b>Action 5 : Intensification des programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux</b>	Activité 5.1 : Définir un objectif à atteindre
	Activité 5.2 : Rechercher des ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés
	Activité 5.3 : Produire des matériels pédagogiques pertinents et à un coût abordable et produits localement pour appuyer le processus d'apprentissage.
	Activité 5.4 : Organiser des cours d'alphabétisation formels à l'endroit des producteurs agricoles
	Activité 5.5: Former des facilitateurs et facilitatrices et déploiement sur tout le territoire
	Activité 5.6: Elaborer un plan de suivi évaluation et mettre en place une stratégie de gestion des connaissances

d. Actions à exécuter comme idées de projet

Quatre actions ont été sélectionnées par les parties prenantes pour être développées dans l'idée de projet relative à la technologie Agriculture de contre saison. Le choix de ces actions s'explique par leur complémentarité et leur mise en œuvre permettra de procéder à des réglages avant le passage à une plus grande échelle. L'idée de projet sélectionnée pour la technologie retenue permet de mobiliser les financements auprès d'une diversité de bailleurs dont ceux de la finance climat.

Action 1 : Désenclaver les zones de production par la mise en place de l'infrastructure adéquate.

Action 3 : Dynamiser les coopératives agricoles en renforçant leurs capacités en gestion et gouvernance.

Action 4 : Fournir les ressources nécessaires aux structures intervenant dans l'appui technique

Action 5 : Intensification des programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux

#### I.1.4.4 Identification des parties prenantes impliquées et calendrier des activités

a. Les parties prenantes

Le consultant et la coordinatrice EBT ont fait, ensemble avec les parties prenantes un travail d'identification des acteurs pertinents pour la mise en œuvre des activités contenues dans ce PAT. Les responsabilités primaires et secondaires liées à chacune des activités ont été déterminées. Le tableau 29 ci-dessous indique les parties prenantes impliquées et les activités à réaliser :

**Tableau 29: Parties Prenantes Identifiées pour le PAT de la technologie ACS**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes Responsables	
		Primaires	Secondaires
<b>Action 1 : Désenclaver les zones de production par la mise en place de l'infrastructure adéquate</b>	Activité 1.1 : Recenser au niveau national les zones de forte production agricole mal desservies ou enclavées	DAEMA-DAPR,	Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT)
	Activité 1.2 : Mobiliser des ressources supplémentaires pour la réalisation des travaux d'infrastructure rurale	MEF,	MAEH
	Activité 1.3 : Construire des pistes supplémentaires dans les régions enclavées ou mal desservies	DAEMA-DAPR,	MIT
	Activité 1.4 : Réhabiliter des ponts et voies dégradées pour un accès facile des zones enclavées		
<b>Action 2 : Intégrer les formations relatives aux actions d'adaptation et d'atténuation au CC dans le secteur agricole et pour</b>	Activité 2.1 : Identifier les besoins et priorités en termes de renforcement des capacités des cadres et agents de l'Etat intervenant dans les domaines prioritaires de développement	MAEH,	MERF
	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources notamment ceux disponibles dans le cadre de la CCNUCC pour renforcer les capacités et organiser des ateliers ou séminaires de renforcement de capacités	MERF	, MAEH, MERS, MFPTRA
	Activité 2.3 : Capitaliser les expériences des projets précédents (PGICT) et mobiliser des ressources	MERF,	MAEH

meilleure prise en compte du CC dans la formulation des politiques de développement	supplémentaires pour la vulgarisation de bonnes pratiques en termes d'adaptation au CC		
	Activité 2.4 : Ouvrir des Filières de Formation dans les Ecoles et Universités agréées des différentes Régions,	MERS,	MAEH, MERF
	Activité 2.5 : Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC	MESR	MAEH
Action 3 : Dynamiser les coopératives agricoles en renforçant leurs capacités en gestion et gouvernance	Activité 3.1 : Faire un état des lieux des coopératives pour évaluer leurs expertises en gestion de projet	ICAT,	MDABAJEJ
	Activité 3.2 : Initier les programmes de formation pour pallier aux insuffisances notamment des séminaires régionaux à l'endroit des responsables des coopératives sur la gouvernance	DE,	DPA, Chambres Régionales des Agriculteurs (CRA), ICAT, DPA, DE
	Activité 3.3 : Mettre en place un dispositif permettant d'encourager le retour à la terre des jeunes diplômés et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre	MAEH/	ICAT, MDABAJEJ
	Activité 3.4 : Identifier les débouchés pour l'écoulement de la Production	MEF	ICAT, DFV, ITRA
	Activité 3.5 : Mettre en place un dispositif de Suivi et évaluation des différentes activités	ITRA	, DE, DPA
Action 4 : Fournir les ressources nécessaires aux structures intervenant dans l'appui technique	Activité 4.1 : Evaluer les besoins en recrutement des agents et organiser un plaidoyer auprès de l'Etat et des PIF	ICAT,	MFPTRA
	Activité 4.2 : Mobiliser des ressources budgétaires pour le recrutement	MEF,	MFPTRA
	Activité 4.3 : Etudier les possibilités d'autonomisation partielle ou totale des services de vulgarisation	MAEH	MEF, MPD, MCPSP, MIT
	Activité 4.4 : Organiser le recrutement des agents encadreurs	MFPTRA	MAEH
	Activité 4.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacité des agents encadreurs	MAEH,	ICAT, ITRA
Action 5 : Intensification des programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux	Activité 5.1 : Définir un objectif à atteindre	MESR,	MAEH, ONG et autres structures intervenant dans les programmes d'alphabétisation
	Activité 5.2 : Rechercher des ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés	MEF,	MESR
	Activité 5.3 : Produire des matériels pédagogiques pertinents et à un coût abordable et produits localement pour appuyer le processus d'apprentissage.	MESR,	OSC
	Activité 5.4 : Organiser des cours d'alphabétisation formels à l'endroit des producteurs agricoles	Projet National de Promotion de l'Entreprenariat Rural (PNPER)	ONG et Institutions de formations (INFA de Tové et INADES Formation)
	Activité 5.5: Former des facilitateurs et facilitatrices et déploiement sur tout le territoire	MESR,	MAEH, MERF, MCCSFC
	Activité 5.6: Elaborer un plan de suivi évaluation et mettre en place une stratégie de gestion des connaissances	MCCSFC,	MAEH, MERF

#### b. Calendrier des activités

Le chronogramme d'exécution des activités retenues a fait l'objet de discussion par les parties prenantes. Il a été question d'accorder suffisamment du temps pour éviter les risques de retard ou tout risque lié à la lenteur administrative en tenant compte des exigences ou des spécificités périodiques par rapport à l'agenda de l'exécutif et du législatif

**Tableau 30: Chronogramme des activités du PAT de la technologie ACS**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Calendrier de mise en œuvre		
		Début	Fin	Durée (en mois)
Action 1 : Désenclaver les zones de production par la mise en place de l'infrastructure adéquate	Activité 1.1 : Recenser au niveau national les zones de forte production agricole mal desservies ou enclavées	01/10/2018	30/03/2019	6
	Activité 1.2 : Mobiliser des ressources supplémentaires pour la réalisation des travaux d'infrastructure rurale	01/04/2019	31/03/2020	12
	Activité 1.3 : Construire des pistes supplémentaires dans les régions enclavées ou mal desservies	01/01/2020	31/12/2022	36
	Activité 1.4 : Réhabiliter des ponts et voies dégradées pour un accès facile des zones enclavées	01/01/2021	31/12/2022	24
Action 2 : Intégrer les formations relatives aux actions d'adaptation et d'atténuation au CC dans le secteur agricole et pour meilleure prise en compte du CC dans la formulation des politiques de développement	Activité 2.1 : Identifier les besoins et priorités en termes de renforcement des capacités des cadres et agents de l'Etat intervenant dans les domaines prioritaires de développement	01/10/2018	30/03/2019	6
	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources notamment ceux disponibles dans le cadre de la CCNUCC pour renforcer les capacités et organiser des ateliers ou séminaires de renforcement de capacités	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 2.3 : Capitaliser les expériences des projets précédents (PGICT) et mobiliser des ressources supplémentaires pour la vulgarisation de bonnes pratiques en termes d'adaptation au CC	01/01/2019	30/06/2019	6
	Activité 2.4 : Ouvrir des Filières de Formation dans les Ecoles et Universités agréées des différentes Régions,	01/07/2019	31/12/2020	18
	Activité 2.5 : Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC	01/07/2019	31/12/2020	18
Action 3 : Dynamiser les coopératives agricoles en renforçant leurs capacités en gestion et gouvernance	Activité 3.1 : Faire un état des lieux des coopératives pour évaluer leurs expertises en gestion de projet	01/01/2019	30/06/2019	6
	Activité 3.2 : Initier les programmes de formation pour pallier aux insuffisances notamment des séminaires régionaux à l'endroit des responsables des coopératives sur la gouvernance	01/07/2019	30/06/2020	12
	Activité 3.3 : Mettre en place un dispositif permettant d'encourager le retour à la terre des jeunes diplômés et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre	01/01/2020	31/12/2020	12
	Activité 3.4 : Identifier les débouchés pour l'écoulement de la Production	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 3.5 : Mettre en place un dispositif de Suivi et évaluation des différentes activités	01/01/2021	31/12/2021	12
Action 4 : Fournir les ressources nécessaires aux structures intervenant dans l'appui technique	Activité 4.1 : Evaluer les besoins en recrutement des agents et organiser un plaidoyer auprès de l'Etat et des PTF	01/01/2019	30/06/2019	6
	Activité 4.2 : Mobiliser des ressources budgétaires pour le recrutement	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 4.3 : Etudier les possibilités d'autonomisation partielle ou totale des services de vulgarisation	01/10/2019	30/09/2020	12
	Activité 4.4 : Organiser le recrutement des agents encadreurs	01/01/2020	31/12/2020	12
	Activité 4.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacité des agents encadreurs	01/07/2020	30/06/2021	12
Action 5 : Intensification des programmes d'alphabétisation	Activité 5.1 : Définir un objectif à atteindre	01/01/2019	31/03/2019	3
	Activité 5.2 : Rechercher des ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés	01/01/2019	31/12/2019	12

dans les milieux ruraux	Activité 5.3 : Produire de matériels pédagogiques pertinents et à coût abordable et produits localement pour appuyer le processus d'apprentissage.	01/07/2020	30/06/2021	12
	Activité 5.4 : Organiser des cours d'alphabétisation formels à l'endroit des producteurs agricoles	01/07/2019	30/06/2020	12
	Activité 5.5: Former des facilitateurs et facilitatrices et déploiement sur tout le territoire	01/01/2020	31/12/2020	12
	Activité 5.6: Elaborer un plan de suivi évaluation et mettre en place une stratégie de gestion des connaissances	01/07/2020	30/06/2021	12

#### I.1.4.5 Evaluation des besoins et des coûts des activités

- a. Identification des besoins en renforcement des capacités
  - appui technique dans la mise en place d'infrastructures rurales ;
  - appui technique dans l'élaboration des politiques nationales sur les CC et des différents mécanismes de la CCNUCC ;
  - renforcement des connaissances dans la gestion des coopératives ;
  - renforcement des capacités dans la mobilisation des ressources notamment dans les plaidoyers et rédaction des projets ;
  - appui à l'encadrement des agents en charge de l'alphabétisation.
- b. Estimation des coûts nécessaires pour accomplir les actions et activités du PAT

La disponibilité des financements est un paramètre important pour la mise en œuvre de toute activité. Ainsi l'estimation des coûts par rapport à cette technologie s'est effectuée à travers un travail accompli par le consultant et soumis à l'appréciation des parties prenantes pertinentes ayant travaillé sur la technologie. Les estimations donnent un montant de 13,221 milliards de F CFA. Ces estimations se sont fondées sur les coûts contenus dans les documents ou des projets comme les CDN, le PNACC, le PGICT etc. Elles devront être affinées par la suite afin d'avoir un coût précis pour les actions et les activités à mettre en œuvre dans le PAT. Diverses opportunités et sources de financement ont été également identifiées et explorées. La réflexion a été menée sur l'apport du secteur public comme du secteur privé.

**Tableau 31: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie ACS**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Besoins	
		Budget <sup>7</sup>	Sources de financement
Action 1 : Désenclaver les zones de production par la mise en place de l'infrastructure adéquate	Activité 1.1 : Recenser au niveau national les zones de forte production agricole mal desservies ou enclavées	120	Gouvernement, FVC, GIZ, PNUD
	Activité 1.2 : Mobiliser des ressources supplémentaires pour la réalisation des travaux d'infrastructure rurale	15	Gouvernement, BOAD, BAD, BIDC
	Activité 1.3 : Construire des pistes supplémentaires dans les régions enclavées ou mal desservies	1500	Gouvernement, BOAD, BAD, BIDC,
	Activité 1.4 : Réhabiliter des ponts et voies dégradées pour un accès facile des zones enclavées	7500	Gouvernement, BOAD, BAD, BIDC, BM, AFD,

<sup>7</sup> en millions de FCFA

<b>Action 2 : Intégrer les formations relatives aux actions d'adaptation et d'atténuation au CC dans le secteur agricole et pour meilleure prise en compte du CC dans la formulation des politiques de développement</b>	Activité 2.1 : Identifier les besoins et priorités en termes de renforcement des capacités des cadres et agents de l'Etat intervenant dans les domaines prioritaires de développement	35	Gouvernement, FVC, GIZ, PNUD
	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources notamment ceux disponibles dans le cadre de la CCNUCC pour renforcer les capacités et organiser des ateliers ou séminaires de renforcement de capacités	35	Gouvernement, FEM, FVC, PNUD, BAD,
	Activité 2.3 : Capitaliser les expériences des projets précédents (PGICT) et mobiliser des ressources supplémentaires pour la vulgarisation de bonnes pratiques en termes d'adaptation au CC	12	Gouvernement, FIDA, FAO,
	Activité 2.4 : Ouvrir des Filières de Formation dans les Ecoles et Universités agréées des différentes Régions,	250	Gouvernement, BM, FIDA, PNUD, BAD, BIDC, Entreprises du secteur privé
	Activité 2.5 : Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC	50	Gouvernement, FIDA, BOAD, FVC, FEM, WASCAL, PNUD, UNESCO
<b>Action 3 : Dynamiser les coopératives agricoles en renforçant leurs capacités en gestion et gouvernance</b>	Activité 3.1 : Faire un état des lieux des coopératives pour évaluer leurs expertises en gestion de projet	45	Gouvernement, PTF : GIZ, AFD, USAID
	Activité 3.2 : Initier les programmes de formation pour pallier aux insuffisances notamment des séminaires régionaux à l'endroit des responsables des coopératives sur la gouvernance	30	Gouvernement, FAO, PNUD, FIDA, UE, USAID
	Activité 3.3 : Mettre en place un dispositif permettant d'encourager le retour à la terre des jeunes diplômés et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre	25	Gouvernement, FIDA, BAD,
	Activité 3.4 : Identifier les débouchés pour l'écoulement de la Production	20	Gouvernement, FAO, PNUD,
	Activité 3.5 : Mettre en place un dispositif de Suivi et évaluation des différentes activités	15	Gouvernement, FAO,
<b>Action 4 : Fournir les ressources nécessaires aux structures intervenant dans l'appui technique</b>	Activité 4.1 : Evaluer les besoins en recrutement des agents et organiser un plaidoyer auprès de l'Etat et des PIF	35	Gouvernement, Banque Mondiale, FMI, FVC, Fao, FEM, AFD, GIZ, USAID
	Activité 4.2 : Mobiliser des ressources budgétaires pour le recrutement	55	Gouvernement, PNUD, FIDA, FAO, FEM, FVC
	Activité 4.3 : Etudier les possibilités d'autonomisation partielle ou totale des services de vulgarisation	35	Gouvernement, BAD, PNUD,
	Activité 4.4 : Organiser le recrutement des agents encadreur	30	Gouvernement, PNUD,
	Activité 4.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacité des agents encadreur	35	Gouvernement, BAD, PNUE
<b>Action 5 : Intensification des programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux</b>	Activité 5.1 : Définir un objectif à atteindre	15	Gouvernement, UNESCO, ONG Internationales
	Activité 5.2 : Rechercher des ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés	7	Gouvernement, UNESCO, PNUD,
	Activité 5.3 : Produire de matériels pédagogiques pertinents et à coût abordable et produits localement pour appuyer le processus d'apprentissage.	75	Gouvernement, UNESCO, PNUD,
	Activité 5.4 : Organiser des cours d'alphabétisation formels à l'endroit des producteurs agricoles	25	Gouvernement, UNESCO, PNUD,

	Activité 5.5: Former des facilitateurs et facilitatrices et déploiement sur tout le territoire	35	Gouvernement, UNESCO, PNUD, UE,
	Activité 5.6: Elaborer un plan de suivi évaluation et mettre en place une stratégie de gestion des connaissances	12	Gouvernement, UE, PNUD,

#### 1.1.4.6 Planification de la gestion

Les consultations avec les parties prenantes ont permis de ressortir les risques potentiels pouvant entraver le bon déroulement des activités et d'élaborer un plan de contingence permettant d'atténuer le risque ou de le transformer en opportunité.

Le tableau 32 ci-dessus fait le résumé de la planification :

**Tableau 32: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour la technologie ACS**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Analyse des risques	
		Description des risques	Plan de contingence
Action 1 : Désenclaver les zones de production par la mise en place de l'infrastructure adéquate	Activité 1.1 : Recenser au niveau national les zones de forte production agricole mal desservies ou enclavées	Non disponibilité des ressources financières risque de compromettre l'activité	Inscrire les lignes budgétaires pour les ressources financées par le gouvernement dans la loi des finances et dédier une équipe à la mobilisation des ressources
	Activité 1.2 : Mobiliser des ressources supplémentaires pour la réalisation des travaux d'infrastructure rurale	Capacité insuffisante de plaidoyer et mobilisation des ressources	Mettre en place un comité ad hoc chargé de mobiliser les ressources et prévoir les actions de renforcement des capacités
	Activité 1.3 : Construire des pistes supplémentaires dans les régions enclavées ou mal desservies	Disponibilité des équipes pour exécuter les travaux dans le temps impartis	Renforcer les équipes pour disposer du personnel suffisant
	Activité 1.4 : Réhabiliter des ponts et voies dégradées pour un accès facile des zones enclavées	Lacunes dans la gestion des projets risquent de retarder l'exécution des travaux	Renforcer les capacités et encadrer l'équipe technique à livrer les ouvrages dans le délai
Action 2 : Intégrer les formations relatives aux actions d'adaptation et d'atténuation au CC dans le secteur agricole et pour meilleure prise en compte du CC dans la formulation des politiques de développement	Activité 2.1 : Identifier les besoins et priorités en termes de renforcement des capacités des cadres et agents de l'Etat intervenant dans les domaines prioritaires de développement	Difficulté à prioriser les actions de RC et manque d'expertise	Recruter des consultants pour le renforcement des capacités
	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources notamment ceux disponibles dans le cadre de la CCNUCC pour renforcer les capacités et organiser des ateliers ou séminaires de renforcement de capacités	Faiblesse dans la capacité à mobiliser les ressources	Mettre en œuvre dans le cadre des programmes Readiness des actions de renforcement de capacités en lien avec la mobilisation des ressources
	Activité 2.3 : Capitaliser les expériences des projets précédents (PGICT) et mobiliser des ressources supplémentaires pour la vulgarisation de bonnes pratiques en termes d'adaptation au CC	Disponibilité des équipes et mise à disposition des moyens nécessaires	Recruter des consultants et s'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles
	Activité 2.4 : Ouvrir des Filières de Formation dans les Ecoles et Universités agréées des différentes Régions,	Insuffisantes des ressources	Rechercher un appui financier auprès des PTF et du secteur privé
	Activité 2.5 : Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC	Manque de coordination entre les différents départements	Mettre en place un comité de pilotage composé des représentants des deux universités et autres centres de formation

ent			
Action 3 : Dynamiser les coopératives agricoles en renforçant leurs capacités en gestion et gouvernance	Activité 3.1 : Faire un état des lieux des coopératives pour évaluer leurs expertises en gestion de projet	Manque d'expertise des rédacteurs en CC	S'assurer que les personnes rédigeant les curricula ont une expertise avérée dans le changement climatique
	Activité 3.2 : Initier les programmes de formation pour pallier aux insuffisances notamment des séminaires régionaux à l'endroit des responsables des coopératives sur la gouvernance	Ressources non allouées pour accomplir l'activité	Inscrire les lignes budgétaires pour les ressources financées par le gouvernement dans la loi de finance et rédiger des notes conceptuelles
	Activité 3.3 : Mettre en place un dispositif permettant d'encourager le retour à la terre des jeunes diplômés et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre	Faible niveau d'instruction des paysans et producteurs	Utiliser les langues locales lors des ateliers et adapter le matériel au niveau d'instruction
	Activité 3.4 : Identifier les débouchés pour l'écoulement de la Production	Mauvaise perception du métier d'agriculteur	Organiser des séances de découverte et développer des modèles d'affaires rentables
	Activité 3.5 : Mettre en place un dispositif de Suivi et évaluation des différentes activités	Difficultés à répondre aux critères d'éligibilité des bailleurs de fonds	Renforcer les capacités en profitant des programmes Readiness des différents fonds
Action 4 : Fournir les ressources nécessaires aux structures intervenant dans l'appui technique	Activité 4.1 : Evaluer les besoins en recrutement des agents et organiser un plaidoyer auprès de l'Etat et des PIF	Ressources insuffisantes pour accomplir l'activité	S'assurer que les ressources nécessaires sont mobilisées, disponibles, affectées et décaissées
	Activité 4.2 : Mobiliser des ressources budgétaires pour le recrutement	Manque de coordination entre les différentes structures intervenant dans l'appui technique	Mettre en place un comité de pilotage en place en vue d'accomplir l'activité
	Activité 4.3 : Etudier les possibilités d'autonomisation partielle ou totale des services de vulgarisation	Difficultés à répondre aux critères d'éligibilité des bailleurs de fonds	Renforcer les capacités en profitant des programmes Readiness des différents fonds
	Activité 4.4 : Organiser le recrutement des agents encadreurs	Résistance des acteurs	Expliquer le bien-fondé de la démarche et proposer des mesures d'accompagnement
	Activité 4.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacité des agents encadreurs	Risque d'allongement du processus compte tenu du nombre important de candidats	Recruter un cabinet spécialisé dans le recrutement pour optimiser le processus
Action 5 : Intensification des programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux	Activité 5.1 : Définir un objectif à atteindre	Mauvaise identification des besoins et compétence	Rédiger des termes de référence permettant une bonne prise en compte des besoins et s'assurer que les compétences du cabinet/consultant sont avérées. Mettre en place une équipe chargée de procéder à la sélection du prestataire
	Activité 5.2 : Rechercher des ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés	Difficulté à définir la portée de la campagne	Associer les parties prenantes pertinentes pour définir les objectifs à atteindre

Activité 5.3 : Produire de matériels pédagogiques pertinents <b>et à coût abordable</b> et produits localement pour appuyer le processus d'apprentissage.	Difficultés à répondre aux critères d'éligibilité des bailleurs de fonds	Renforcer les capacités en profitant des programmes Readiness des différents fonds
Activité 5.4 : Organiser des cours d'alphabétisation formels à l'endroit des producteurs agricoles	Démotivation des producteurs si l'apprentissage semble ardu	Concevoir les programmes d'alphabétisation comme un apprentissage tout au long de la vie en l'intégrant avec l'acquisition d'autres compétences
Activité 5.5: Former des facilitateurs et facilitatrices et déploiement sur tout le territoire	Approche "taille unique" de matériels conçus de manière centralisée	Flexibilité dans la conception des matériels pour tenir compte des profils d'apprenants très divers
Activité 5.6: Elaborer un plan de suivi évaluation et mettre en place une stratégie de gestion des connaissances	Rotation élevée importante suite au recours important au travail bénévole ce qui empêche de capitaliser sur le long terme	Recruter si possible un personnel permanent pour les cours d'alphabétisation

#### I.1.4.7 Besoins immédiats et étapes cruciales pour continuer le processus EBT

##### **Besoins immédiats :**

La mise en œuvre de la technologie repose sur la maîtrise de l'eau. Il faut donc rechercher de manière urgente des financements pour assurer l'accès à l'eau pendant les périodes hors calendrier cultural. L'option qui permet de préserver la ressource compte tenu des menaces liées au changement climatique est la mobilisation des eaux de surface. Il faut donc rechercher une synergie avec la mise en œuvre du PAT Réhabilitation des retenues d'eaux de surface pour le secteur ressources en eau. Le coordinateur devra se rapprocher des structures en charge des ressources en eau de surface pour identifier les besoins urgents et mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources. De manière générale il faudra mettre en place une équipe dédiée pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des PAT pour les deux secteurs.

##### **Etapes Cruciales**

Le pays est en train de finaliser son programme pays avec le FVC. Les actions n'ayant pas fait l'objet d'une idée de projet pourront être intégrées comme composantes de projet ou de programmes à soumettre au FVC. Des notes conceptuelles devront être rédigées.

#### I.1.4.8 Résumé du PAT Agriculture de contre saison

Tableau 33: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie ACS

Secteur AGRICULTURE								
Technologie	AGRICULTURE DE CONTRE SAISON							
Ambition	Déploiement auprès des producteurs de culture vivrière dans les 5 régions administratives du pays							
Avantages	Réduction de la vulnérabilité des exploitants agricoles face à la variabilité climatique Amélioration des revenus des producteurs et la limitation la surexploitation de nouvelles zones agricoles comme les berges des fleuves Maîtrise de l'eau Introduction de nouvelles cultures, techniques et méthodes culturales							
Actions	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes Responsables	Durée (en mois)	Budget (en millions de FCFA)	Sources de Financement	Risques	Critères de succès	Indicateurs pour le suivi de la MEO
<b>Action 1 : Désenclaver les zones de production par la mise en place de l'infrastructure adéquate</b>	Activité 1.1 : Recenser au niveau national les zones de forte production agricole mal desservies ou enclavées	DAEMA-DAPR, Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT), DSID	7	120	Gouvernement, FVC, GIZ, PNUD	Non disponibilité des ressources financières risque de compromettre l'activité	Inscrire les lignes budgétaires pour les ressources financées par le gouvernement dans la loi des finances et dédier une équipe à la mobilisation des ressources	Cartographie des zones enclavées et mal desservies
	Activité 1.2 : Mobiliser des ressources supplémentaires pour la réalisation des travaux d'infrastructure rurale	MEF, MAEH, MPD, MIT, MERF	12	15	Gouvernement, BOAD, BAD, BIDC	Capacité insuffisante de plaidoyer et mobilisation des ressources	Mettre en place un comité ad hoc chargé de mobiliser les ressources et prévoir les actions de renforcement des capacités	Nombre de requêtes soumises, montant mobilisés
	Activité 1.3 : Construire des pistes supplémentaires dans les régions enclavées ou mal desservies	DAEMA-DAPR, MIT	36	1500	Gouvernement, BOAD, BAD, BIDC,	Disponibilité des équipes pour exécuter les travaux dans le temps impartis	Renforcer les équipes pour disposer du personnel suffisant	Kilomètres de pistes aménagés
	Activité 1.4 : Réhabiliter des ponts et voies dégradées pour un accès facile des zones enclavées	DAEMA-DAPR, MIT	24	7500	Gouvernement, BOAD, BAD, BIDC, BM, AFD,	Lacunes dans la gestion des projets risquent de retarder l'exécution des travaux	Renforcer les capacités et encadrer l'équipe technique à livrer les ouvrages dans le délai	Nombre de ponts et de voies réalisés
<b>Action 2 : Intégrer les formations</b>	Activité 2.1 : Identifier les besoins et priorités en termes de renforcement des capacités des cadres et agents de l'Etat intervenant dans les domaines prioritaires de développement	MAEH, MERF	6	35	Gouvernement, FVC, GIZ, PNUD	Difficulté à prioriser les actions de RC et manque d'expertise	Recruter des consultants pour le renforcement des capacités	Plan de renforcement de capacités

<b>ns relatives aux actions d'adaptation et d'atténuation au CC dans le secteur agricole et pour meilleure prise en compte du CC dans la formulation des politiques de développement</b>	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources notamment ceux disponibles dans le cadre de la CCNUCC pour renforcer les capacités et organiser des ateliers ou séminaires de renforcement de capacités	MERF, MAEH, MERS, MFPTRA ; DGMN	12	35	Gouvernement, FEM, FVC, PNUD, BAD,	Faiblesse dans la capacité à mobiliser les ressources	Mettre en œuvre dans le cadre des programmes Readiness des actions de renforcement de capacités en lien avec la mobilisation des ressources	Nombre de requêtes soumises, nombre d'ateliers organisés et nombre de personnes ayant bénéficié du RC
	Activité 2.3 : Capitaliser les expériences des projets précédents (PGICT) et mobiliser des ressources supplémentaires pour la vulgarisation de bonnes pratiques en termes d'adaptation au CC	MERF, MAEH	6	12	Gouvernement, FIDA, FAO,	Disponibilité des équipes et mise à disposition des moyens nécessaires	Recruter des consultants et s'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles	Ressources mobilisées pour la vulgarisation des bonnes pratiques
	Activité 2.4 : Ouvrir des Filières de Formation dans les Ecoles et Universités agréées des différentes Régions,	MESR, MAEH, MERF, UL	18	250	Gouvernement, BM, FIDA, PNUD, BAD, BIDC, Entreprises du secteur privé	Insuffisantes des ressources	Rechercher un appui financier auprès des PTF et du secteur privé	Centres de formation ouverts et opérationnels
	Activité 2.5 : Elaborer des curricula et modules de formation sur les CC	MESR, MAEH	6	50	Gouvernement, FVC, FEM, WASCAL, PNUD, UNESCO	Manque d'expertise des rédacteurs en CC	S'assurer que les personnes rédigeant les curricula ont une expertise avérée dans le changement climatique	Curricula édités et quantité partagé
<b>Action 3 : Dynamiser les coopératives agricoles en renforçant leurs capacités</b>	Activité 3.1 : Faire un état des lieux des coopératives pour évaluer leurs expertises en gestion de projet	MAEH, MDABAJEJ	6	45	Gouvernement, PTF : GIZ, AFD, USAID	Ressources non allouées pour accomplir l'activité	Inscrire les lignes budgétaires pour les ressources financées par le gouvernement dans la loi de finance et rédiger des notes conceptuelles	Rapport d'évaluation des coopératives sur leur capacités en gestion de projet
	Activité 3.2 : Initier les programmes de formation pour pallier aux insuffisances notamment des séminaires régionaux à l'endroit des responsables des coopératives sur la gouvernance	Chambres Régionales des Agriculteurs (CRA), ICAT, MAEH, (DE, DPA)	12	30	Gouvernement, FAO, PNUD, FIDA, UE, USAID	Faible niveau d'instruction des paysans et producteurs	Utiliser les langues locales lors des ateliers et adapter le matériel au niveau d'instruction	Programme de formation élaboré et nombre de personnes les ayant suivis

<b>s en gestion et gouvernance</b>	Activité 3.3 : Mettre en place un dispositif permettant d'encourager le retour à la terre des jeunes diplômés et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre	MAEH/ ICAT, MDABAJEJ	12	25	Gouvernement, FIDA, BAD,	Mauvaise perception du métier d'agriculteur	Organiser des séances de découverte et développer des modèles d'affaires rentables	Programme mis en place et nombre de jeunes agriculteurs installés
	Activité 3.4 : Identifier les débouchés pour l'écoulement de la Production	MEF, MAEH, MC	12	20	Gouvernement, FAO, PNUD,	Difficultés à répondre aux critères d'éligibilité des bailleurs de fonds	Renforcer les capacités en profitant des programmes Readiness des différents fonds	Ressources mobilisés et mis à disposition
	Activité 3.5 : Mettre en place un dispositif de Suivi et évaluation des différentes activités	MAEH	10	15	Gouvernement, FAO,	Ressources insuffisantes pour accomplir l'activité	S'assurer que les ressources nécessaires sont mobilisées, disponibles, affectées et décaissées	Indicateurs produits à fréquence régulière
<b>Action 4 : Fournir les ressources nécessaires aux structures intervenant dans l'appui technique</b>	Activité 4.1 : Evaluer les besoins en recrutement des agents et organiser un plaidoyer auprès de l'Etat et des PIF	ICAT, MFPTRA, DGMN	6	35	Gouvernement, Banque Mondiale, FMI, FVC, Fao, FEM, AFD, GIZ, USAID	Manque de coordination entre les différentes structures intervenant dans l'appui technique	Mettre en place un comité de pilotage en place en vue d'accomplir l'activité	Rapport sur l'évaluation des besoins des services techniques
	Activité 4.2 : Mobiliser des ressources budgétaires pour le recrutement	MEF, MFPTRA	12	55	Gouvernement, PNUD, FIDA, FAO, FEM, FVC	Difficultés à répondre aux critères d'éligibilité des bailleurs de fonds	Renforcer les capacités en profitant des programmes Readiness des différents fonds	Montant mobilisé et disponible
	Activité 4.3 : Etudier les possibilités d'autonomisation partielle ou totale des services de vulgarisation	MAEHMEF, MPD, MCPSP, MIT	12	35	Gouvernement, BAD, PNUD,	Résistance des acteurs	Expliquer le bien-fondé de la démarche et proposer des mesures d'accompagnement	Rapport technique sur les options disponibles pour le financement des structures d'appui
	Activité 4.4 : Organiser le recrutement des agents encadreurs	MFPTRAMAEH	12	30	Gouvernement, PNUD,	Risque d'allongement du processus compte tenu du nombre important de candidats	Recruter un cabinet spécialisé dans le recrutement pour optimiser le processus	Nombre de nouveaux agents recrutés
	Activité 4.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacité des agents encadreurs	MAEH, ICAT, ITRA	12	35	Gouvernement, BAD, PNUE	Mauvaise identification des besoins et compétence	Rédiger des termes de référence permettant une bonne prise en compte des besoins et s'assurer que les compétences du cabinet/consultant sont avérées. Mettre en place une équipe chargée de procéder à la sélection du prestataire	Nombre d'agents encadreurs dont les capacités ont été renforcés

<b>Action 5 : Intensification des programmes d'alphabétisation dans les milieux ruraux</b>	Activité 5.1 : Définir un objectif à atteindre	MESR, MAEH, ONG et autres structures intervenant dans les programmes d'alphabétisation	3	15	Gouvernement, UNESCO, ONG Internationales	Difficulté à définir la portée de la campagne	Associer les parties prenantes pertinentes pour définir les objectifs à atteindre	Programme d'alphabétisation en milieu rural élaboré
	Activité 5.2 : Rechercher des ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés	MEF, MESR	12	7	Gouvernement, UNESCO, PNUD,	Difficultés à répondre aux critères d'éligibilité des bailleurs de fonds	Renforcer les capacités en profitant des programmes Readiness des différents fonds	Nombre de requêtes soumises et montant mobilisé
	Activité 5.3 : Produire de matériels pédagogiques pertinents et à coût abordable et produits localement pour appuyer le processus d'apprentissage.	Projet National de Promotion de l'Entreprenariat Rural (PNPER) ONG et Institutions de formations (INFA de Tové et INADES Formation), MAEH	12	75	Gouvernement, UNESCO, PNUD,	Approche "taille unique" de matériels conçus de manière centralisée	Flexibilité dans la conception des matériels pour tenir compte des profils d'apprenants très divers	Qualité et quantité des matériaux pédagogiques
	Activité 5.4 : Organiser des cours d'alphabétisation formels à l'endroit des producteurs agricoles	MESR, OSC, MAEH	12	25	Gouvernement, UNESCO, PNUD,	Démotivation des producteurs si l'apprentissage semble ardu	Concevoir les programmes d'alphabétisation comme un apprentissage tout au long de la vie en l'intégrant avec l'acquisition d'autres compétences	Nombre de cours d'alphabétisation organisés
	Activité 5.5: Former des facilitateurs et facilitatrices et déploiement sur tout le territoire	MESR, MAEH, MERF, MCCSFC	6	35	Gouvernement, UNESCO, PNUD, UE,	Rotation élevée importante suite au recours important au travail bénévole ce qui empêche de capitaliser sur le long terme	Recruter si possible un personnel permanent pour les cours d'alphabétisation	Nombre de facilitateurs formés et déployés
	Activité 5.6: Elaborer un plan de suivi évaluation et mettre en place une stratégie de gestion des connaissances	MCCSFC, MAEH, MERF	12	12	Gouvernement, UE, PNUD,	Fiabilité et crédibilité des évaluations internes et des données fournies	Recruter un cabinet/consultant pour procéder au suivi évaluation et partager les résultats entre les différentes parties prenantes	Indicateurs produits à fréquence régulière et recommandation pour améliorer les nouveaux programmes

## 1.2 Idées de Projets pour le secteur Agriculture

Identifié comme l'un des secteurs les plus vulnérables par les communications nationales sur les changements climatiques, le secteur de l'agriculture peine toujours à relever le défi du développement économique du Togo. Le Ministère de tutelle, faisant face à un manque de ressources humaines, les parties prenantes ont jugé utile d'optimiser les ressources disponibles en développant des idées de projet répondant aux préoccupations sectorielles et en intégrant les actions ciblées plus haut comme composantes. L'avantage étant d'inscrire ces actions dans des projets de mise en œuvre de la technologie et de faciliter ainsi la mobilisation des ressources. Les composantes intégrant les actions du PAT pourront faire l'objet de cofinancement par différents bailleurs.

C'est ainsi que dans l'optique de réduction de la vulnérabilité face à la variabilité climatique et compte tenu des points évoqués plus haut, les parties prenantes dans le cadre de la formulation des PAT, ont en atelier retenues trois idées de projet spécifiques. La première est relative à un projet de renforcement de capacités sur les techniques d'aménagement des terres agricoles par la formation, la sensibilisation et l'information des acteurs sectoriels, la deuxième concerne la réduction de la vulnérabilité dans les milieux défavorisés par l'introduction de système intégré de production agricole et la dernière concerne la promotion des activités agricoles de contre saison en milieu rural pour améliorer la résilience.

## I.2.1 Idée de projet pour la technologie Aménagement des Terres Agricole

### **Renforcement de capacités sur les techniques d'aménagement des terres agricoles par la formation, la sensibilisation et l'information des acteurs sectoriels.**

#### I.2.1.1 Introduction

Situé en Afrique occidentale, le Togo, pays étroit situé entre les parallèles 6° et 11° Nord et les méridiens 0°5 et 1°45, fait partie des pays les moins avancés. L'agriculture occupe une place importante dans l'activité économique, environ 30% du Produit Intérieur Brut. Le secteur agricole se caractérise par une forte prépondérance des exploitations de petite taille où est pratiquée une agriculture de subsistance. Le changement climatique introduit une variabilité des pluies, laquelle impacte fortement les populations les plus vulnérables. D'autre part, le mode d'exploitation des terres entraîne une forte érosion et une baisse continue de la pluviométrie. Afin de limiter les phénomènes d'érosion et de permettre de conserver une humidité optimale, les aménagements des terres agricoles offrent des opportunités de maintenir les activités agricoles dans un environnement rendu de plus en plus rude pour la production sous l'effet du changement climatique évolutif.

Le Togo dispose à cet effet, d'un potentiel d'aménagement encore inexploité. En effet, la superficie cultivée est évaluée à 1,4 million d'hectares, soit 41% de la superficie cultivable et 25% de la superficie totale du pays. Les bas-fonds sont estimés à 175 000 ha et les terres irrigables à 86 000 ha dont 2 300 ha équipés en système d'aménagement hydro-agricole total ou partiel, soit un taux d'équipement de 2,6%. Le projet vise à renforcer la résilience des populations en augmentant les surfaces aménagées suivant différentes options d'aménagement : courbes de niveau, aménagement en terrasses et aménagement des bas-fonds.

#### I.2.1.2 Objectif général

L'objectif du projet est d'augmenter la surface des terres aménagées grâce à un renforcement des capacités sur les différentes techniques. Les agents techniques de l'Etat seront formés et déployés auprès des exploitants agricoles qui seront également sensibilisés et informés sur l'importance et l'objectif des aménagements.

#### I.2.1.3 Objectifs spécifiques : sont-ils mesurables ?

Plusieurs objectifs spécifiques sont prévus pour l'atteinte de l'objectif général. Il s'agit à travers le présent projet de :

- renforcer la résilience aux effets induits par le changement climatique ;
- réduire les émissions liées aux mauvaises pratiques agricoles ;
- améliorer les conditions environnementales générales par l'augmentation du couvert végétal ;
- améliorer la biodiversité ;
- renforcer des connaissances ou compétences de la communauté en matière de gestion durable des terres et d'adoption des pratiques d'adaptation au changement climatique ;
- augmenter temporairement des opportunités d'emplois pour les populations locales. ;
- former des agents de l'Etat sur les différentes techniques d'aménagement des terres agricoles ;
- sensibiliser et informer les paysans producteurs sur l'importance et l'objectif des aménagements des terres ;
- augmenter la surface des espaces aménagés sur le plan national ;

- mener une campagne de protection des zones situées en bas de pente des zones reboisées contre l'érosion.

Compte tenu des objectifs énumérés ci-dessus, on peut conclure que la réalisation de ce projet contribuera, non seulement à l'adaptation du secteur au changement climatique, mais également à l'amélioration des conditions de vie de la population, la réduction de la dégradation des terres et l'augmentation de la production agricole. Le projet aura des impacts positifs sur l'environnement du fait de l'augmentation du couvert végétal et l'aménagement des bassins versants. L'augmentation du couvert végétal permettra la réduction des gaz à effet de serre en fixant davantage le gaz carbonique.

L'Ensemble des activités de renforcement de capacités des acteurs en matière de gestion durable des terres et de l'environnement, vont permettre de responsabiliser les bénéficiaires dans la préservation de leur écosystème et d'assurer un revenu aux membres de la communauté.

#### I.2.1.4 Liens avec les priorités de développement durable du pays ?

Le projet cadre avec la Politique Nationale Agricole conformément à l'agenda du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), volet agricole du NEPAD (Nouveau Partenariat en Afrique pour le Développement), adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à Maputo au Mozambique en 2003 et à l'agenda de la politique régionale agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). Il s'inscrit dans la droite ligne du PNIASA qui rentre dans sa deuxième phase.

Ainsi, il vient en synergie d'autres projets comme le PARTAM (Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles de Mission Tové), le PBVM (Projet d'Aménagement de la Basse Vallée du Mono), les ZAAP (Zone d'Aménagement Appropriée), le PDRD (Projet de Développement Rural de la Plaine de Djagblé), le PDPR-K (Projet de Développement pour la Production Rizicole dans la région de la Kara) et le PDRI-Mô (Projet de Développement Intégré de la plaine de Mo) entre autres.

Il répond également aux engagements du gouvernement pour l'amélioration de la croissance agricole et pour atteindre l'ambition qu'il s'est fixé dans sa nouvelle politique agricole qui est de bâtir une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030 et de réduction de la pauvreté et vulnérabilité rurale. Il s'inscrit dans la droite ligne des politiques sur les changements climatiques à l'instar de l'EBT, des CDN et du PNA qui ont identifié la vulnérabilité du secteur et ont prévu plusieurs mesures pour le changement de paradigme vers un développement durable, à faible émission de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique.

#### I.2.1.5 Résultats attendus du projet

Les résultats attendus à la fin du projet sont :

- la résilience des communautés aux effets induits par le changement climatique est renforcée ;
- les émissions liées aux mauvaises pratiques agricoles sont réduites ;
- des conditions environnementales générales sont améliorées par l'augmentation du couvert végétal ;
- la biodiversité est améliorée ;
- des connaissances ou compétences de la communauté en matière de gestion durable des terres et d'adoption des pratiques d'adaptation au changement climatique sont renforcées ;
- la fertilité des sols est améliorée ;

- des opportunités d'emplois temporaires ont augmenté pour les populations locales.
- des agents de l'Etat sont formés sur les différentes techniques d'aménagement des terres agricoles ;
- les paysans producteurs sont sensibilisés et formés sur l'importance et l'objectif des aménagements des terres ;
- la surface des espaces aménagés sur le plan national a connu une augmentation ;
- des zones situées en bas de pente des zones reboisées sont protégées contre l'érosion ;

#### I.2.1.6 Activités du projet

Le projet s'articulera autour de quatre (4) composantes, dont le détail figure ci-dessous :

- Composante 1 : Animation et sensibilisation des communautés rurales sur le projet ;
- Composante 2 : Aménagement et infrastructures, à travers :
  - Les investissements (infrastructures et équipements hydro agricoles, magasins)
  - Le renforcement des capacités des exploitants en matière de réalisation, de gestion et d'entretien des infrastructures hydro agricoles
- Composante 3 : Appui technique et organisationnel aux producteurs ;
  - Formation des producteurs aux techniques culturales
  - Renforcement des capacités organisationnelles des producteurs
  - Appui à l'approvisionnement en intrants (semences et produits agro– pharmaceutiques)
  - Appui à la commercialisation des productions et à l'épargne.
- Composante 4 : Organisation et gestion du projet.

#### I.2.1.7 Planning

Le projet aura une durée de 2 ans.

#### I.2.1.8 Budget estimé/ ressources nécessaires

Un budget de 5 milliards FCFA devrait être mobilisé pour l'exécution du présent projet

#### I.2.1.9 Suivi & évaluation

La Stratégie d'évaluation va consister à évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires et la performance des acteurs impliqués dans la mise en œuvre ; d'analyser l'approche de mise en œuvre par rapport au dispositif institutionnel, aux planifications opérationnelles de mise en œuvre et à la stratégie de communication. L'évaluation se penchera également sur les critères d'efficacité (l'analyse de l'efficacité du projet sera faite à travers l'atteinte des objectifs fixés par chaque activité et en évaluant les écarts entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints), l'efficacité (l'appréciation de l'efficacité sera analysée par rapport au chronogramme et à la gestion financière) et la durabilité du projet qui sera appréhendée à travers l'évaluation des capacités techniques, humaines et financières des acteurs formés pour assurer toutes les phases du projet et ayant les capacités de répliquabilité.

#### I.2.1.10 Potentiels risques et défis

Plusieurs risques et défis peuvent constituer des obstacles pour la mise en œuvre ou l'atteinte des résultats du projet.

- La question foncière

L'une des difficultés fondamentales au Togo concerne l'accès à la terre pour des activités de développement pour la simple raison que la terre selon la législation togolaise appartient à la collectivité et donc à l'individu. Ainsi cette situation engendre parfois la résistance des communautés ou producteurs lors des projets d'aménagement de grandes envergures. Pour lever cette barrière une campagne de sensibilisation auprès des producteurs agricoles doit être menée en amont. Il appartiendra également à l'Etat de définir aux préalables les conditions d'accès et de mise en œuvre du projet en concertation avec les communautés

– La lenteur de la finalisation du processus de décentralisation

L'ineffectivité de la politique de décentralisation constitue un potentiel défi ou risque pour le projet. L'opérationnalisation de la loi sur la décentralisation permettra une gestion autonome des collectivités locales, favorisant ainsi une meilleure organisation des communautés à la base et une pleine implication et participation dans le projet.

- Risque institutionnel

L'exécution du présent projet nécessite l'interaction de plusieurs acteurs dont leur coordination s'avère indispensable pour sa réussite. Ainsi l'absence de coordination ou de plateforme regroupant les acteurs de l'administration publique, des ONG et du privé constituera un obstacle évident pour sa mise en œuvre. Il est important de définir d'une manière claire des responsabilités des acteurs intervenant dans le projet.

#### I.2.1.11 Responsabilités et schéma de coordination du projet

Le projet sera sous la responsabilité du MAEH. Une cellule de pilotage (CP) devrait être mise en place et comporter les directions et service du ministère de tutelle, ceux de l'environnement et celui en charge de l'aménagement du territoire. Le comité de pilotage gagnerait en efficacité si des membres des associations et/ou organisations ayant une expérience avérée dans la mise en œuvre d'une ou des options d'aménagement faisaient partie du CP ainsi que des représentants des populations bénéficiaires.

## I.2.2 Idée de projet pour la technologie Système Intégré de Production Agricole

### **Réduction de la vulnérabilité dans les milieux défavorisés par l'introduction de système intégré de production agricole**

#### I.2.2.1 Introduction / Contexte

Le changement climatique induit une incertitude en termes de revenus pour les agriculteurs. La diversification des activités leur permet de mieux répartir les risques en réduisant la dépendance liée à la pratique de la mono-activité. L'intégration de l'agriculture, de l'élevage et de la pisciculture est une technologie à prendre en considération dans les stratégies d'adaptation au changement climatique.

#### I.2.2.2 Objectif général

L'objectif du projet est de réduire la pauvreté des petits exploitants agricoles notamment les femmes par la diversification de leurs activités notamment l'intégration de l'élevage et/ou de la pêche.

#### I.2.2.3 Objectifs spécifiques : sont-ils mesurables ?

Plusieurs objectifs spécifiques sont prévus pour atteindre l'objectif général. Il s'agira de :

- diversifier l'économie par l'introduction de modes d'existence moins vulnérables au changement climatique ;
- promouvoir des méthodologies et/ou de bonnes pratiques pour une intégration durable de l'agriculture, et/ou de l'élevage et/ou de la pêche ;
- améliorer la qualité de la production ;
- accéder au marché de la production ;
- renforcer des capacités des parties prenantes ;
- cartographier des zones propices au développement de la pisciculture intégrée à une des deux activités ;
- renforcer le tampon économique et social pour faire face aux pertes de productivité sévère face aux impacts du changement climatique ;
- renforcer la résilience aux impacts du changement climatique par l'augmentation du niveau de revenu dans les communautés ;
- réduire la vulnérabilité des femmes par la promotion des activités d'autonomisation et une augmentation des dépenses dans la santé et l'éducation.

#### I.2.2.4 Liens avec les priorités de développement durable du pays

Le secteur agricole a toujours été au cœur de la politique du gouvernement en raison aussi bien des réalités économiques que du souci de l'inclusion sociale. Ainsi la nouvelle politique, plus ambitieuse, et orientée vers l'accélération de la croissance, la compétitivité, la transformation, la modernisation progressive et plus d'ouverture vers les marchés reste un engagement fondamental pour l'Etat d'améliorer de façon substantielle et durable les revenus des populations rurales et leurs niveaux de vie, de créer des emplois particulièrement pour les jeunes, tout en préservant les acquis du Togo en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En termes de réponse aux situations de vulnérabilité des populations, des politiques, stratégies, plans programmes, projets et initiatives ont été développées pour renforcer la résilience des communautés face

aux changements climatiques. Les projets suivants attestent cet engagement notamment ceux réalisés dans le cadre du PNIERN dont le Projet d'adaptation de la production agricole aux changements climatiques au Togo (ADAPT), le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT), le Projet de renforcement de la résilience des communautés du littoral du Togo face au changement climatique, le Projet de mise en place des ouvrages de protection de la côte togolaise contre l'érosion, financé par la BOAD et la BID pour un montant total de 13,171 milliards de FCFA, pour une durée de 6 ans (Juillet 2011 à Juillet 2017), le ProDRA (Programme de développement rural et agricole), sans oublier la formulation du Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA).

Ce projet est en conformité avec les actions menées par le gouvernement grâce aux efforts nationaux avec l'appui des partenaires techniques et financier en vue de limiter la vulnérabilité dans les milieux défavorisés par l'introduction de système intégré de production agricole. Il contribue à l'atteinte de la vision gouvernementale contenue dans la Politique Agricole Nationale traduite par l'engagement de bâtir une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030 et de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité en milieu rural, vision partagée dans la SCAPE et réitérée par le Plan National de Développement en cours de finalisation pour la période 2017-2021.

Il s'inscrit dans la droite ligne des politiques sur les changements climatiques à l'instar de l'EBT, de la CDN, du PNA qui ont identifié la vulnérabilité du secteur et ont prévu plusieurs mesures complémentaires, devant appuyer le Togo dans ses efforts d'engager la transition pour un changement de paradigme visant le développement durable, à faible émission de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique.

#### I.2.2.5 Résultats attendus du projet

Plusieurs résultats sont attendus du projet :

- l'économie est diversifiée par l'introduction de modes d'existence moins vulnérables au changement climatique ;
- des méthodologies et/ou de bonnes pratiques pour une intégration durable de l'agriculture, et/ou de l'élevage et/ou de la pêche sont promues ;
- la qualité de la production est améliorée ;
- les populations accèdent facilement au marché de la production ;
- les parties prenantes ont vu leurs capacités renforcées ;
- les zones propices au développement de la pisciculture intégrée à une des deux activités ont été cartographiées ;
- le tampon économique et social est renforcé pour faire face aux pertes de productivité sévère face aux impacts du changement climatique ;
- la résilience aux impacts du changement climatique est renforcée par l'augmentation du niveau de revenu dans les communautés ;
- la vulnérabilité des femmes est réduite à travers la promotion des activités permettant leur autonomisation et une augmentation des dépenses dans la santé et l'éducation.
- 

#### I.2.2.6 Activités du projet

Diverses activités seront menées au cours du projet. Il s'agira :

- du développement d’une technologie ou principes et méthodes pour intégrer les activités ;
- de la réalisation d’enquêtes socio-économiques ;
- de la coordination communautaire et organisation d’ateliers pour les parties prenantes ;
- de la conduite de projets de recherche ;
- de la mise en place d’une plateforme d’innovation et d’intervention ;
- du renforcement des capacités entrepreneuriales des producteurs ;
- de l’organisation des parties prenantes dans une chaîne de valeur ;
- du développement de nouveaux produits et services.

#### I.2.2.7 Planning (durée d’exécution du projet : trimestre, 1 an, pluriannuel)

Le projet sera réalisé sur une période de trois ans.

#### I.2.2.8 Budget estimatif / ressources nécessaires

Un budget de 7 milliards reste nécessaire pour sa réalisation.

#### I.2.2.9 Suivi & évaluation

Un plan de suivi sera élaboré de manière participative en collaboration des personnes ressources, des universitaires et des acteurs clés au début de l’action, permettant de planifier les activités de suivi des résultats et effets produit par l’action. Ceci se fera à travers des visites de suivi –supervision, des fiches techniques, des réunions- bilan et des ateliers de réorientation ou de consolidation de la stratégie d’intervention. L’évaluation des résultats d’activités contient des indicateurs qui aideront à apprécier la situation de départ au début du projet à travers une étude de base. Ces indicateurs seront examinés à mi-parcours et à la fin du projet, pour mesurer si les objectifs sont atteints et apprécier la contribution du projet à la résolution de l’insécurité alimentaire

#### I.2.2 10 Potentiels risques et défis :

Plusieurs risques ou défis peuvent constituer des obstacles pour la mise en œuvre du projet. Les principaux risques identifiés concernent :

- Le risque humain et personnel ;

C’est un projet qui nécessite l’expertise ou la compétence des acteurs. L’absence de personnels qualifiés constitue un important risque pour l’atteinte des résultats du projet. Un plan de formation devrait être inclus afin de palier à la faiblesse de l’expertise.

- Le risque institutionnel ;

La menace principale qui plane sur ce projet réside dans l’absence de plateforme d’échange regroupant les acteurs de l’administration publique, des ONG ou organisation de la société civile et du privé. La mise en œuvre rapide de cette plateforme est une condition sine qua none pour la réussite de ce projet.

- La résistance au changement.

Les communautés beaucoup plus habituées aux pratiques endogènes de productions agricoles, pourraient être hostiles au changement, d’où l’importance de la sensibilisation

#### I.2.2.11 Responsabilités et schéma de coordination du projet

Le projet sera sous la responsabilité du MAEH. Les modalités de mise en œuvre devraient être calquées sur les recommandations formulées pour l'idée de projet de la technologie Aménagement des Terres Agricoles.

### I.2.3 Idée de projet pour la technologie Agriculture de Contre Saison

#### **Promotion des activités agricoles de contre saison en milieu rural pour améliorer la résilience.**

##### I.2.3.1 Introduction

La contribution de l'agriculture au PIB a été en moyenne de 30% au cours des dernières années. L'Etat togolais entend faire de l'agriculture un secteur clé de sa croissance en introduisant des agropoles et en créant de la valeur tout au long de la chaîne de production agricole grâce notamment aux cultures à forte valeur et à la transformation des produits agricoles afin de créer des emplois et les conditions favorables à l'émergence du pays d'ici l'horizon 2030. Cet objectif ambitieux risque de ne pas se concrétiser en raison principalement des variations climatiques qui perturbent le rythme des saisons et des précipitations. Il faut dès lors mettre en place une agriculture intelligente face au climat et préserver les revenus des populations dans les milieux agricoles. La mise en œuvre de l'agriculture de contre saison permet de suppléer aux difficultés induites par les variations du climat se traduisant par la vulnérabilité des exploitants agricoles et la surexploitation de nouvelles zones agricoles comme les berges des fleuves.

##### I.2.3.2 Objectif général

L'objectif global du projet, est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et par conséquent du revenu des ménages dans les zones du projet. Ceci est particulièrement vrai dans les périodes de soudure. Le projet permettra d'atténuer les chocs externes et ceux liés au changement climatique.

##### I.2.3.3 Objectifs spécifiques : sont-ils mesurables ?

Plusieurs objectifs spécifiques sont prévus, Il s'agira notamment de :

- développer des techniques efficaces et économes de mobilisation des ressources en eau de surface ;
- augmenter la production agricole de manière durable ;
- désenclaver et accéder aux marchés pour écouler la production ;
- renforcer des capacités des parties prenantes ;
- augmenter les revenus des producteurs
- améliorer les conditions de vie des populations dans les milieux ruraux et freiner l'exode rural ;
- mettre à disposition des informations météorologiques pour permettre une meilleure planification des activités agricoles ;
- développer la recherche sur les semences et techniques de production hors calendrier cultural ;
- fournir les ressources nécessaires aux structures d'appui technique afin d'accompagner les producteurs dans la mise en place de projets d'agriculture de contre saison ;

##### I.2.3.4 Liens avec les priorités de développement durable du pays ?

La nouvelle politique agricole du Togo à l'horizon 2030 s'inscrit dans un contexte d'opportunités de croissance agricole en Afrique. La matérialisation d'une telle ambition exige des approches et mécanismes innovants aussi bien sur le plan opérationnel, financier et surtout conceptuel. Les opportunités de marché pour les producteurs de denrées alimentaires sont de plus en plus dynamiques en raison de l'essor démographique, l'urbanisation, la croissance des revenus, la diversification des régimes alimentaires et une demande affichant des niveaux de prix aux producteurs suffisamment incitatifs, mais dans un contexte de variabilité des changements climatiques sans précédent.

Ainsi le présent projet s'inscrit dans la politique agricole togolaise plus attentive aux évolutions en cours pour surmonter les aléas climatiques actuels et futurs afin de tirer parti au maximum des nouvelles opportunités pour la création de la croissance comme décliné dans la SCAPE et le Plan National de Développement prévue pour la période 2017-2021 arrimé aux Objectifs de Développement Durable.

C'est dans cette perspective que le gouvernement soumet le présent projet pour suppléer aux difficultés toujours croissantes de l'agriculture pluviale, entre autres en permettant de réduire la vulnérabilité des exploitants agricoles face à la variabilité climatique (irrégularité des pluies), afin de créer la croissance et de réduire la pauvreté et la vulnérabilité rurale et ce conformément à son engagement contenu dans les Contributions Déterminées au niveau National et faire du secteur agricole un secteur potentiel de développement de la croissance comme inscrit dans la SCAPE.

Ce projet s'inscrit dans le cadre mesures d'adaptation dans le secteur de l'agriculture identifiées dans le PNACC et qui prévoit entre autres Il vient cadrer ainsi avec le projet ADAPT et s'inscrire dans la droite ligne des politiques sur les changements climatiques à l'instar de l'EBT, de la CDN, du PNA qui ont identifié la vulnérabilité du secteur et ont prévu plusieurs mesures pour le changement de paradigme.

#### I.2.3.5 Résultats attendus du projet

Plusieurs résultats sont attendus à la fin du présent projet :

- des technologies efficaces et économes de mobilisation des ressources en eau de surface sont développées
- la production agricole a augmenté substantiellement et durablement
- les producteurs arrivent à écouler leur productions grâce aux infrastructures permettant de désenclaver les zones et d'accéder aux marchés
- les capacités des parties prenantes sont renforcées
- les revenus des producteurs ont augmenté
- les conditions de vie des populations se sont améliorées dans les milieux ruraux, et l'exode rural est limité
- les activités agricoles sont mieux planifiées grâce à la disponibilité des informations météorologiques
- des semences et techniques de productions compatibles avec la culture hors saison sont développées et vulgarisées
- les structures d'appui disposent des ressources nécessaires pour accompagner les agriculteurs dans la mise en place de projets d'agriculture de contre saison

#### I.2.3.6 Activités du projet

Plusieurs activités seront conduites dans ce projet et sont regroupées dans 3 composantes :

- Composante 1. Sécurisation contre les risques climatiques et intensification des productions agricoles ;
  - Sous-composante 1.1. Amélioration de la maîtrise de l'eau
  - Sous-composante 1.2. Intensification de systèmes de production résilients
  - Sous-composante 1.3. Mesures transversales d'accompagnement
- Composante 2. Valorisation des productions et appui aux activités économiques des ménages ruraux ;
  - Sous-composante 2.1. Désenclavement des zones de production

- Sous-composante 2.2. Appui au stockage
- Sous-composante 2.3. Appui aux activités économiques des ménages
- Composante 3. Coordination, gestion et suivi-évaluation du Projet ;
  - Sous-composante 1 : Coordination et gestion financière du Projet et suivi-évaluation
  - Sous-composante 2 : Gestion des savoirs et la communication, avec un accent particulier avec un accent particulier sur l'adaptation aux CC
  - Sous-composante 3 : l'appui institutionnel et le dialogue politique sur les CC et l'adaptation de l'agriculture paysanne.
  -

#### I.2.3.7 Planning (durée d'exécution du projet : trimestre, 1 an, pluriannuel)

Ce projet sera exécuté sur une période de trois (03) ans

#### I.2.3.8 Budget / ressources nécessaires

Un budget de 6 milliards de francs CFA est prévu pour la réalisation du projet.

#### I.2.3.9 Suivi & évaluation

La stratégie de suivi-évaluation se focalisera sur l'analyse de l'efficacité, l'efficience, la durabilité, et de la performance afin de mesurer l'atteinte des résultats fixés au départ du projet. Un plan de suivi sera élaboré pour une planification du suivi des résultats et effets produit par l'action. Le suivi se fera par étapes et consistera en des visites de suivi –supervision, des fiches techniques, des sessions de réunions entre acteurs pertinents impliqués- bilan des activités et des ateliers de réorientation ou de consolidation de la stratégie d'intervention pour une amélioration de la performance. Le plan de suivi évaluation des résultats comportera des indicateurs qui aideront à apprécier la situation de départ au début du projet à travers une étude de base. Ces indicateurs seront examinés à mi-parcours et à la fin du projet, pour mesurer si les objectifs sont atteints et apprécier la contribution du projet à la réalisation de l'ambition prévue dans le PAT.

#### I.2.3.10 Potentiels risques et défis

Plusieurs risques ou défis pouvant constituer des obstacles pour la mise en œuvre du projet et pour conséquent influencerait l'atteinte des résultats sont à relever. Il peut s'agir du :

- Risque social,

L'attachement aux pratiques endogènes culturelles et culturelles des communautés en matière de production agricole est un élément de risque à prendre en compte. Il est important ainsi de mettre l'accent sur des activités de sensibilisation

- Risque climatique,

La non maîtrise des variabilités climatiques par les producteurs agricoles constitue également un risque par rapport au choix des semences adaptées aux saisons, aux sols et à d'autres paramètres. Le renforcement des capacités des producteurs agricoles sur l'agriculture de contre saison s'avère nécessaire

- Risque technique,

Le manque d'expertise par rapport à la technique de l'agriculture contre saison constitue généralement un risque potentiel pour le développement du projet. Le renforcement des capacités des producteurs agricoles sur l'agriculture de contre saison s'avère nécessaire

- Risque financier.

L'insuffisance ou les retards de décaissement des financements peut retarder les activités du projet. En effet, il serait important de prévoir des méthodes souples de décaissement des financements pour le démarrage des activités.

#### I.2.3.11 Responsabilités et schéma de coordination du projet

Le projet sera sous la responsabilité du MAEH.

## Chapitre II : Plan d'actions Technologiques et Idées de Projets pour le secteur Ressources en Eau

---

### II.1 Plan d'Actions technologiques pour le secteur Ressources en Eau

#### II.1.1 Vue d'ensemble du secteur

Selon la politique nationale de l'eau (PNE), le Togo fait partie des pays dont la disponibilité potentielle des ressources en eau s'avère globalement favorable (MEAHV, 2010). Le pays dispose d'abondantes ressources en eau. La PNE présente des informations d'analyse en termes de disponibilité et de demande de la ressource comme suit : « les ressources en eau souterraine renouvelables annuellement sont estimées entre 5 et 9 milliards de mètres cubes et les eaux de surface seraient de l'ordre de 10 milliards de mètres cubes par an en moyenne, soit un potentiel de 15 à 19 milliards de mètres cubes par an, avec une moyenne annuelle qui se situe entre 3000 à 3800 mètres cubes d'eau par an et par personne, au-delà de la norme internationale de rareté établie à 1700 mètres cubes d'eau par an et par personne ».

La demande moyenne annuelle actuelle en termes de prélèvements d'eau de surface et d'eau souterraine est faible. Elle pourrait devenir relativement importante par rapport à la ressource disponible localement si les besoins augmentaient de manière significative, en particulier ceux des aménagements hydro-agricoles (développement des périmètres irrigués en réponse au souci de sécurité alimentaire) ainsi que les usages industriels.

La PNE révèle par ailleurs que malgré une situation favorable en disponibilité potentielle, le Togo souffre d'un déficit de mobilisation de ses ressources en eau et peine à satisfaire les besoins essentiels des populations en matière d'approvisionnement en eau potable et à mobiliser ces ressources au profit de la promotion d'un développement harmonieux et coordonné du pays. Elle fait état par ailleurs, de grandes disparités régionales en termes de disponibilité et de demande de la ressource. La répartition dans le temps et dans l'espace des ressources en eau n'obéit pas nécessairement aux règles des besoins et des usages. Elles sont abondantes dans certaines régions et manquent cruellement dans d'autres. Parfois, les zones les plus dépourvues correspondent aux zones d'usages les plus importants. Par ailleurs, les problèmes de disponibilité peuvent être liés aux problèmes de la qualité, du fait de la salinité ou de la pollution pouvant se poser localement.

Les différents documents stratégiques élaborés dans le cadre de la gestion des ressources en eau au Togo, y compris l'état des lieux national réalisé dans le contexte du programme de révision des normes hydrologiques pour la conception des ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest et du Centre (UNESCO, 2013) ainsi que l'étude Vulnérabilité et Adaptation des ressources en eau élaborée dans le cadre de la deuxième communication nationale, (MERF, 2010) présentent des informations d'analyse qui restent pertinentes dans le cadre de la présente étude. Ainsi ce chapitre sur la situation nationale des ressources en eau au Togo se fonde essentiellement sur les résultats des travaux précédents. Il présente le cadre physique, le cadre normatif, l'état de la ressource, les différents usages et des analyses sommaires permettant d'apprécier le potentiel disponible sous la contrainte de plusieurs facteurs non climatiques.

#### II.1.2 Plan d'actions technologiques pour les Mini-adduction d'eau potable

##### II.1.2.1 Brève présentation de la technologie Mini-adduction d'eau potable

La technologie consiste à prélever de l'eau dans une nappe phréatique. L'eau est ensuite traitée et acheminée vers un réservoir de stockage puis finalement distribuée par gravité ou à l'aide d'une pompe vers des bornes fontaines et/ou des branchements publics et privés.

### II.1.2.2 Ambition pour la technologie Mini-adduction d'eau potable

De manière générale en ce qui concerne la technologie, l'objectif visé par le Togo est d'assurer la couverture des besoins et la fourniture d'une eau de qualité aux populations vivant dans les milieux semi-urbains et péri-urbains. L'objectif fixé pour les OMD était d'atteindre une cible de 75% pour le taux d'utilisation de l'eau potable par les ménages. Le Togo n'a pas pu atteindre cet objectif et il prépare ses indicateurs pour les Objectifs de Développement Durable. La mise en œuvre du PAT permettra de résorber le déficit en infrastructures mais également de pouvoir faire face à l'augmentation des besoins qui pourraient tripler d'ici 2020.

### II.1.2.3 Mesures sélectionnées comme actions et activités identifiées

#### a. Rappel des barrières et mesures identifiées lors de la phase précédente

La deuxième phase de l'Evaluation des Besoins Technologiques a permis d'identifier les différentes barrières entravant le transfert et la diffusion des technologies sélectionnées dans le secteur des ressources en eau ainsi que les mesures pour les surmonter. L'identification de ces mesures constitue le point de départ de la troisième phase, puisque ces mesures seront priorisées et reconverties en actions concrètes à mettre en œuvre dans le Plan d'Actions technologiques. Le Tableau 34 ci-dessous permet de se rappeler des différentes barrières ayant été identifiées pour la technologie Mini-adduction d'eau.

**Tableau 34: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter les barrières de la technologie MAEP**

Catégories	Barrières identifiées	Mesures identifiées
<b>Barrières économiques et financières</b>	Faible rentabilité des projets de MAEP	Mettre en place des mécanismes permettant au secteur privé de prendre une part plus significative dans le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance des mini-AEP
	Coût élevé des projets	Mutualiser et optimiser les coûts des projets en confiant la réalisation des ouvrages à une agence unique
	Les faibles ressources financières du pays	Améliorer la capacité de plaidoyer de l'Etat
<b>Conditions du marché</b>	Approvisionnement complexe	Standardiser et mutualiser les commandes d'équipements
	Secteur de l'Eau peu attractif pour les investisseurs privés nationaux et étrangers	Mutualiser la gestion d'un lot de mini AEP pour optimiser les coûts de gestion et une massification des volumes d'eau vendus
		Redéfinir le rôle des AUSEPA
	Mettre en place des contrats de concession et d'affermage permettant au secteur privé d'investir dans le secteur	
Insuffisance de l'accès à l'énergie	Accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Electrification Rurale Formation des techniciens en Energie Renouvelable	
<b>Juridique et réglementaire</b>	Absence d'un cadre normatif	Mise en place de normes relatives au type d'équipement à utiliser dans la construction des mini AEP
	Schéma institutionnel défavorable au secteur de l'eau	Refonte du cadre institutionnel pour permettre une meilleure synergie entre les différents acteurs
<b>Capacité institutionnelle</b>	Faiblesse de l'expertise	Renforcement des capacités des différents intervenants dans le secteur des ressources en eau

b. Choix des actions à intégrer dans le PAT à partir des mesures identifiées

Sur la base des résultats issus de l'Analyse des Barrières et Cadre Propice (ABCP), un travail préliminaire a été effectué par le consultant. Il a consisté à dresser une liste de critères ainsi qu'une échelle de notation devant servir à prioriser les mesures. Le consultant a soumis à l'approbation des parties prenantes lors de l'atelier de consultation des parties prenantes, tenu le 26 mai 2017 à Lomé.

Les critères qui ont été retenus après discussion sont les suivants :

- efficacité ;
- incidence et acceptabilité sociale ;
- cohérence avec le cadre institutionnel actuel ;
- cohérence avec les programmes, politiques et stratégies de développement ;
- acceptabilité politique ;

coût de la mesure.

La méthode utilisée a consisté à noter les actions sur une échelle de 1 à 5 en tenant compte des critères énumérés ci-dessus. A l'issue des travaux, les notes ont été compilées. Les parties prenantes par consensus et sur la base des expériences ont décidé de retenir toutes les actions à l'exception de celle consistant à « Mutualiser et optimiser les coûts des projets en confiant la réalisation des ouvrages à une agence unique » dont la mise en œuvre a été jugée trop complexe. Le tableau 35 ci-dessous présente le résultat de la priorisation :

**Tableau 35: Sélection des mesures suite à la notation pour la technologie MAEP**

Mesures	Note totale
<b>Renforcer les capacités des différents intervenants dans le secteur des ressources en eau</b>	25
<b>Accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Electrification Rurale</b>	25
<b>Améliorer la capacité de plaidoyer de l'Etat</b>	23
<b>Redéfinir le rôle des Associations d'usagers du Service de l'Eau Potable et de l'Assainissement (AUSEPA)</b>	23
<b>Mettre en place de normes relatives au type d'équipement à utiliser dans la construction des mini AEP</b>	22
<b>Reformer le cadre institutionnel pour permettre une meilleure synergie entre les différents acteurs</b>	22
<b>Mettre en place des contrats de concession et d'affermage permettant au secteur privé d'investir dans le secteur</b>	22
<b>Mutualiser la gestion d'un lot de mini AEP pour optimiser les coûts de gestion et une massification des volumes d'eau vendus</b>	22
<b>Mettre en place des mécanismes permettant au secteur privé de prendre une part plus significative dans le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance des mini-AEP</b>	22
<b>Standardiser et mutualiser les commandes d'équipements</b>	22

D'TU et ENDA, se référant à leur expérience avec de nombreux pays, ont proposé de ne retenir que 4 à 5 mesures afin de garantir une mise en œuvre effective du PAT. Le consultant, en accord avec la coordinatrice EBT, a décidé de procéder à un regroupement de mesures similaires. Le tableau 36 ci-dessous montre les mesures qui ont été regroupées :

**Tableau 36: Regroupement et reformulation des mesures de la technologie MAEP**

Mesures regroupées et reformulées	Anciennes mesures
<b>Renforcer la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources additionnelles et à optimiser le coût de mise en œuvre des projets MAEP</b>	Améliorer la capacité de plaidoyer de l'Etat
	Mettre en place des contrats de concession et d'affermage permettant au secteur privé d'investir dans le secteur
	Mettre en place des mécanismes permettant au secteur privé de prendre une part plus significative dans le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance des mini-AEP
	Standardiser et mutualiser les commandes d'équipements
<b>Procéder à une refonte du cadre juridique, réglementaire et institutionnel pour permettre une meilleure synergie entre les différents acteurs</b>	Mutualiser la gestion d'un lot de mini AEP pour optimiser les coûts de gestion et une massification des volumes d'eau vendus
	Redéfinir le rôle des AUSEPA
	Refonte du cadre institutionnel pour permettre une meilleure synergie entre les différents acteurs

En résumé les mesures retenues comme actions à intégrer dans le PAT sont listées ci-dessous :

**Tableau 37: Sélection finale des mesures à inclure en tant qu'Actions dans le PAT MAEP**

<b>Action 1</b>	<b>Renforcer les capacités des différents intervenants dans le secteur des ressources en eau</b>
<b>Action 2</b>	Accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Electrification Rurale
<b>Action 3</b>	Renforcer la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources additionnelles et à optimiser le coût de mise en œuvre des projets MAEP
<b>Action 4</b>	Procéder à une refonte du cadre juridique, réglementaire et institutionnel pour permettre une meilleure synergie entre les différents acteurs
<b>Action 5</b>	Mettre en place de normes relatives au type d'équipement à utiliser dans la construction des mini AEP

c. Décomposition des actions en activités pour opérationnaliser le PAT

Ces actions ont été, dans un cadre participatif lors de l'atelier de consultation des parties prenantes, déclinées en des activités dont la réalisation permettra leur concrétisation,

**Tableau 38: Identification des Activités spécifiques pour supporter les Actions pour le PAT de la technologie MAEP**

Actions	Activités à mettre en œuvre
<b>Action 1 : Renforcer les capacités des différents intervenants dans le secteur des ressources en eau</b>	Activité 1.1 : Analyser les besoins en matière de renforcement des capacités
	Activité 1.2 : Elaborer une stratégie de renforcement de capacités en identifiant les outils et canaux pour la transmission du savoir faire
	Activité 1.3 : Valider la stratégie avec les parties prenantes et recherche des ressources financières et techniques
	Activité 1.4 : Mettre sur place un plan de suivi et évaluation des actions de renforcement de capacités
	Activité 1.5 : Créer des plateformes de partage d'expérience entre les professionnels du secteur
<b>Action 2 : Accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Electrification Rurale</b>	Activité 2.1 : Analyser les barrières pour le déploiement du PNER
	Activité 2.2 : Elaborer une feuille de route pour lever les barrières
	Activité 2.3 : Elaborer et/ou soumettre un pipeline de projet aux initiatives régionales sur les ER (IAER, Initiative des PMA sur les EEER, SE4ALL) et au mécanisme financier et technologique de la CCNUCC

	Activité 2.4 : Doter l'AT2ER des moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PANER
Action 3 : Renforcer la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources additionnelles et à optimiser le coût de mise en œuvre des projets MAEP	Activité 3.1 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de plaidoyer et de mobilisation des ressources financières pour le financement des projets MAEP
	Activité 3.2 : Actualiser les études pour définir une taille de lots de mini AEP à mutualiser
	Activité 3.3: Requérir un appui technique pour élaborer une stratégie de participation du secteur privé dans le secteur de l'eau
	Activité 3.4 : Adopter et mettre en œuvre du plan d'action par le gouvernement
	Activité 3.5 : Créer une plateforme de facilitation des investissements entre financiers, banquiers et partenaires au développement
	Activité 3.6 : Apporter un appui technique et financier à l'ARSE pour un contrôle et une réglementation plus accrue du secteur de l'eau
	Activité 3.7 : Mettre en place une centrale d'achat commune pour les projets de MAEP et rechercher des synergies avec d'autres achats publics pour optimiser les coûts d'achats
Action 4 : Procéder à une refonte du cadre juridique, réglementaire et institutionnel pour permettre une meilleure synergie entre les différents acteurs	Activité 4.1 : Analyser le cadre politique, institutionnel et juridique et identification des faiblesses relatives à la pleine implication des Parties Prenantes
	Activité 4.2 : Elaborer une stratégie de concertation entre les Parties Prenantes
	Activité 4.3 : Consulter les parties prenantes pour redéfinir le rôle des AUSEPA devant aboutir à la formulation de recommandations
	Activité 4.4 : Organiser des forums/ateliers/ tables rondes d'échange entre différents acteurs
	Activité 4.5 : Mobiliser les ressources pour le renforcement de capacités des Parties Prenantes
Action 5 : Mettre en place des normes relatives au type d'équipement à utiliser dans la construction des mini AEP	Activité 5.1 : Mettre en place un comité technique interministériel chargé de définir les normes pour les mini AEP
	Activité 5.2: Organiser un atelier national de restitution et de validation et organiser une campagne d'information et de sensibilisation des PP
	Activité 5.3: Soumettre les normes pour adoption et intégration dans le cadre législatif togolais
	Activité 5.4 : Fournir les ressources nécessaires pour les agences chargées du respect des normes

d. Action à exécuter comme idées de projet

L'action 1 : Renforcer les capacités des différents intervenants dans le secteur des ressources en eau sera développée comme idée de projet. Compte tenu de l'urgence de la situation, l'idée de projet permettra également de réaliser des ouvrages de Mini-adduction d'eau potable et d'assainissement. L'action 1 sera intégrée dans la composante relative à l'Appui institutionnel aux structures intervenant dans le projet.

#### II.1.2.4 Identification des parties prenantes impliquées et calendrier des activités

a. Les parties prenantes

Cette phase est cruciale, car elle permet de déterminer quels seront les acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PAT. Il a fallu distinguer la partie prenante principale qui aura la responsabilité d'assurer la mise en œuvre du PAT et la ou les partie(s) prenantes secondaires qui auront un rôle d'appui. L'atelier du 26 Mai 2017 n'ayant pas pu permettre de finaliser le travail compte tenu du temps imparti, le consultant a pris attache avec les acteurs sectoriels pour finaliser le travail dont le résultat est présenté dans le tableau 39 ci-dessous :

**Tableau 39: Parties Prenantes Identifiées pour le PAT de la technologie MAEP**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes Responsables	
		Primaires	Secondaires
Action 1 : Renforcement des capacités des différents intervenants dans le secteur des ressources en eau	Activité 1.1 : Analyser les besoins en matière de renforcement des capacités	DRE,	SP-EAU, TdE, DGMAP, DA, UL, Direction de l'Urbanisme, OSC intervenant dans le secteur de l'eau
	Activité 1.2 : Elaborer une stratégie de renforcement de capacités en identifiant les outils et canaux pour la transmission du savoir faire	MFPTRA,	ARSE, MAEH, MERF, SP EAU, OSC intervenant dans le secteur
	Activité 1.3 : Valider la stratégie avec les parties prenantes, recherche des ressources financières et techniques et procéder aux actions de renforcement des capacités	MAEH,	MFPTRA, ARSE, MERF, SP EAU, OCS intervenant dans le secteur
	Activité 1.4 : Mettre sur place un plan de suivi et évaluation des actions de renforcement de capacités	MAEH,	MERF, ARSE
	Activité 1.5 : Créer des plateformes de partage d'expérience entre les professionnels du secteur	MAEH,	MERF, OSC intervenant dans le secteur, ARSE
Action 2 : Accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Electrification Rurale	Activité 2.1 : Analyser les barrières pour le déploiement du PNER	ARSE,	Ministère des Mines et de l'Energie (MME), MERF, ARSE
	Activité 2.2 : Elaborer une feuille de route pour lever les barrières	ATERER,	MERF
	Activité 2.3 : Elaborer et/ou soumettre un pipeline de projet aux initiatives régionales sur les ER (IAER, Initiative des PMA sur les EEER, SE4ALL) et au mécanisme financier et technologique de la CCNUCC		
	Activité 2.4 : Doter l'ATERER des moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PANER	MPD,	MME, MERF, MEF,
Action 3 : Renforcer la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources additionnelles et à optimiser le coût de mise en œuvre des projets MAEP	Activité 3.1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de plaidoyer et de mobilisation des ressources financières pour le financement des projets MAEP	MPD,	MEF, MAEH, MERF
	Activité 3.2 : Actualiser les études pour définir une taille de lots de mini AEP à mutualiser	ARSE,	DRE, DAEP, SP-EAU, TdE, FDS, Département de géologie, DGMAP, Direction de l'Assainissement,
	Activité 3.3 : Requérir un appui technique pour élaborer une stratégie de participation du secteur privé dans le secteur de l'eau	MPD,	MEF, ARSE, SP-EAU, TdE, MCPS
	Activité 3.4 : Adopter et mettre en œuvre la stratégie par le gouvernement	DAEP,	ARSE, SP-Eau, TdE, OSC intervenant dans le secteur RE
	Activité 3.5 : Créer une plateforme de facilitation des investissements entre financiers, banquiers et partenaires au développement	MAEH,	MCPSP, MEF, DAEP, ARSE, SP-Eau, TdE, OSC intervenant dans le secteur RE
	Activité 3.6 : Apporter un appui technique et financier à l'ARSE pour un contrôle et une réglementation plus accrue du secteur de l'eau	MPD,	MAEH, MEF, MERF
	Activité 3.7 : Mettre en place une centrale d'achat commune pour les projets de MAEP et rechercher des synergies avec d'autres achats publics pour optimiser les coûts d'achats	MAEH,	MEF, MERF, DAEP, DGMAP, MFPTRA, MPD

<b>Action 4 : Procéder à une refonte du cadre juridique, réglementaire et institutionnel pour permettre une meilleure synergie entre les différents acteurs</b>	Activité 4.1 : Analyser le cadre politique, institutionnel et juridique et identification des faiblesses relatives à la pleine implication des Parties Prenantes	DRE,	MSPS, ARSE
	Activité 4.2 : Elaborer une stratégie de concertation entre les Parties Prenantes	DRE,	MERF
	Activité 4.3 : Consulter les parties prenantes pour redéfinir le rôle des AUSEPA devant aboutir à la formulation de recommandations	DRE,	ARSE, SP-EAU, TdE, FDS, Département de géologie, DGMAP, Direction de l'Assainissement, Direction de l'Urbanisme
	Activité 4.4 : Organiser des forums/ateliers/ tables rondes d'échange entre différents acteurs	MAEH,	MERF
	Activité 4.5 : Mobiliser les ressources pour le renforcement de capacités des Parties Prenantes	MPD,	MAEH, MEF, MERF
<b>Action 5 : Mise en place de normes relatives au type d'équipement à utiliser dans la construction des mini AEP</b>	Activité 5.1 : Mettre en place un comité technique interministériel chargé de définir les normes pour les mini AEP	DAEP,	DRE, ARSE, SP-EAU, TdE, FDS Département de géologie, DGMAP, Direction de l'Assainissement
	Activité 5.2: Organiser un atelier national de restitution et de validation et organiser une campagne d'information et de sensibilisation des PP	MAEH,	MERF
	Activité 5.3: Soumettre les normes pour adoption et intégration dans le cadre législatif togolais	MAEH,	MERF
	Activité 5.4 : Fournir les ressources nécessaires pour les agences chargées du respect des normes	MEF,	DAEP, DRE, ARSE, SP-EAU, TdE, FDS Département de géologie, DGMAP, Direction de l'Assainissement

b. Calendrier des activités

Comme évoqué plus haut, les acteurs sectoriels ont permis de définir un chronogramme des activités en vue de situer la réalisation du PAT dans le temps. Le tableau ci-après permet d'avoir la restitution du travail accompli.

**Tableau 40: Chronogramme des activités du PAT de la technologie MAEP**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Calendrier de mise en œuvre		Durée (en mois)
		Début	Fin	
<b>Action 1 : Renforcement des capacités des différents intervenants dans le secteur des ressources en eau</b>	Activité 1.1 : Analyser les besoins en matière de renforcement des capacités	01/10/2018	31/03/2019	6
	Activité 1.2 : Elaborer une stratégie de renforcement de capacités en identifiant les outils et canaux pour la transmission du savoir faire	01/04/2019	30/09/2019	6
	Activité 1.3 : Valider la stratégie avec les parties prenantes, recherche des ressources financières et techniques et procéder aux actions de renforcement des capacités	01/01/2019	31/12/2020	24
	Activité 1.4 : Mettre sur place un plan de suivi et évaluation des actions de renforcement de capacités	01/10/2020	30/06/2021	9
	Activité 1.5 : Créer des plateformes de partage d'expérience entre les professionnels du secteur	01/04/2020	31/12/2020	9
<b>Action 2 : Accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale</b>	Activité 2.1 : Analyser les barrières pour le déploiement du PNER	01/01/2019	30/06/2019	6
	Activité 2.2 : Elaborer une feuille de route pour lever les barrières	01/07/2019	31/12/2019	6

d'Electrification Rurale	Activité 2.3 : Elaborer et/ou soumettre un pipeline de projet aux initiatives régionales sur les ER (IAER, Initiative des PMA sur les EEER, SE4ALL) et au mécanisme financier et technologique de la CCNUCC	01/01/2020	31/12/2020	12
	Activité 2.4 : Doter l'AT2ER des moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PANER	01/01/2019	31/12/2020	24
Action 3 : Renforcer la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources additionnelles et à optimiser le coût de mise en œuvre des projets MAEP	Activité 3.1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de plaidoyer et de mobilisation des ressources financières pour le financement des projets MAEP	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 3.2 : Actualiser les études pour définir une taille de lots de mini AEP à mutualiser	01/07/2019	31/12/2019	6
	Activité 3.3: Requête un appui technique pour élaborer une stratégie de participation du secteur privé dans le secteur de l'eau	01/01/2020	30/06/2021	18
	Activité 3.4 : Adopter et mettre en œuvre la stratégie par le gouvernement	01/10/2020	30/09/2021	12
	Activité 3.5 : Créer une plateforme de facilitation des investissements entre financiers, banquiers et partenaires au développement	01/10/2020	30/03/2021	6
	Activité 3.6 : Apporter un appui technique et financier à l'ARSE pour un contrôle et une réglementation plus accrue du secteur de l'eau	01/01/2020	31/12/2020	12
	Activité 3.7 : Mettre en place une centrale d'achat commune pour les projets de MAEP et Rechercher des synergies avec d'autres achats publics pour optimiser les coûts d'achats	01/01/2019	31/12/2020	24
Action 4 : Procéder à une refonte du cadre juridique, réglementaire et institutionnel pour permettre une meilleure synergie entre les différents acteurs	Activité 4.1 : Analyser le cadre politique, institutionnel et juridique et identification des faiblesses relatives à la pleine implication des Parties Prenantes	01/10/2018	30/06/2019	9
	Activité 4.2 : Elaborer une stratégie de concertation entre les Parties Prenantes	01/04/2019	30/09/2019	6
	Activité 4.3 : Consulter les parties prenantes pour redéfinir le rôle des AUSEPA devant aboutir à la formulation de recommandations	01/10/2019	31/12/2019	3
	Activité 4.4 : Organiser des forums/ateliers/ tables rondes d'échange entre différents acteurs	01/01/2020	30/06/2020	6
	Activité 4.5 : Mobiliser les ressources pour le renforcement de capacités des Parties Prenantes	01/01/2019	31/12/2019	12
Action 5 : Mise en place de normes relatives au type d'équipement à utiliser dans la construction des mini AEP	Activité 5.1 : Mettre en place un comité technique interministériel chargé de définir les normes pour les mini AEP	01/10/2018	30/06/2019	9
	Activité 5.2: Organiser un atelier national de restitution et de validation et organiser une campagne d'information et de sensibilisation des PP	01/04/2019	30/09/2019	6
	Activité 5.3: Soumettre les normes pour adoption et intégration dans le cadre législatif togolais	01/10/2019	31/12/2020	15
	Activité 5.4 : Fournir les ressources nécessaires pour les agences chargées du respect des normes	01/01/2021	31/12/2021	12

#### II.1.2.5 Evaluation des besoins et des coûts des activités

Cette phase s'est déroulée en trois étapes. La première a consisté à déterminer les besoins en renforcement des capacités. Cela a nécessité de déterminer ce qu'il faudrait pour permettre aux parties prenantes d'accomplir les actions notamment un appui technique qui peut passer par le recrutement soit d'un cabinet/consultant soit d'un expert technique détaché auprès de la partie prenante principale. La deuxième a consisté à évaluer le coût et les financements des actions et activités sélectionnées. Il s'agit d'évaluer le coût de mise en œuvre qui comprend les rémunérations pour le temps du travail, les frais de réunion, les indemnités de frais de déplacement, les achats d'équipements et de service, les mesures d'accompagnement entre autres. L'étape ultime a consisté à déterminer d'où viendra le financement des actions et des activités

sélectionnées. Une distinction a été effectuée entre les sources d'origine publiques et celles privées. A chaque source, les différentes options ont été précisées. Les travaux réalisés dans le cadre des CDN, du PNACC, du PGICT ...ont permis une évaluation des coûts du PAT.

a. Identification des besoins en renforcement des capacités

Les besoins ci-dessous ont été identifiés :

- Appui technique pour une actualisation du PAGSEA
- Appui technique dans l'électrification rurale
- Appui technique dans la mobilisation des ressources
- Appui technique dans la mise en place d'un mécanisme pour permettre au secteur privé d'investir dans le secteur de l'eau
- Appui technique dans les achats publics et les techniques d'optimisation des achats
- Appui technique dans l'amélioration du cadre institutionnel
- Appui technique à la mise en place de normes pour les équipements de mini AEP

b. Estimation des coûts nécessaires pour accomplir les actions et activités du PAT

Le consultant n'ayant pas pu obtenir une évaluation de la part des parties prenantes sur les coûts relatifs à la mise en œuvre du PAT. Il a procédé à une estimation en se basant sur des projets ayant des composantes similaires réalisés au Togo ou dans d'autres pays de la sous-région. Le montant total estimé s'élève à 674 millions de F CFA. Les sources de financement ont également été identifiées, une distinction étant opérée entre les sources publiques et celles privées. Le tableau 41 ci-dessous rend compte du travail effectué.

**Tableau 41: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie MAEP**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Estimation des Besoins	
		Budget (en millions)	Sources de Financement
<b>Action 1 : Renforcement des capacités des différents intervenants dans le secteur des ressources en eau</b>	Activité 1.1 : Analyser les besoins en matière de renforcement des capacités	35	Gouvernement, BAD, PNUD
	Activité 1.2 : Elaborer une stratégie de renforcement de capacités en identifiant les outils et canaux pour la transmission du savoir faire	35	Gouvernement, BAD, BOAD, UE
	Activité 1.3 : Valider la stratégie avec les parties prenantes, recherche des ressources financières et techniques et procéder aux actions de renforcement des capacités	10	Gouvernement, PNUD, UE,
	Activité 1.4 : Mettre sur place un plan de suivi et évaluation des actions de renforcement de capacités	12	Gouvernement, PNUD, UE,
	Activité 1.5 : Créer des plateformes de partage d'expérience entre les professionnels du secteur	75	UE, BAD, BOAD, BM, Gouvernement
<b>Action 2 : Accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Electrification Rurale</b>	Activité 2.1 : Analyser les barrières pour le déploiement du PNER	35	Gouvernement, PNUD, FVC, FEM, AFD, GIZ
	Activité 2.2 : Elaborer une feuille de route pour lever les barrières	35	PNUE, SABER, BIDC, Gouvernement
	Activité 2.3 : Elaborer et/ou soumettre un pipeline de projet aux initiatives régionales sur les ER (IAER, Initiative des PMA sur les EEER, SE4ALL) et au mécanisme financier et technologique de la CCNUCC	25	IFDD, AFD, BAD, PNUD
	Activité 2.4 : Doter l'AT2ER des moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PANER	75	FVC, FEM, SABER, PNUE, BOAD, BIDC, BID

<b>Action 3 : Renforcer la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources additionnelles et à optimiser le coût de mise en œuvre des projets MAEP</b>	Activité 3.1 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de plaidoyer et de mobilisation des ressources financières pour le financement des projets MAEP	35	Gouvernement, UE, BAD, BOAD, BM,
	Activité 3.2 : Actualiser les études pour définir une taille de lots de mini AEP à mutualiser	20	Gouvernement, PNUD, UE,
	Activité 3.3: Requérir un appui technique pour élaborer une stratégie de participation du secteur privé dans le secteur de l'eau	35	Gouvernement, BM, PNUD, AFD, GIZ
	Activité 3.4 : Adopter et mettre en œuvre la stratégie par le gouvernement	25	Gouvernement, UE, GIZ, PNUD,
	Activité 3.5 : Créer une plateforme de facilitation des investissements entre financiers, banquiers et partenaires au développement	75	Gouvernement, UE, BAD, BOAD, PNUD, Entreprises du secteur privé, ONG et fondations
	Activité 3.6 : Apporter un appui technique et financier à l'ARSE pour un contrôle et une réglementation plus accrue du secteur de l'eau	45	Gouvernement, UE, PNUD, USAID
	Activité 3.7 : Mettre en place une centrale d'achat commune pour les projets de MAEP et rechercher des synergies avec d'autres achats publics pour optimiser les coûts d'achats	25	Gouvernement, BOAD, BIDC, PNUD,
<b>Action 4 : Procéder à une refonte du cadre juridique, réglementaire et institutionnel pour permettre une meilleure synergie entre les différents acteurs</b>	Activité 4.1 : Analyser le cadre politique, institutionnel et juridique et identification des faiblesses relatives à la pleine implication des Parties Prenantes	20	Gouvernement, PNUD, UE
	Activité 4.2 : Elaborer une stratégie de concertation entre les Parties Prenantes	35	UE, BAD, BOAD, BM, Gouvernement
	Activité 4.3 : Consulter les parties prenantes pour redéfinir le rôle des AUSEPA devant aboutir à la formulation de recommandations	35	Gouvernement, UE, PNUD
	Activité 4.4 : Organiser des forums/ateliers/ tables rondes d'échange entre différents acteurs	20	UE, BAD, BOAD, BM, Gouvernement
	Activité 4.5 : Mobiliser les ressources pour le renforcement de capacités des Parties Prenantes	12	PNUD, Gouvernement
<b>Action 5 : Mise en place de normes relatives au type d'équipement à utiliser dans la construction des mini AEP</b>	Activité 5.1 : Mettre en place un comité technique interministériel chargé de définir les normes pour les mini AEP	15	Gouvernement, PTF : AFD, GIZ
	Activité 5.2: Organiser un atelier national de restitution et de validation et organiser une campagne d'information et de sensibilisation des PP	45	Gouvernement, UE, BAD, BOAD, BM,
	Activité 5.3: Soumettre les normes pour adoption et intégration dans le cadre législatif togolais	20	PNUD, UE, Gouvernement
	Activité 5.4 : Fournir les ressources nécessaires pour les agences chargées du respect des normes	60	BAD, BOAD, UE, Gouvernement

#### II.1.2.6 Planification de la gestion

Lors de cette étape, il a fallu identifier les risques qui pourraient entraver la mise en œuvre effective du PAT. Ces risques ont été identifiés pour chaque activité et un plan de levée de risques a été développé pour chacun d'entre eux afin d'atténuer la survenue du risque. Le tableau 42 ci-dessous présente le travail qui a été effectué en concertation avec les parties prenantes.

Tableau 42: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour la technologie MAEP

Actions	Activités à mettre en œuvre	Evaluation des risques	
		Description des risques	Plan de contingence
Action 1 : Renforcement des capacités des différents intervenants dans le secteur des ressources en eau	Activité 1.1 : Analyser les besoins en matière de renforcement des capacités	<b>Humain</b> : Insuffisance des compétences au niveau national pour le renforcement de capacités	Recruter un expert ou un cabinet spécialisé dans les renforcements de capacité
	Activité 1.2 : Elaborer une stratégie de renforcement de capacités en identifiant les outils et canaux pour la transmission du savoir faire	<b>Humain</b> : Insuffisance des compétences au niveau national pour le renforcement de capacités	
	Activité 1.3 : Valider la stratégie avec les parties prenantes, recherche des ressources financières et techniques et procéder aux actions de renforcement des capacités	<b>Humain</b> : Insuffisance des compétences au niveau national pour le renforcement de capacités	
	Activité 1.4 : Mettre sur place un plan de suivi et évaluation des actions de renforcement de capacités	Insuffisance de ressources financières nécessaires est un obstacle pour atteindre les résultats	Mettre en place une équipe chargée de la mobilisation des ressources et renforcer ses capacités
	Activité 1.5 : Créer des plateformes de partage d'expérience entre les professionnels du secteur	Insuffisance de ressources financières nécessaires est un obstacle pour atteindre les résultats	
Action 2 : Accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Electrification Rurale	Activité 2.1 : Analyser les barrières pour le déploiement du PNER	Manque de coordination entre les institutions pertinentes impliquées est un risque pour la mise en œuvre de la politique	Veiller à un équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus
	Activité 2.2 : Elaborer une feuille de route pour lever les barrières		
	Activité 2.3 : Elaborer et/ou soumettre un pipeline de projet aux initiatives régionales sur les ER (IAER, Initiative des PMA sur les EEER, SE4ALL) et au mécanisme financier et technologique de la CCNUCC	Faibles capacités dans la rédaction de projets bancables	Renforcer les compétences par l'acquisition d'outils méthodologiques et d'évaluation
	Activité 2.4 : Doter l'AT2ER des moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PANER	Insuffisance de financements nécessaires est un obstacle pour impliquer tous les acteurs et accélérer la mise en œuvre de la politique	Plan de mobilisation des ressources avec identification des sources de financement et échéancier
Renforcer la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources additionnelles et à optimiser le coût de mise en œuvre des projets MAEP	Activité 3.1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de plaidoyer et de mobilisation des ressources financières pour le financement des projets MAEP	Insuffisance de ressources humaines qualifiées pour la stratégie	Recruter un expert dans l'Elaboration de la stratégie
	Activité 3.2 : Actualiser les études pour définir une taille de lots de mini AEP à mutualiser	Manque d'équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus ne favoriserait pas sa réussite	Veiller à la représentativité des parties prenantes impliquées dans le processus
	Activité 3.3: Requérir un appui technique pour élaborer une stratégie de participation du secteur privé dans le secteur de l'eau	Manque d'équilibre entre les parties prenantes pertinentes impliquées dans le processus ne favoriserait pas la mise en place du mécanisme	Veiller à un équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus
	Activité 3.4 : Adopter et mettre en œuvre la stratégie par le gouvernement	Résistance des acteurs	Communiquer et associer les parties prenantes aux différentes étapes du processus

	Activité 3.5 : Créer une plateforme de facilitation des investissements entre financiers, banquiers et partenaires au développement	Ressources insuffisantes pour permettre un bon fonctionnement de la plateforme	Estimer les besoins et l'inclure dans les ressources à mobiliser et s'assurer qu'elles sont décaissées
	Activité 3.6 : Apporter un appui technique et financier à l'ARSE pour un contrôle et une réglementation plus accrue du secteur de l'eau	Faible capacité de plaider	Renforcer les capacités dans les plaidoyers
	Activité 3.7 : Mettre en place une centrale d'achat commune pour les projets de MAEP et rechercher des synergies avec d'autres achats publics pour optimiser les coûts d'achats	Manque de coordination entre les acteurs	Encourager la collaboration entre les différents acteurs en fixant des objectifs à atteindre ensemble
<b>Procéder à une refonte du cadre juridique, réglementaire et institutionnel pour permettre une meilleure synergie entre les différents acteurs</b>	Activité 4.1 : Analyser le cadre politique, institutionnel et juridique et identification des faiblesses relatives à la pleine implication des Parties Prenantes	Manque d'équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus ne favoriserait pas sa réussite	Veiller à un équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus
	Activité 4.2 : Elaborer une stratégie de concertation entre les Parties Prenantes		
	Activité 4.3 : Consulter les parties prenantes pour redéfinir le rôle des AUSEPA devant aboutir à la formulation de recommandations	Déficit de coordination entre acteurs impliqués ne permettrait pas d'atteindre les objectifs	Mettre en place une task force avec des rôles et des objectifs bien définis
	Activité 4.4 : Organiser des forums/ateliers/ tables rondes d'échange entre différents acteurs	Résistance des acteurs à la nouvelle réforme conduirait à retarder la mise en œuvre	Associer toutes les parties prenantes à toutes les étapes du processus
	Activité 4.5 : Mobiliser les ressources pour le renforcement de capacités des Parties Prenantes	Faibles capacités dans la mobilisation des ressources	Renforcer les capacités dans la rédaction de notes conceptuelles et de projets répondants aux critères des différents bailleurs
<b>Action 5 : Mise en place de normes relatives au type d'équipement à utiliser dans la construction des mini AEP</b>	Activité 5.1 : Mettre en place un comité technique interministériel chargé de définir les normes pour les mini AEP	Résistance des professionnels du secteur	Recruter un expert en conduite du changement et mener des actions ciblées
	Activité 5.2: Organiser un atelier national de restitution et de validation et organiser une campagne d'information et de sensibilisation des PP	Manque de coordination entre les acteurs impliqués retarderait la mise en place des réformes	Veiller à un équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus
	Activité 5.3: Soumettre les normes pour adoption et intégration dans le cadre législatif togolais	Manque d'expertise des acteurs n'est pas favorable à la mise en place des réformes	Renforcer les capacités grâce à une assistance technique
	Activité 5.4 : Fournir les ressources nécessaires pour les agences chargées du respect des normes	Absence de directives claires sur les moyens de contrôles rendrait les normes inefficaces	Prévoir en amont les équipements nécessaires pour les services de contrôle, mettre en plan d'acquisition et de formation

### II.1.2.7 Besoins immédiats et étapes cruciales pour continuer le processus EBT

#### **Besoins Immédiats :**

Le comité EBT doit, en collaboration avec les acteurs sectoriels, identifier les projets en cours d'élaboration pour voir la possibilité d'y intégrer certaines des actions prévues dans le cadre du PAT. D'autre part, la mise en place d'une équipe chargée de la mobilisation des ressources permettra d'identifier de nouvelles sources de financement et de répondre à des appels à projet internationaux pour la mise en œuvre des projets en lien avec la technologie. Le comité EBT doit également rechercher des requêtes à soumettre au CTCN pour un appui technique.

#### **Etapas cruciales :**

Elle correspond à la prise des décrets d'application pour permettre la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport notamment la réforme du cadre juridique et institutionnel dans le secteur de l'eau.

### II.1.2.8 Résumé du PAT Mini-adduction d'eau potable

Tableau 43: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie MAEP

Secteur	RESSOURCES EN EAU							
Technologie	MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE							
Ambition	Atteindre une couverture de 75% des besoins et de fourniture d'une eau de qualité aux ménages des milieux semi-urbains et périurbains à l'horizon 2025							
Avantages	Réduction de la corvée de l'eau et amélioration du taux de scolarisation surtout de la jeune fille en milieu rural. Réduction des maladies d'origine hydrique et de la réduction de la morbidité, principalement infantile							
Actions	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes Responsables	Durée (en mois)	Estimation des besoins		Risques	Critères de succès	Indicateurs pour le suivi de la MEO
				Budget (en millions de FCFA)	Sources de Financement			
<b>Action 1 : Renforcement des capacités des différents intervenants dans le secteur des ressources en eau</b>	Activité 1.1 : Analyser les besoins en matière de renforcement des capacités	DRE, SP-EAU, TdE, DGMAP, DA, UL, Direction de l'Urbanisme, OSC intervenant dans le secteur de l'eau	6	35	Gouvernement, BAD, PNUD	Humain : Insuffisance des compétences au niveau national pour le renforcement de capacités	Recruter un expert ou un cabinet spécialisé dans les renforcements de capacité	Besoins en RC identifiés
	Activité 1.2 : Elaborer une stratégie de renforcement de capacités en identifiant les outils et canaux pour la transmission du savoir faire	MFPTRA, ARSE, MAEH, MERF, SP EAU, OSC intervenant dans le secteur	6	35	Gouvernement, BAD, BOAD, UE	Humain : Insuffisance des compétences au niveau national pour le renforcement de capacités		Stratégie de RC élaborée et outils et canaux identifiés
	Activité 1.3 : Valider la stratégie avec les parties prenantes, recherche des ressources financières et techniques et procéder aux actions de renforcement des capacités	MAEH, MFPTRA, ARSE, MERF, SP EAU, OCS intervenant dans le secteur	24	10	Gouvernement, PNUD, UE,	Humain : Insuffisance des compétences au niveau national pour le renforcement de capacités	Stratégie de RC validée et ressources financières et techniques mobilisées	
	Activité 1.4 : Mettre sur place un plan de suivi et évaluation des actions de renforcement de capacités	MAEH, MERF, ARSE	9	12	Gouvernement, PNUD, UE,	Insuffisance de ressources financières nécessaires est un obstacle pour	Mettre en place une équipe chargée de la mobilisation des ressources et	Plan de suivi évaluation mis en place

						atteindre les résultats	renforcer ses capacités	
	Activité 1.5 : Créer des plateformes de partage d'expérience entre les professionnels du secteur	MAEH, MERF, OSC intervenant dans le secteur, ARSE	9	75	UE, BAD, BOAD, BM, Gouvernement	Insuffisance de ressources financières nécessaires est un obstacle pour atteindre les résultats		Plateformes de partage et d'expériences opérationnelles
<b>Action 2 : Accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Electrification Rurale</b>	Activité 2.1 : Analyser les barrières pour le déploiement du PNER	ARSE, Ministère des Mines et de l'Energie (MME), MERF, ARSE	6	35	Gouvernement, PNUD, FVC, FEM, AFD, GIZ	Manque de coordination entre les institutions pertinentes impliquées est un risque pour la mise en œuvre de la politique	Veiller à un équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus	Barrières pour le déploiement du PNER identifiées
	Activité 2.2 : Elaborer une feuille de route pour lever les barrières	AT2ER, MERF	6	35	PNUE, SABER, BIDC, Gouvernement			Feuille de route élaborée
	Activité 2.3 : Elaborer et/ou soumettre un pipeline de projet aux initiatives régionales sur les ER (IAER, Initiative des PMA sur les EEER, SE4ALL) et au mécanisme financier et technologique de la CCNUCC	AT2ER, MERF, Ministère de l'Energie	12	25	IFDD, AFD, BAD, PNUD	Faibles capacités dans la rédaction de projets bancables	Renforcer les compétences par l'acquisition d'outils méthodologiques et d'évaluation	Pipeline de projet élaboré et soumis
	Activité 2.4 : Doter l'AT2ER des moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PANER	MPD, MME, MERF, MEF,	24	75	FVC, FEM, SABER, PNUE, BOAD, BIDC, BID	Insuffisance de financements nécessaires est un obstacle pour impliquer tous les acteurs et accélérer la mise en œuvre de la politique	Plan de mobilisation des ressources avec identification des sources de financement et échéancier	AT2ER doté des moyens nécessaires pour le PNER

<b>Action 3 : Renforcer la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources additionnelles et à optimiser le coût de mise en œuvre des projets MAEP</b>	Activité 3.1 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de plaidoyer et de mobilisation des ressources financières pour le financement des projets MAEP	MPD, MEF, MAEH, MERF	12	35	Gouvernement, UE, BAD, BOAD, BM,	Insuffisance de ressources humaines qualifiées pour la stratégie	Recruter un expert dans l'Elaboration de la stratégie	Stratégie nationale mise en œuvre
	Activité 3.2 : Actualiser les études pour définir une taille de lots de mini AEP à mutualiser	ARSE, DRE, DAEP, SP-EAU, TdE, FDS, Département de géologie, DGMAP, Direction de l'Assainissement,	6	20	Gouvernement, PNUD, UE,	Manque d'équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus ne favoriserait pas sa réussite	Veiller à la représentativité des parties prenantes impliquées dans le processus	Etudes actualisées
	Activité 3.3: Requérir un appui technique pour élaborer une stratégie de participation du secteur privé dans le secteur de l'eau	MPD, MEF, ARSE, SP-EAU, TdE, MCPS	18	35	Gouvernement, BM, PNUD, AFD, GIZ	Manque d'équilibre entre les parties prenantes pertinentes impliquées dans le processus ne favoriserait pas la mise en place du mécanisme	Veiller à un équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus	Ebauche de la stratégie de participation du secteur privé dans le secteur de l'eau
	Activité 3.4 : Adopter et mettre en œuvre de la stratégie par le gouvernement	DAEP, ARSE, SP-Eau, TdE, OSC intervenant dans le secteur RE	12	25	Gouvernement, UE, GIZ, PNUD,	Résistance des acteurs	Communiquer et associer les parties prenantes aux différentes étapes du processus	Plan d'action du gouvernement adopté et mis en œuvre
	Activité 3.5 : Créer une plateforme de facilitation des investissements entre financiers, banquiers et partenaires au développement	MAEH, MCPSP, MEF, DAEP, ARSE, SP-Eau, TdE, OSC intervenant dans le secteur RE	6	75	Gouvernement, UE, BAD, BOAD, PNUD, Entreprises du secteur privé, ONG et fondations	Ressources insuffisantes pour permettre un bon fonctionnement de la plateforme	Estimer les besoins et l'inclure dans les ressources à mobiliser et s'assurer qu'elles sont décaissées	Plateforme opérationnelle
	Activité 3.6 : Apporter un appui technique et financier à l'ARSE pour un contrôle et une réglementation plus accrue du secteur de l'eau	MPD, MAEH, MEF, MERF	12	45	Gouvernement, UE, PNUD, USAID	Faible capacité de plaidoyer	Renforcer les capacités dans les plaidoyers	ARSE est en capacité de contrôler et de faire progresser la réglementation

	Activité 3.7 : Mettre en place une centrale d'achat commune pour les projets de MAEP et rechercher des synergies avec d'autres achats publics pour optimiser les coûts d'achats	MAEH, MEF, MERF, DAEP, DGMAP, MFPTRA, MPD	24	25	Gouvernement, BOAD, BIDC, PNUD,	Manque de coordination entre les acteurs	Encourager la collaboration entre les différents acteurs en fixant des objectifs à atteindre ensemble	Centrale d'achat opérationnelle,
<b>Action 4 : Procéder à une refonte du cadre juridique, réglementaire et institutionnel pour permettre une meilleure synergie entre les différents acteurs</b>	Activité 4.1 : Analyser le cadre politique, institutionnel et juridique et identifier les faiblesses relatives à la pleine implication des Parties Prenantes	DRE, MSPS, ARSE	9	20	Gouvernement, PNUD, UE	Manque d'équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus ne favoriserait pas sa réussite	Veiller à un équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus	Rapport sur l'évaluation du cadre politique, institutionnel et juridique pour la participation des PP
	Activité 4.2 : Elaborer une stratégie de concertation entre les Parties Prenantes	DRE, MERF	6	35	UE, BAD, BOAD, BM, Gouvernement			Stratégie de concertation des PP élaborée
	Activité 4.3 : Consulter les parties prenantes pour redéfinir le rôle des AUSEPA devant aboutir à la formulation de recommandations	DRE, ARSE, SP-EAU, TdE, FDS, Département de géologie, DGMAP, Direction de l'Assainissement, Direction de l'Urbanisme	3	35	Gouvernement, UE, PNUD	Déficit de coordination entre acteurs impliqués ne permettrait pas d'atteindre les objectifs	Mettre en place une task force avec des rôles et des objectifs bien définis	Recommandations sur l'évolution des AUSEPA
	Activité 4.4 : Organiser des forums/ateliers/ tables rondes d'échange entre différents acteurs	MAEH, MERF	6	20	UE, BAD, BOAD, BM, Gouvernement	Résistance des acteurs à la nouvelle réforme conduirait à retarder la mise en œuvre	Associer toutes les parties prenantes à toutes les étapes du processus	Nombre de tables rondes organisées
	Activité 4.5 : Mobiliser les ressources pour le renforcement de capacités des Parties Prenantes	MPD, MAEH, MEF, MERF	12	12	PNUD, Gouvernement	Faibles capacités dans la mobilisation des ressources	Renforcer les capacités dans la rédaction de notes conceptuelles et de projets répondants aux critères des différents bailleurs	Nombre de requêtes soumises et montant mobilisés
<b>Action 5 : Mise en place de normes</b>	Activité 5.1 : Mettre en place un comité technique interministériel	DAEP, DRE, ARSE, SP-EAU, TdE, FDS	9	15	Gouvernement, PTF : AFD, GIZ	Résistance des professionnels du secteur	Recruter un expert en conduite du changement et	Comité technique interministériel opérationnel et

<b>relatives au type d'équipement à utiliser dans la construction des mini AEP</b>	chargé de définir les normes pour les mini AEP	Département de géologie, DGMAP, Direction de l'Assainissement					mener des actions ciblées	propositions de normes à adopter
	Activité 5.2: Organiser un atelier national de restitution et de validation et organiser une campagne d'information et de sensibilisation des PP	MAEH, MERF	6	45	Gouvernement, UE, BAD, BOAD, BM,	Manque de coordination entre les acteurs impliqués retarderait la mise en place des reformes	Veiller à un équilibre entre les parties prenantes impliquées dans le processus	Normes validées
	Activité 5.3: Soumettre les normes pour adoption et intégration dans le cadre législatif togolais	MAEH, MERF	15	20	PNUD, UE, Gouvernement	Manque d'expertise des acteurs n'est pas favorable à la mise en place des reformes	Renforcer les capacités grâce à une assistance technique	Décrets d'application sont pris pour l'adoption et le contrôle des normes
	Activité 5.4 : Fournir les ressources nécessaires pour les agences chargées du respect des normes	MEF, DAEP, DRE, ARSE, SP-EAU, TdE, FDS Département de géologie, DGMAP, Direction de l'Assainissement	12	60	BAD, BOAD, UE, Gouvernement	Absence de directives claires sur les moyens de contrôles rendrait les normes inefficaces	Prévoir en amont les équipements nécessaires pour les services de contrôle, mettre en plan d'acquisition et de formation	Les agences sont dotées des ressources nécessaires pour assurer leurs missions

## II.1.3 Plan d’actions technologiques pour la technologie réhabilitation des retenues d’eau de surface

### II.1.3.1 Brève présentation de la technologie pour la réhabilitation des retenues d’eau de surface

Les retenues d’eau permettent de stocker temporairement un volume déterminé d’eau destiné à être restitué de façon progressive dans un exutoire. Il faut donc construire un ouvrage dont la fonction consiste à recueillir le volume d’apport. La fonction première de ces ouvrages consiste à stocker les crues.

### II.1.3.2 Ambition pour la technologie Réhabilitation des Retenues d’eau de surface

La mise en œuvre du PAT pour la technologie Réhabilitation des retenues d’eau de surface permettra d’assurer une disponibilité sur toute l’étendue du territoire et de garantir la qualité de la ressource en fonction des différents usages qui en seront faits notamment les activités consommatrices d’eau (l’agriculture, l’élevage et certaines branches industrielles) et celles non consommatrices d’eau (pêche et aquaculture ainsi que les sports et loisirs).

### II.1.3.3 Mesures sélectionnées comme actions et activités identifiées

#### a. Rappel des barrières et mesures identifiées lors de la phase précédente

Lors de la phase précédente, les parties prenantes ont identifié les barrières susceptibles d’entraver le transfert et la diffusion de la technologie. Au-delà de dresser un catalogue de barrières, l’objectif était également de proposer une série de mesures permettant de lever les barrières identifiées. Le tableau 44 ci-dessous présente le récapitulatif du travail effectué lors de la phase précédente :

**Tableau 44: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter les barrières de la technologie RRES**

Catégories	Barrières identifiées	Mesures pour surmonter les barrières
<b>Barrières économiques et financières</b>	Insuffisance des financements pour les projets d’infrastructure	Mettre en place un mécanisme durable de financement des infrastructures
		Accélérer la mise en place du Système d'Information Intégré sur l'Eau (SIIIE)
		Favoriser le développement des initiatives privées dans le secteur de l'eau
<b>Les conditions du marché</b>	Lenteur des procédures de passation des marchés	Renforcer les capacités et fournir davantage de ressources pour le traitement des dossiers d'appel d'offres
<b>Compétences humaines</b>	Manque d’expertise des bénéficiaires dans la maîtrise d’ouvrages	Développer l’assistance à maîtrise d’ouvrage et Renforcer les capacités dans la rédaction des avant projets sommaires et avants projets détaillés et des impacts environnementaux
	Insuffisance de techniciens et d’ingénieurs en génie rural	Doter les structures d’un personnel compétent et pérenne par la mise en place d’une GPEC dans l’administration
<b>Autres</b>	Résistance des communautés	Doter le pays d'un dispositif législatif permettant de réduire l'insécurité foncière ;
	Conflits fonciers	Renforcer les cadres de consultation des parties prenantes.
	Insuffisance des mécanismes de gouvernance	
	Les insuffisances des mécanismes de gouvernance	

b. Choix des actions à intégrer dans le PAT à partir des mesures identifiées

Le consultant a proposé une série de critères et une notation permettant de prioriser les mesures. Ces critères et la notation proposés ont fait l'objet d'un échange avec les parties prenantes, qui les ont validés. Elles ont ensuite procédé à une notation, et ont échangé sur les mesures à retenir. Le consultant et la coordinatrice EBT ont aidé les participants à l'atelier à trouver un compromis entre le désir, d'une part, de sélectionner le maximum de mesures permettant de trouver une solution aux problèmes structurels et, d'autre part, de garder une ambition raisonnable et atteignable. Le point d'équilibre a été trouvé et les participants ont décidé d'un commun accord de garder les mesures ayant obtenu une note supérieure à 21. Cette note représente le jugement des experts sur les mesures urgentes à prendre pour permettre le transfert et le déploiement de la technologie. Au final six mesures ont été retenues et le résultat est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 45: Mesures retenues lors de la première priorisation pour la technologie RRES

Mesures pour surmonter les barrières	Note totale
Mettre en place d'un mécanisme de financement durable	26
Doter les structures d'un personnel compétent et pérenne par la mise en place d'une GPEC dans l'administration	24
Doter le pays d'un dispositif législatif permettant de réduire l'insécurité foncière	23
Développer l'assistance à maîtrise d'ouvrage	23
Accélérer la mise en place du Système d'Information Intégré sur l'Eau (SIIE)	23
Renforcer les capacités dans la rédaction des avant projets sommaires et avant projets détaillés et des impacts environnementaux	22

Tableau 46: Mesures non retenues lors de la première priorisation

Mesures	Note totale
Renforcer les capacités et fournir davantage de ressources pour le traitement des dossiers d'appel d'offres	21
Renforcer les cadres de consultation des parties prenantes	21

Les mesures suivantes :

- Développer l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Renforcer les capacités dans la rédaction des avant projets sommaires et avant projets détaillés et des impacts environnementaux faisant partie de la même catégorie, celle relative aux compétences humaines, il a été décidé de les reformuler et de ne développer qu'une seule action. Le nouvel intitulé de l'action :

- |  |
|--|
| - Renforcer les capacités des différentes parties prenantes dans les projets : conception, mise en œuvre, maintenance, suivi-évaluation etc. |
|--|

Au final, les actions retenues sont listées ci-dessous :

Tableau 47: Sélection finale des mesures à inclure en tant qu'Actions dans le PAT de la technologie RRES

<b>Action 1</b>	Mise en place d'un mécanisme de financement durable
<b>Action 2</b>	Doter les structures d'un personnel compétent et pérenne par la mise en place d'une GPEC dans l'administration
<b>Action 3</b>	Doter le pays d'un dispositif législatif permettant de réduire l'insécurité foncière
<b>Action 4</b>	Renforcer les capacités des différentes parties prenantes dans les projets : conception, mise en œuvre, maintenance, suivi-évaluation etc.
<b>Action 5</b>	Accélérer la mise en place du Système d'Information Intégré sur l'Eau (SIIE)

c. Décomposition des actions en activités pour opérationnaliser le PAT

L'opérationnalisation du PAT passe par la décomposition des actions en activités. Ces activités permettent de développer de manière précise l'action en évitant tout risque d'ambiguïté.

La décomposition est présentée dans le tableau 48 ci-dessous :

**Tableau 48: Identification des Activités spécifiques pour supporter les Actions pour la technologie RRES**

Actions	Activités à mettre en œuvre
<b>Action 1 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable</b>	Activité 1 : Evaluer l'efficacité des mécanismes de financement actuels, identifier les lacunes et opportunités
	Activité 2 : Solliciter un appui technique pour élaborer un plan d'actions pour augmenter la capacité de mobilisation et le recours à des sources de financement innovantes
	Activité 3 : Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action
	Activité 4 : Renforcer la capacité de la cour des comptes afin de faire le suivi des engagements
<b>Action 2 : Doter les structures d'un personnel compétent et pérenne par la mise en place d'une GPEC dans l'administration</b>	Activité 1 : Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures
	Activité 2 : Consulter les parties prenantes
	Activité 3 : Elaborer un plan ministériel GPEC
	Activité 4 : Mobiliser les financements pour mettre en œuvre les plans ministériels
	Activité 5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacités
<b>Actions 3 : Doter le pays d'un dispositif législatif permettant de réduire l'insécurité foncière</b>	Activité 1 : Organiser une campagne de plaidoyer pour l'adoption des recommandations des actes du forum national du foncier tenu du 18 au 22 avril 2017 à Lomé
	Activité 2 : Estimer les ressources nécessaires pour l'adoption des propositions des actes du forum national
	Activité 3 : Organiser un séminaire gouvernemental sur les enjeux de l'adoption du code foncier et les impacts de l'inaction sur les politiques et stratégies nationales de développement et de lutte contre le CC
<b>Action 4 : Renforcer les capacités des différentes parties prenantes dans les projets : conception, mise en œuvre, maintenance, suivi-évaluation etc.</b>	Activité 1 : Identifier et mobiliser les ressources en vue de renforcer les capacités des fonctionnaires dans la rédaction des APS, APD et EIE ainsi que les actions relatives à l'AMO auprès des collectivités locales
	Activité 2 : Reformuler le cadre législatif pour favoriser un transfert de compétence de l'AMO
	Activité 3 : Initier les formations sur la gestion, le suivi et évaluation des projets à l'endroit des cadres et agents de l'administration et ceux des organisations communautaires à la base
	Activité 4 : Doter les administrations publiques des logiciels performants de gestion de projet pour une meilleure centralisation des données et de suivi des activités
<b>Action 5 : Accélérer la mise en place du Système d'Information Intégré sur l'Eau (SIIE)</b>	Activité 1 : Evaluer les besoins pour finaliser le SIIE et mise en place d'une feuille de route pour finaliser le SIIE
	Activité 2 : Organiser une table ronde avec les PTF pour identifier les opportunités de financement et d'appui technique
	Activité 3 : Lancer un audit sur le système actuel et évaluer l'expérience des utilisateurs finaux et l'exactitude et la mise à jour des bases de données
	Activité 4 : Intégrer les besoins identifiés dans la finalisation du déploiement du SIIE

d. Actions à exécuter comme idées de projet

Deux actions, relatives respectivement à :

- Doter le pays d'un dispositif législatif permettant de réduire l'insécurité foncière, et
- Accélérer la mise en place du Système d'Information Intégré sur l'Eau (SIIE)

ont été sélectionnées comme actions à développer dans une idée de projet. Elles seront intégrées dans des composantes afin de garantir un financement rapide et attirer les bailleurs de fonds.

#### II.1.3.4 Identification des parties prenantes impliquées et calendrier des activités

##### a. Les parties prenantes

Comme pour la technologie MAEP, cette étape a permis d'identifier les parties prenantes notamment celles primaires qui auront la responsabilité de la mise en œuvre et celles secondaires qui auront un rôle de soutien.

**Tableau 49: Parties Prenantes identifiées pour le PAT de la technologie RRES**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes Responsables	
		Primaire	Secondaire
Action 1 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable	Activité 1.1: Evaluer l'efficacité des mécanismes de financement actuels, identifier les lacunes et opportunités	MPD,	MEF, MAEH
	Activité 1.2: Solliciter un appui technique pour élaborer un plan d'actions pour augmenter la capacité de mobilisation et le recours à des sources de financement innovantes	MPD,	MEF, MAEH
	Activité 1.3: Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action	MEF,	MAEH
	Activité 1.4: Renforcer la capacité de la cour des comptes afin de faire le suivi des engagements	MEF,	MAEH, Ministère de la justice et des relations avec les institutions de la République (MJRIR)
Action 2 : Doter les structures d'un personnel compétent et pérenne par la mise en place d'une GPEC dans l'administration	Activité 2.1 : Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures	Direction de la Planification, du Recrutement et de la Formation Permanente (DPRFP),	DRA, DGMAP, MEF
	Activité 2.2 : Consulter les parties prenantes	DPRFP,	DRE, DRA, DGMAP, MEF
	Activité 2.3 : Elaborer un plan ministériel GPEC	DPRFP,	DRE, DRA, DGMAP, MEF
	Activité 2.4 : Mobiliser les financements pour mettre en œuvre les plans ministériels	MEF,	DRE, DRA, DGMAP, DPRFP
	Activité 2.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacités	DPRFP,	DRE, DRA, DGMAP, MERF
Actions 3 : Doter le pays d'un dispositif législatif permettant de réduire l'insécurité foncière	Activité 3.1 : Organiser une campagne de plaidoyer pour l'adoption des recommandations des actes du forum national du foncier tenu du 18 au 22 avril 2017 à Lomé	MUHCV,	MERF, MPD, MEF
	Activité 3.2 : Estimer les ressources nécessaires pour l'adoption des propositions des actes du forum national	MEF,	MUHCV, MERF, MPD
	Activité 3.3 : Organiser un séminaire gouvernemental sur les enjeux de l'adoption du code foncier et les impacts de l'inaction sur les politiques et stratégies nationales de développement et de lutte contre le CC	MUHCV,	MEF

<b>Action 4 : Renforcer les capacités des différentes parties prenantes dans les projets : conception, mise en œuvre, maintenance, suivi-évaluation etc.</b>	Activité 4.1 : Identifier et mobiliser les ressources en vue de renforcer les capacités des fonctionnaires dans la rédaction des APS, APD et EIE ainsi que les actions relatives à l'AMO auprès des collectivités locales	MEF,	MFPTRA, Direction de l'Assainissement, MERF, AGETUR -Togo, CITAFRIC, ANGE,
	Activité 4.2 : Reformuler le cadre législatif pour favoriser un transfert de compétence de l'AMO	Direction de la Maîtrise de l'Ouvrage (DMO),	Direction de l'Urbanisme, Entreprises intervenant dans les projets de MAEP, Direction de l'Assainissement
	Activité 4.3 : Initier les formations sur la gestion, le suivi et évaluation des projets à l'endroit des cadres et agents de l'administration et ceux des organisations communautaires à la base	MFPTRA,	DAEMA, DRE, DAEP, MERF, MSPS
	Activité 4.4 : Doter les administrations publiques des logiciels performants de gestion de projet pour une meilleure centralisation des données et de suivi des activités	MEF,	DSID
<b>Action 5 : Accélérer la mise en place du Système d'Information Intégré sur l'Eau (SIIE)</b>	Activité 5.1 : Evaluer les besoins pour finaliser le SIIE et mise en place d'une feuille de route pour finaliser le SIIE	DSID,	DRE
	Activité 5.2 : Organiser une table ronde avec les PTF pour identifier les opportunités de financement et d'appui technique	MAEH	MERF
	Activité 5.3 : Lancer un audit sur le système actuel et évaluer l'expérience des utilisateurs finaux et l'exactitude et la mise à jour des bases de données	DSID,	DRE, DAEP
	Activité 5.4: Intégrer les besoins identifiés dans la finalisation du déploiement du SIIE	MAEH	MERF

#### b. Calendrier des activités

Les parties prenantes ont procédé à l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre. L'accent a été mis sur la nécessité de concevoir un calendrier réaliste et permettant d'avoir suffisamment de temps pour mener à bien les activités. Le tableau 50 ci-dessous présente le travail qui a été effectué.

**Tableau 50: Chronogramme des activités du PAT de la technologie RRES**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Calendrier		
		Début	Fin	Durée (en mois)
<b>Action 1 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable</b>	Activité 1.1: Evaluer l'efficacité des mécanismes de financement actuels, identifier les lacunes et opportunités	01/10/2018	30/03/2019	6
	Activité 1.2: Solliciter un appui technique pour élaborer un plan d'actions pour augmenter la capacité de mobilisation et le recours à des sources de financement innovantes	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 1.3: Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action	01/04/2019	30/03/2020	12
	Activité 1.4: Renforcer la capacité de la cour des comptes afin de faire le suivi des engagements	01/01/2020	31/12/2020	12
<b>Action 2 : Doter les structures d'un</b>	Activité 2.1 : Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 2.2 : Consulter les parties prenantes	01/10/2019	31/03/2020	6

personnel compétent et pérenne par la mise en place d'une GPEC dans l'administration	Activité 2.3 : Elaborer un plan ministériel GPEC	01/04/2020	31/03/2021	12
	Activité 2.4 : Mobiliser les financements pour mettre en œuvre les plans ministériels	01/04/2021	31/03/2022	12
	Activité 2.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacités	01/01/2022	31/12/2022	12
Actions 3 : Doter le pays d'un dispositif législatif permettant de réduire l'insécurité foncière	Activité 3.1 : Organiser une campagne de plaidoyer pour l'adoption des recommandations des actes du forum national du foncier tenu du 18 au 22 avril 2017 à Lomé	01/10/2018	31/03/2019	6
	Activité 3.2 : Estimer les ressources nécessaires pour l'adoption des propositions des actes du forum national	01/04/2019	30/03/2020	12
	Activité 3.3 : Organiser un séminaire gouvernemental sur les enjeux de l'adoption du code foncier et les impacts de l'inaction sur les politiques et stratégies nationales de développement et de lutte contre le CC	01/07/2019	31/12/2019	6
Action 4 : Renforcer les capacités des différentes parties prenantes dans les projets : conception, mise en œuvre, maintenance, suivi-évaluation etc.	Activité 4.1 : Identifier et mobiliser les ressources en vue de renforcer les capacités des fonctionnaires dans la rédaction des APS, APD et EIE ainsi que les actions relatives à l'AMO auprès des collectivités locales	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 4.2 : Reformuler le cadre législatif pour favoriser un transfert de compétence de l'AMO	01/01/2020	30/06/2020	6
	Activité 4.3 : Initier les formations sur la gestion, le suivi et l'évaluation des projets à l'endroit des cadres et agents de l'administration et ceux des organisations communautaires à la base	01/07/2020	31/03/2021	9
	Activité 4.4 : Doter les administrations publiques des logiciels performants de gestion de projet pour une meilleure centralisation des données et de suivi des activités	01/01/2020	31/12/2021	24
Action 5 : Accélérer la mise en place du Système d'Information Intégré sur l'Eau (SIIE)	Activité 5.1 : Evaluer les besoins pour finaliser le SIIE et mise en place d'une feuille de route pour finaliser le SIIE	01/10/2018	30/06/2019	9
	Activité 5.2 : Organiser une table ronde avec les PTF pour identifier les opportunités de financement et d'appui technique	01/04/2019	31/12/2019	9
	Activité 5.3 : Lancer un audit sur le système actuel et évaluer l'expérience des utilisateurs finaux et l'exactitude et la mise à jour des bases de données	01/04/2019	31/12/2019	9
	Activité 5.4 : Intégrer les besoins identifiés dans la finalisation du déploiement du SIIE	01/01/2020	30/06/2020	6

#### II.1.3.5 Evaluation des besoins et des coûts des activités

##### a. Identification des besoins en renforcement des capacités

La mise en œuvre du PAT, nécessite de renforcer les capacités des parties prenantes. Un travail d'identification de ces besoins a été fait et validé par les parties prenantes et sont présentés ci-dessous :

- Renforcement des capacités dans la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de financement durable
- Appui technique dans l'élaboration d'outils pour la mise en œuvre de la GPEC
- Appui technique dans la rédaction des APS et APD et EIE notamment la réalisation des analyses coûts bénéfices
- Appui technique pour mettre en place une Loi relative à la Maîtrise d'Ouvrage
- Appui technique dans l'étude sur la gestion des données et sur les besoins en information

b. Estimation des coûts nécessaires pour accomplir les actions et activités du PAT

La mobilisation des ressources financières et l'identification des sources de financement sont une étape cruciale pour la mise en œuvre effective du PAT compte tenu des contraintes budgétaires. Le temps imparti à l'atelier étant limité, les parties prenantes n'ont pas pu échanger sur ces deux points. Le consultant a mené des échanges bilatéraux avec les acteurs sectoriels, qui ont eu du mal à faire une évaluation du coût des activités. Le consultant a alors procédé à une estimation en se basant sur des coûts figurants dans des projets ayant des composantes similaires aux activités à mener dans le cadre du PAT. Ces projets et documents de politiques qui ont inspiré l'estimation des coûts dans le cadre des PAT, sont les CDN, le PNACC, le PGICT entre autres. Le coût total de mise en œuvre s'élève à 744 millions de FCFA. Une fois les estimations effectuées, l'identification des sources de financement a été fait. Ce travail a été validé et présenté dans le tableau 51 ci-dessous.

**Tableau 51: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie RRES**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Evaluation des besoins	
		Budget (en millions de FCFA)	Sources de Financement
Action 1 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable	Activité 1.1: Evaluer l'efficacité des mécanismes de financement actuels, identifier les lacunes et opportunités	45	Gouvernement, UE, BM, PNUD, CNUCED
	Activité 1.2: Solliciter un appui technique pour élaborer un plan d'actions pour augmenter la capacité de mobilisation et le recours à des sources de financement innovantes	15	BAD
	Activité 1.3: Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action	70	UE, BAD, BM
	Activité 1.4: Renforcer la capacité de la cour des comptes afin de faire le suivi des engagements	30	UE, BAD, BM
Action 2 : Doter les structures d'un personnel compétent et pérenne par la mise en place d'une GPEC dans l'administration	Activité 2.1 : Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures	25	Gouvernement, Coopération bilatérale
	Activité 2.2 : Consulter les parties prenantes	35	Gouvernement, UE, BAD, BOAD, PNUD
	Activité 2.3 : Elaborer un plan ministériel GPEC	20	Gouvernement, UE, BAD, BOAD, PNUD,
	Activité 2.4 : Mobiliser les financements pour mettre en œuvre les plans ministériels	12	Gouvernement, AFD, PNUD
	Activité 2.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacités	40	UE, PNUD, AFD, Gouvernement
Actions 3 : Doter le pays d'un dispositif législatif permettant de réduire l'insécurité foncière	Activité 3.1 : Organiser une campagne de plaidoyer pour l'adoption des recommandations des actes du forum national du foncier tenu du 18 au 22 avril 2017 à Lomé	45	Gouvernement, UE, PNUD, BAD
	Activité 3.2 : Estimer les ressources nécessaires pour l'adoption des propositions des actes du forum national	10	Gouvernement, UE, BOAD, BAD, BIDC
	Activité 3.3 : Organiser un séminaire gouvernemental sur les enjeux de l'adoption du code foncier et les impacts de l'inaction sur les politiques et stratégies nationales de développement et de lutte contre le CC	35	Gouvernement, UE, BOAD, BAD, BIDC
Action 4 : Renforcer les capacités des différentes parties prenantes dans les projets :	Activité 4.1 : Identifier et mobiliser les ressources en vue de renforcer les capacités des fonctionnaires dans la rédaction des APS, APD et EIE ainsi que les actions relatives à l'AMO auprès des collectivités locales	35	AFD, PNUD, BIDC, Gouvernement
	Activité 4.2 : Reformuler le cadre législatif pour favoriser un transfert de compétence de l'AMO	30	Gouvernement, AFD, PNUD, GIZ, UE, FVC

conception, mise en œuvre, maintenance, suivi-évaluation etc.	Activité 4.3 : Initier les formations sur la gestion, le suivi et évaluation des projets à l'endroit des cadres et agents de l'administration et ceux des organisations communautaires à la base	45	Gouvernement, UE, PNUD, AFD, BOAD,
	Activité 4.4 : Doter les administrations publiques des logiciels performants de gestion de projet pour une meilleure centralisation des données et de suivi des activités	250	Gouvernement, UE, BAD, PNUD, BM,
Action 5 : Accélérer la mise en place du Système d'Information Intégré sur l'Eau (SIIE)	Activité 5.1 : Evaluer les besoins pour finaliser le SIIE et mise en place d'une feuille de route pour finaliser le SIIE	35	Gouvernement, PNUE, FEM, FVC
	Activité 5.2 : Organiser une table ronde avec les PTF pour identifier les opportunités de financement et d'appui technique	7	UE, PNUD, AFD, Gouvernement
	Activité 5.3 : Lancer un audit sur le système actuel et évaluer l'expérience des utilisateurs finaux et l'exactitude et la mise à jour des bases de données	35	Gouvernement, UE, PNUD, AFD,
	Activité 5.4: Intégrer les besoins identifiés dans la finalisation du déploiement du SIIE	35	Gouvernement, UE, PNUD, AFD,

### II.1.3.6 Planification de la gestion

Les parties prenantes ont évalué les risques inhérents aux activités et formulé un plan de contingence afin de les atténuer. Le tableau 52 ci-dessous présente le travail effectué.

**Tableau 52: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour le PAT de la technologie RRES**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Evaluation des risques	
		Description des Risques	Plan de contingence
Action 1 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable	Activité 1.1: Evaluer l'efficacité des mécanismes de financement actuels, identifier les lacunes et opportunités	La complexité de la méthodologie et le manque d'expertise risquent de compromettre l'activité	Requérir une assistance technique auprès des PTF
	Activité 1.2: Solliciter un appui technique pour élaborer un plan d'actions pour augmenter la capacité de mobilisation et le recours à des sources de financement innovantes	Faiblesse dans la capacité de mobilisation des ressources	Mettre en place une équipe dédiée pour la mobilisation des ressources et renforcer ses capacités
	Activité 1.3: Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action	Résistance des acteurs et manque de consensus au sein de la classe politique	Intégrer les parties prenantes dès le début du processus notamment les partis politiques
	Activité 1.4: Renforcer la capacité de la cour des comptes afin de faire le suivi des engagements	Risques liés au respect de délai	Etablir un planning réaliste pour les actions de RC et les faire valider par le Ministère de la Justice
Action 2 : Doter les structures d'un personnel compétent et pérenne par la mise en place d'une GPEC dans l'administration	Activité 2.1 : Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures	Insuffisance de ressources humaines qualifiées ou d'expertises pour la mise en place du mécanisme est un risque majeur d'échec	Recruter un consultant, cabinet ayant une expertise avérée dans la mise en place de la GPEC dans les administrations publiques
	Activité 2.2 : Consulter les parties prenantes	Insuffisance de ressources financières suffisantes peut entraver l'atteinte des résultats	Inscrire les activités financées par le gouvernement dans les lignes budgétaires des ministères concernés
	Activité 2.3 : Elaborer un plan ministériel GPEC	Résistance de certains agents et la lourdeur administrative peuvent retarder le démarrage des activités et le développement de l'action	Sensibiliser les parties prenantes et réajuster le temps imparti pour chaque activité si besoin
	Activité 2.4 : Mobiliser les financements pour mettre en œuvre les plans ministériels	Faiblesse dans la capacité de mobilisation des ressources	Mettre en place une équipe dédiée pour la mobilisation des ressources et renforcer ses capacités

	Activité 2.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacités	Mauvaise identification des besoins en RC	Définir avec les parties prenantes les actions prioritaires en RC et doter les agents des ressources nécessaires
Actions 3 : Doter le pays d'un dispositif législatif permettant de réduire l'insécurité foncière	Activité 3.1 : Organiser une campagne de plaidoyer pour l'adoption des recommandations des actes du forum national du foncier tenu du 18 au 22 avril 2017 à Lomé	Insuffisance de ressources humaines qualifiées ou d'expertises pour la mise en place du mécanisme est un risque majeur d'échec	Mettre à disposition les fonctionnaires nécessaires et renforcer leurs compétences
	Activité 3.2 : Estimer les ressources nécessaires pour l'adoption des propositions des actes du forum national	Faible coordination des acteurs influencerait sur la conduite des activités	Mettre en place un comité interministériel et veiller à y inclure les OSC
	Activité 3.3 : Organiser un séminaire gouvernemental sur les enjeux de l'adoption du code foncier et les impacts de l'inaction sur les politiques et stratégies nationales de développement et de lutte contre le CC		
Action 4 : Renforcer les capacités des différentes parties prenantes dans les projets : conception, mise en œuvre, maintenance, suivi-évaluation etc.	Activité 4.1 : Identifier et mobiliser les ressources en vue de renforcer les capacités des fonctionnaires dans la rédaction des APS, APD et EIE ainsi que les actions relatives à l'AMO auprès des collectivités locales	Insuffisance de coordination des acteurs pertinents influencerait sur la conduite des activités relatives au renforcement des capacités	Mettre en place un comité interministériel et veiller à y inclure les OSC
	Activité 4.2 : Reformuler le cadre législatif pour favoriser un transfert de compétence de l'AMO	Manque de ressources humaines qualifiées ou d'expertises pour la mise en place du mécanisme est un risque pour la maîtrise d'ouvrage	Mettre à disposition les fonctionnaires nécessaires et renforcer leurs compétences
	Activité 4.3 : Initier les formations sur la gestion, le suivi et évaluation des projets à l'endroit des cadres et agents de l'administration et ceux des organisations communautaires à la base	Manque d'expérience ou d'expertise est un risque de ne pas voir l'action aboutir	Veiller à une bonne description des critères de sélection du consultant ou cabinet chargé d'effectuer les activités de renforcement des capacités pour s'assurer que l'expérience est réelle et avérée
	Activité 4.4 : Doter les administrations publiques des logiciels performants de gestion de projet pour une meilleure centralisation des données et de suivi des activités	Formation insuffisante et non appropriation par les utilisateurs finaux	Veiller à une adéquation entre les caractéristiques et du logiciels et les tâches que les utilisateurs auront à accomplir et prévoir des séances de formation suffisantes
Action 5 : Accélérer la mise en place du Système d'Information Intégré sur l'Eau (SIIE)	Activité 5.1 : Evaluer les besoins pour finaliser le SIIE et mise en place d'une feuille de route pour finaliser le SIIE	Déficit d'équipements nécessaires ne permettant l'utilisation efficace du système	Mettre en place les équipements nécessaires pour permettre aux agents de l'état de renseigner la base de données du SIIE
	Activité 5.2 : Organiser une table ronde avec les PTF pour identifier les opportunités de financement et d'appui technique	Humain : Le manque de techniciens ou d'experts en matière du SIIE sera en défaveur du développement de la technologie	renforcer le personnel de la DSID pour lui permettre de finaliser le déploiement du SIIE
	Activité 5.3 : Lancer un audit sur le système actuel et évaluer l'expérience des utilisateurs finaux et l'exactitude et la mise à jour des bases de données		
	Activité 5.4 : Intégrer les besoins identifiés dans la finalisation du déploiement du SIIE		

### II.1.3.7 Besoins immédiats et étapes cruciales pour continuer le processus EBT

#### **Besoins immédiats :**

Ils concernent la mobilisation et la mise à disposition des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des actions. A ce niveau également la mise en place d'une équipe dédiée pour la mobilisation et formée à la rédaction de projets bancables notamment auprès des différents « guichets climats » permettrait la mise en œuvre effective des actions prévues dans le PAT.

#### **Etapes cruciales :**

La prise des décrets permettant la mise en place de cette équipe ainsi que les ressources nécessaires à leur bon fonctionnement est indispensable pour permettre le démarrage et l'achèvement du PAT.

### II.1.3.8 Résumé du PAT pour la Réhabilitation des Retenues d'eau de surface

Tableau 53: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie RRES

Secteur	RESSOURCES EN EAU							
<b>Technologie</b>	REHABILITATION DES RETENUES D'EAU DE SURFACE							
<b>Ambition</b>	La technologie vise à assurer une disponibilité sur toute l'étendue du territoire et de garantir la qualité de la ressource en fonction des différents usages qui en seront faits notamment les activités consommatrices d'eau (l'agriculture, l'élevage et certaines branches industrielles) et celles non consommatrices d'eau (pêche et aquaculture ainsi que les sports et loisirs)							
<b>Avantages</b>	Réduit la survenue des inondations ainsi que ses impacts sur les populations Permet aux populations d'avoir accès suivant le type de l'aménagement à des plans d'eau permanents Permet le développement des activités génératrices de revenus et la création d'emplois Empêche les cours d'eau de déborder et augmente la capacité de régénération des nappes phréatiques							
<b>Actions</b>	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes Responsables	Durée (en mois)	Evaluation des besoins		Risques	Critères de succès	Indicateurs pour le suivi de la MEO
				Budg et (en millions)	Sources de Financement			
<b>Action 1 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable</b>	Activité 1.1: Evaluer l'efficacité des mécanismes de financement actuels, identifier les lacunes et opportunités	MPD, MEF, MAEH	6	45	Gouvernement, UE, BM, PNUD, CNUCED	La complexité de la méthodologie et le manque d'expertise risquent de compromettre l'activité	Requérir une assistance technique auprès des PTF	Rapport d'évaluation sur l'efficacité des mécanismes de financement actuel
	Activité 1.2: Solliciter un appui technique pour élaborer un plan d'actions pour augmenter la capacité de mobilisation et le recours à des sources de financement innovantes	MPD, MEF, MAEH	12	15	BAD	Faiblesse dans la capacité de mobilisation des ressources	Mettre en place une équipe dédiée pour la mobilisation des ressources et renforcer ses capacités	Plan d'actions élaboré
	Activité 1.3: Mener les réformes nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action	MEF, MAEH	12	70	UE, BAD, BM	Résistance des acteurs et manque de consensus au sein de la classe politique	Intégrer les parties prenantes dès le début du processus notamment les partis politiques	Tous les décrets d'applications ont été pris
	Activité 1.4: Renforcer la capacité de la cour des comptes	MEF, MAEH, Ministère de la justice et des relations avec les	12	30	UE, BAD, BM	Risques liés au respect de délai	Etablir un planning réaliste pour les actions de RC et	Cour des comptes est en capacité de faire le suivi des e

	afin de faire le suivi des engagements	institutions de la République					les faire valider par le Ministère de la Justice	
<b>Action 2 : Doter les structures d'un personnel compétent et pérenne par la mise en place d'une GPEC dans l'administration</b>	Activité 2.1 : Requérir un appui technique pour la cartographie du personnel et la projection des besoins et compétences futures	Direction de la Planification, du Recrutement et de la Formation Permanente (DPRFP), DRA, DGMAP, MEF	9	25	Gouvernement, Coopération bilatérale	Insuffisance de ressources humaines qualifiées ou d'expertises pour la mise en place du mécanisme est un risque majeur d'échec	Recruter un consultant, cabinet ayant une expertise avérée dans la mise en place de la GPEC dans les administrations publiques	Cartographie des besoins futurs en personnel élaborée
	Activité 2.2 : Consulter les parties prenantes	DPRFP, DRE, DRA, DGMAP, MEF	3	35	Gouvernement, UE, BAD, BOAD, PNUD	Insuffisance de ressources financières suffisantes peut entraver l'atteinte des résultats	Inscrire les activités financées par le gouvernement dans les lignes budgétaires des ministères concernés	Rapport contenant les avis des PP
	Activité 2.3 : Elaborer un plan ministériel GPEC	DPRFP, DRE, DRA, DGMAP, MEF	9	20	Gouvernement, UE, BAD, BOAD, PNUD,	Résistance de certains agents et la lourdeur administrative peuvent retarder le démarrage des activités et le développement de l'action	Sensibiliser les parties prenantes et réajuster le temps imparti pour chaque activité si besoin	Plan ministériel GPEC élaboré
	Activité 2.4 : Mobiliser les financements pour mettre en œuvre les plans ministériels	MEF, DRE, DRA, DGMAP, DPRFP	12	12	Gouvernement, AFD, PNUD	Faiblesse dans la capacité de mobilisation des ressources	Mettre en place une équipe dédiée pour la mobilisation des ressources et renforcer ses capacités	Financements mobilisés
	Activité 2.5 : Organiser des ateliers de renforcement de capacités	DPRFP, DRE, DRA, DGMAP, MERF	12	40	UE, PNUD, AFD, Gouvernement	Mauvaise identification des besoins en RC	Définir avec les parties prenantes les actions prioritaires en RC et doter les agents des ressources nécessaires	Nombre d'ateliers de RC organisés et nombre de participants
<b>Actions 3 : Doter le pays d'un dispositif législatif permettant</b>	Activité 3.1 : Organiser une campagne de plaidoyer pour l'adoption des recommandations des actes du forum national du foncier tenu du 18 au 22 avril 2017 à Lomé	MUHCV, MERF, MPD, MEF	6	45	Gouvernement, UE, PNUD, BAD	Insuffisance de ressources humaines qualifiées ou d'expertises pour la mise en place du mécanisme est un risque majeur d'échec	Mettre à disposition les fonctionnaires nécessaires et renforcer leurs compétences	Campagne de plaidoyer organisée

<b>de réduire l'insécurité foncière</b>	Activité 3.2 : Estimer les ressources nécessaires pour l'adoption des propositions des actes du forum national	MEF, MUHCV, MERF, MPD	12	10	Gouvernement, UE, BOAD, BAD, BIDC	Faible coordination des acteurs influencerait sur la conduite des activités	Mettre en place un comité interministériel et veiller à y inclure les OSC	Ressources nécessaires estimées
	Activité 3.3 : Organiser un séminaire gouvernemental sur les enjeux de l'adoption du code foncier et les impacts de l'inaction sur les politiques et stratégies nationales de développement et de lutte contre le CC	MUHCV, MEF	6	35	Gouvernement, UE, BOAD, BAD, BIDC			Séminaire organisé et actions prises en vue de faire adopter le code foncier
<b>Action 4 : Renforcer les capacités des différentes parties prenantes dans les projets : conception, mise en œuvre, maintenance, suivi-évaluation etc.</b>	Activité 4.1 : Identifier et mobiliser les ressources en vue de renforcer les capacités des fonctionnaires dans la rédaction des APS, APD et EIE ainsi que les actions relatives à l'AMO auprès des collectivités locales	MEF, MFPTRA, Direction de l'Assainissement, MERF, AGETUR -Togo, CITAFRIC, ANGE,	12	35	AFD, PNUD, BIDC, Gouvernement	Insuffisance de coordination des acteurs pertinents influencerait sur la conduite des activités relatives au renforcement des capacités	Mettre en place un comité interministériel et veiller à y inclure les OSC	Ressources mobilisées
	Activité 4.2 : Reformuler le cadre législatif pour favoriser un transfert de compétence de l'AMO	Direction de la Maîtrise de l'Ouvrage (DMO), Direction de l'Urbanisme, Entreprises intervenant dans les projets de MAEP, Direction de l'Assainissement	6	30	Gouvernement, AFD, PNUD, GIZ, UE, FVC	Manque de ressources humaines qualifiées ou d'expertises pour la mise en place du mécanisme est un risque pour la maîtrise d'ouvrage	Mettre à disposition les fonctionnaires nécessaires et renforcer leurs compétences	Cadre législatif réformé
	Activité 4.3 : Initier les formations sur la gestion, le suivi et évaluation des projets à l'endroit des cadres et agents de l'administration et ceux des organisations communautaires à la base	MFPTRA, DAEMA, DRE, DAEP, MERF, MSPS	9	45	Gouvernement, UE, PNUD, AFD, BOAD,	Manque d'expérience ou d'expertise est un risque de ne pas voir l'action aboutir	Veiller à une bonne description des critères de sélection du consultant ou cabinet chargé d'effectuer les activités de renforcement des capacités pour s'assurer que l'expérience est réelle et avérée	Formations en gestion et suivi-évaluation des projets

	Activité 4.4 : Doter les administrations publiques des logiciels performants de gestion de projet pour une meilleure centralisation des données et de suivi des activités	MEF, DSID	24	250	Gouvernement, UE, BAD, PNUD, BM,	Formation insuffisante et non appropriation par les utilisateurs finaux	Veiller à une adéquation entre les caractéristiques et du logiciels et les tâches que les utilisateurs auront à accomplir et prévoir des séances de formation suffisantes	Logiciels installés et fonctionnaire formés
<b>Action 5 : Accélérer la mise en place du Système d'Information Intégré sur l'Eau (SIIE)</b>	Activité 5.1 : Evaluer les besoins pour finaliser le SIIE et mise en place d'une feuille de route pour finaliser le SIIE	DSID, DRE	9	35	Gouvernement, PNUE, FEM, FVC	Déficit d'équipements nécessaires ne permettant l'utilisation efficace du système	Mettre en place les équipements nécessaires pour permettre aux agents de l'état de renseigner la base de données du SIIE	Besoins estimés pour finaliser le SIIE
	Activité 5.2 : Organiser une table ronde avec les PTF pour identifier les opportunités de financement et d'appui technique	MAEH, MERF	9	7	UE, PNUD, AFD, Gouvernement	Humain : Le manque de techniciens ou d'experts en matière du SIIE sera en défaveur du développement de la technologie	renforcer le personnel de la DSID pour lui permettre de finaliser le déploiement du SIIE	Opportunités de financement et d'appui technique identifiées
	Activité 5.3 : Lancer un audit sur le système actuel et évaluer l'expérience des utilisateurs finaux et l'exactitude et la mise à jour des bases de données	DSID, DRE, DAEP	9	35	Gouvernement, UE, PNUD, AFD,			Audit sur le système actuel effectué et expérience des utilisateurs finaux évaluée
	Activité 5.4: Intégrer les besoins identifiés dans la finalisation du déploiement du SIIE	MAEH, MERF	6	35	Gouvernement, UE, PNUD, AFD,			Déploiement SIIE finalisé

## II.1.4 Plan d'actions technologiques pour le drainage gravitaire des eaux pluviales

### II.1.4.1 Brève présentation de la technologie pour le drainage gravitaire des eaux pluviales

Le drainage gravitaire consiste à éliminer l'excès d'eau dans un sol grâce à des tuyaux enterrés couverts de matériaux spécifiques tels que les pierres, les gros graviers ou des feutres géotextiles. L'eau circule ainsi vers le sous-sol à travers un tuyau soit vers un système d'égout soit vers une retenue d'eau. L'eau ainsi recueillie dans les retenues d'eau peut être destinée après traitement à différents usages. Il faut pour ce faire que l'Etat maîtrise l'urbanisation pour que ces retenues, puissent être connectées à des centres de traitement et ensuite transportées à travers un réseau de distribution. Cette technologie est particulièrement adaptée aux terrains argileux, sableux et en pentes.

### II.1.4.2 Ambition pour la technologie drainage gravitaire des eaux pluviales

La mise en œuvre du PAT permettra de résorber un déficit en infrastructures dans le pays et de protéger les populations contre les inondations en milieu urbain sur toute l'étendue du territoire.

### II.1.4.3 Mesures sélectionnées comme actions et activités identifiées

#### a. Rappel des barrières et mesures identifiées lors de la phase précédente

Les parties prenantes avaient, lors de la phase précédente, identifié les barrières entravant le transfert et la diffusion de la technologie drainage gravitaire des eaux pluviales ainsi que le cadre favorable à mettre en place pour faciliter le déploiement et leur diffusion. Les mesures identifiées lors de la deuxième phase vont servir de point de départ pour le PAT, puisque les actions à inclure dans celui-ci seront sélectionnées à partir des mesures. Le tableau 54 ci-dessous reprend la synthèse du travail effectué.

**Tableau 54: Synthèse des barrières et mesures pour surmonter les barrières de la technologie DGEP**

Catégories	Barrières identifiées	Mesures pour surmonter les barrières
<b>Barrières économiques et financières</b>	Insuffisance des financements pour les infrastructures	- Mobiliser des financements additionnels pour résorber le déficit des infrastructures
	Coût élevé des projets	Mettre en place des mesures incitatives pour les entreprises du secteur
<b>Capacité institutionnelle</b>	Faible capacités institutionnelles	Mettre en place une GPEC au sein de l'administration
		Doter l'administration des ressources nécessaires (techniques et financières)
<b>Compétences humaines</b>	Référentiels de formation non adaptés aux besoins en techniciens et ingénieurs	Renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage
<b>Autres</b>	Caractère désuet du code foncier	Adopter l'avant-projet de loi sur le nouveau code foncier
	Inapplicabilité des textes relatifs aux règles d'urbanisme,	Réforme des codes et politiques d'urbanisme
	Manque de transparence entourant la fixation des indemnités d'expropriation	Sensibiliser, former les parties prenantes sur les enjeux des projets de drainage et mettre en place des mécanismes d'indemnisation transparents
	Lenteurs de traitement dans le processus d'appel d'offre	Renforcer les capacités des fonctionnaires dans le processus d'appel d'offre et dotation en ressources nécessaires

b. Choix des actions à intégrer dans le PAT à partir des mesures identifiées

Le consultant lors de l'atelier du 26 Mai a rappelé aux parties prenantes les différentes étapes et résultats obtenus lors des deux premières phases et expliqué en quoi consistera la dernière phase notamment les différentes étapes pour l'élaboration du PAT.

Pour débiter la première étape, le consultant a proposé une liste de critères devant permettre de prioriser les mesures à intégrer dans le PAT. Une échelle de mesures s'inspirant des modalités de l'échelle de Likert a été proposée. Les notes ont été compilées et les mesures ont été classées par note décroissante. Une fois ce travail effectué, il a fallu déterminer quelle note choisir. Les parties prenantes ont discuté sur l'opportunité de conserver toutes les mesures tant elles correspondent aux priorités sectorielles. Le consultant et la coordinatrice EBT ont procédé à un arbitrage afin d'aider les parties prenantes à opérer un compromis entre les priorités sectorielles et la nécessité de conserver un nombre restreint de mesures afin de garantir une mise en œuvre effective du PAT. Après moult discussions, d'un commun accord, les parties prenantes ont décidé de ne retenir que les mesures ayant obtenu une note supérieure à 22. Cette note représentant d'après le jugement d'experts des parties prenantes le compromis souhaité.

**Tableau 55: Mesures retenues lors de la notation pour la technologie DGEP**

Mesures pour surmonter les barrières	Note totale
<b>Renforcer les capacités et les connaissances sur les techniques de drainage</b>	26
<b>Sensibiliser, former les parties prenantes sur les enjeux des projets de drainage et mettre en place des mécanismes d'indemnisation transparents</b>	24
<b>Mobiliser des financements additionnels pour résorber le déficit des infrastructures</b>	24
<b>Doter l'administration des ressources nécessaires (techniques et financières)</b>	23
<b>Réformer les codes et politiques d'urbanisme</b>	23
<b>Adopter l'avant-projet de loi sur le nouveau code foncier</b>	23

**Tableau 56: Mesures non retenues lors de la notation pour la technologie DGEP**

Mesures pour surmonter les barrières	Note totale
<b>Mettre en place des mesures incitatives pour les entreprises du secteur</b>	21
<b>Mettre en place une GPEC au sein de l'administration</b>	22
<b>Renforcer les capacités des fonctionnaires dans le processus d'appel d'offre et dotation en ressources nécessaires</b>	21

Au final, les mesures ci-dessous ont été sélectionnées comme action à intégrer dans le PAT :

Action 1 : Renforcer les capacités et les connaissances sur les techniques de drainage

Action 2 : Sensibiliser, former les parties prenantes sur les enjeux des projets de drainage et mettre en place des mécanismes d'indemnisation transparents

Action 3 : Mobiliser des financements additionnels pour résorber le déficit des infrastructures

Action 4 : Doter l'administration des ressources nécessaires (techniques et financières)

Action 5 : Réformer les codes et politiques d'urbanisme

Action 6 : Adopter l'avant-projet de loi sur le nouveau code foncier

L'action 6, ayant été déjà développée dans l'action 3 pour la technologie RRES : Doter le pays d'un dispositif législatif permettant de réduire l'insécurité foncière, ne sera pas retenue.

c. Décomposition des actions en activités pour opérationnaliser le PAT

Une fois les actions sélectionnées, il faut les décomposer en activités permettant de séquencer les différentes étapes du PAT et de développer de façon logique le PAT. Le tableau 57 ci-dessous reprend le travail qui a été effectué.

**Tableau 57: Identification des Activités spécifiques pour supporter les Actions pour la technologie DGEP**

Actions	Activités à mettre en œuvre
<b>Action 1 : Renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage</b>	Activité 1 : Identifier les domaines dans lesquels les connaissances et techniques de drainage seront renforcés
	Activité 2 : Evaluer et mobiliser les ressources nécessaires
	Activité 3 : Mettre en œuvre et capitaliser le renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage
<b>Action 2 : Sensibiliser, former les parties prenantes sur les enjeux des projets de drainage et mettre en place des mécanismes d'indemnisation transparents</b>	Activité 1 : Identifier le contenu et média et mettre en œuvre un plan de communication
	Activité 2 : Consulter les parties prenantes pour recueillir leurs recommandations sur les mécanismes d'indemnisation appropriés
	Activité 3 : Formuler un cadre transparent d'indemnisation et l'ancrer dans les textes fonciers et codes d'urbanisation
<b>Action 3 : Mobiliser des financements additionnels pour résorber le déficit des infrastructures</b>	Activité 1 : Identifier les sources de financement innovant ainsi que leurs critères d'éligibilité
	Activité 2 : Elaborer un cadre favorable permettant de prendre en compte les exigences des différents bailleurs
	Activité 3 : Elaborer un programme de projets de construction d'infrastructure relevant des domaines de priorités du FVC
	Activité 4 : Elaborer une note conceptuelle à soumettre au FVC et d'autres bailleurs de fonds
	Activité 5 : Recruter et former des techniciens et d'ingénieur en conception de système de drainage et autres domaines prioritaires dans l'urbanisme
	Activité 6 : Mettre en place un cadre politique, juridique et institutionnel favorisant l'investissement privé
	Activité 7 : Organiser un dialogue facilité avec les principaux bailleurs de fonds du Togo
<b>Action 4 : Doter l'administration des ressources nécessaires (techniques et financières)</b>	Activité 1 : Evaluer les besoins actuels et futures de l'administration pour lui permettre de résorber le déficit d'infrastructures et assurer leur durabilité
	Activité 2 : Identifier les critères d'accessibilité des sources de financement non nationales, ainsi que les lacunes entravant leur accès
	Activité 3 : Identifier les actions de RC pour combler les lacunes pouvant être entreprises au titre des différents programmes Readiness (FVC, FA) et en collaboration avec les points focaux ou END soumettre des requêtes pour obtenir les financements
	Activité 4 : Organiser une table ronde avec les PTF pour mobiliser les financements et requérir une assistance technique pour identifier des sources innovantes de financement sur le plan national
	Activité 5 : Organiser un AO pour se procurer les services et matériels nécessaires et mettre en place un suivi-évaluation
<b>Action 5 : Réforme des codes et politiques d'urbanisme</b>	Activité 1 : Evaluer le cadre institutionnel et des dispositifs législatifs relatif à l'urbanisme
	Activité 2 : Elaborer un programme pour le renforcement du cadre institutionnel et législatif en prenant en compte les CC et le DD
	Activité 3 : Mobiliser des ressources nécessaires pour compléter le cadre institutionnel et juridique

d. Actions à exécuter comme idées de projet

A l'exception de l'action 3 relative à Mobiliser des financements additionnels pour résorber le déficit des infrastructures, toutes les autres actions seront développées comme composante de l'idée de projet relative à la technologie Drainage Gravitaire des Eaux Pluviales.

#### II.1.4.4 Identification des parties prenantes impliquées et calendrier des activités

##### a. Les parties prenantes

La réussite du PAT dépend de l'identification précise des différents acteurs qui vont mettre en œuvre les actions et activités. Ces parties prenantes n'auront pas le même niveau d'implication dans la mise en œuvre. Une partie prenante, désignée comme la partie prenante principale, sera propriétaire du processus et recevra l'appui, le soutien de parties prenantes secondaires. Le tableau 58 ci-dessous reprend le travail d'identification des parties prenantes.

**Tableau 58: Parties Prenantes Identifiées pour le PAT de la technologie DGEP**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes	
		Primaires	Secondaires
Action 1 : Renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage	Activité 1.1 : Identifier les domaines dans lesquels les connaissances et techniques de drainage seront renforcés	Direction de l'Assainissement,	MERF, CITAFRIC, AGETUR -Togo, DRE, DAEMA, Direction de l'Urbanisme, (ENSI), MSPS
	Activité 1.2 : Evaluer et mobiliser les ressources nécessaires	MAEH,	MPD, MEF, MERF
	Activité 1.3: Mettre en œuvre et capitaliser le renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage	Direction de l'Assainissement,	MFPTRA
Action 2 : Sensibiliser, former les parties prenantes sur les enjeux des projets de drainage et mettre en place des mécanismes d'indemnisation transparents	Activité 2.1 : Identifier le contenu et média et mettre en œuvre un plan de communication	MCCFC,	Direction de l'Urbanisme, Entreprises du secteur, DRE, AGETUR -Togo, CITAFRIC, Acteurs de la société civile
	Activité 2.2 : Consulter les parties prenantes pour recueillir leurs recommandations sur les mécanismes d'indemnisation appropriés	MUHCV,	MAEH ; MSP, MEF
	Activité 2.3 : Formuler un cadre transparent d'indemnisation et l'ancrer dans les textes fonciers et codes d'urbanisation	MUHCV,	MAEH, MERF, OSC intervenant dans le secteur
Action 3 : Mobiliser des financements additionnels pour résorber le déficit des infrastructures	Activité 3.1 : Identifier les sources de financement innovant ainsi que leurs critères d'éligibilité	MEF,	CITAFRIC, AGETUR, Ministère de la planification du développement
	Activité 3.2 : Elaborer un cadre favorable permettant de prendre en compte les exigences des différents bailleurs	MEF,	MAEH, MERF, MPD, MDBAJEJ
	Activité 3.3 : Elaborer un programme de projets de construction d'infrastructure relevant des domaines de priorités du FVC	MERF - point focal FVC,	MUCVH, AGETUR, CITAFRIC, MEF
	Activité 3.4 : Elaborer une note conceptuelle à soumettre au FVC et d'autres bailleurs de fonds	CITAFRIC,	MERF, AGETUR, MERF-Point Focal FVC, MEF
	Activité 3.5 : Recruter et former des techniciens et d'ingénieur en conception de système de drainage et autres domaines prioritaires dans l'urbanisme	MUHCV,	MESR

	Activité 3.6: Mettre en place un cadre politique, juridique et institutionnel favorisant l'investissement privé	MEF, MCPS	MAEH
	Activité 3.7 : Organiser un dialogue facilité avec les principaux bailleurs de fonds du Togo	MEF,	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et de l'intégrité africaine (MAECIA)
<b>Action 4 : Doter l'administration des ressources nécessaires (techniques et financières)</b>	Activité 4.1 : Evaluer les besoins actuels et futures de l'administration pour lui permettre de résorber le déficit d'infrastructures et assurer leur durabilité	MPD,	MEF, MIT, MUHCV
	Activité 4.2 : Identifier les critères d'accessibilité des sources de financement non nationales, ainsi que les lacunes entravant leur accès	MEF,	MFPTRA
	Activité 4.3 : Identifier les actions de RC pour combler les lacunes pouvant être entreprises au titre des différents programmes Readiness (FVC, FA) et en collaboration avec les points focaux ou END soumettre des requêtes pour obtenir les financements	MCPSP	MERF, MUHCV
	Activité 4.4 : Organiser une table ronde avec les PTF pour mobiliser les financements et requérir une assistance technique pour identifier des sources innovantes de financement sur le plan national	MPD,	MEF, MUHCV
	Activité 4.5 : Organiser un AO pour se procurer les services et matériels nécessaires et mettre en place un suivi-évaluation	MAEH,	ICAT, ITRA
<b>Action 5 : Réforme des codes et politiques d'urbanisme</b>	Activité 5.1 : Evaluer le cadre institutionnel et des dispositifs législatifs relatif à l'urbanisme	Direction de l'urbanisme,	DMO, Direction de l'Assainissement, AGETUR-Togo, DRE, MERF
	Activité 5.2 : Elaborer un programme pour le renforcement du cadre institutionnel et législatif en prenant en compte les CC et le DD		
	Activité 5.3 : Mobiliser des ressources nécessaires pour compléter le cadre institutionnel et juridique	MEF,	MERF, AGETUR, DMO, Direction de l'Assainissement, AGETUR-Togo, DRE

b. Calendrier des activités

Une fois les parties prenantes identifiées, il a fallu inscrire leur travail dans un calendrier précis mais souple afin d'éviter les retards pouvant entraver la bonne mise en œuvre du PAT. Le résultat de cette étape figure dans le tableau 59 ci-dessous :

**Tableau 59: Chronogramme pour le PAT de la technologie RRES**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Calendrier		
		Début	Fin	Durée (en mois)
<b>Action 1 : Renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage</b>	Activité 1.1 : Identifier les domaines dans lesquels les connaissances et techniques de drainage seront renforcés	01/10/2018	31/03/2019	6
	Activité 1.2 : Evaluer et mobiliser les ressources nécessaires	01/04/2019	31/03/2020	12
	Activité 1.3: Mettre en œuvre et capitaliser le renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage	01/07/2019	31/12/2020	18
<b>Action 2 : Sensibiliser,</b>	Activité 2.1 : Identifier le contenu et média et mettre en œuvre un plan de communication	01/10/2018	31/03/2019	6

former les parties prenantes sur les enjeux des projets de drainage et mettre en place des mécanismes d'indemnisation transparents	Activité 2.2 : Consulter les parties prenantes pour recueillir leurs recommandations sur les mécanismes d'indemnisation appropriés	01/01/2019	30/06/2019	6
	Activité 2.3 : Formuler un cadre transparent d'indemnisation et l'ancrer dans les textes fonciers et codes d'urbanisation	01/04/2019	31/12/2019	9
Action 3 : Mobiliser des financements additionnels pour résorber le déficit des infrastructures	Activité 3.1 : Identifier les sources de financement innovant ainsi que leurs critères d'éligibilité	01/10/2018	31/03/2019	6
	Activité 3.2 : Elaborer un cadre favorable permettant de prendre en compte les exigences des différents bailleurs	01/04/2019	31/12/2019	9
	Activité 3.3 : Elaborer un programme de projets de construction d'infrastructure relevant des domaines de priorités du FVC	01/07/2019	31/12/2019	6
	Activité 3.4 : Elaborer une note conceptuelle à soumettre au FVC et d'autres bailleurs de fonds	01/01/2020	30/09/2020	9
	Activité 3.5 : Recruter et former des techniciens et d'ingénieur en conception de système de drainage et autres domaines prioritaires dans l'urbanisme	01/10/2018	31/03/2020	18
	Activité 3.6: Mettre en place un cadre politique, juridique et institutionnel favorisant l'investissement privé	01/10/2018	30/09/2019	12
	Activité 3.7 : Organiser un dialogue facilité avec les principaux bailleurs de fonds du Togo	01/10/2018	30/09/2019	12
Action 4 : Doter l'administration des ressources nécessaires (techniques et financières)	Activité 4.1 : Evaluer les besoins actuels et futures de l'administration pour lui permettre de résorber le déficit d'infrastructures et assurer leur durabilité	01/10/2018	30/09/2019	12
	Activité 4.2 : Identifier les critères d'accessibilité des sources de financement non nationales, ainsi que les lacunes entravant leur accès	01/01/2019	31/12/2019	12
	Activité 4.3 : Identifier les actions de RC pour combler les lacunes pouvant être entreprises au titre des différents programmes Readiness (FVC, FA) et en collaboration avec les points focaux ou END soumettre des requêtes pour obtenir les financements	01/10/2018	31/03/2019	6
	Activité 4.4 : Organiser une table ronde avec les PTF pour mobiliser les financements et requérir une assistance technique pour identifier des sources innovantes de financement sur le plan national	01/10/2018	30/09/2019	12
	Activité 4.5 : Organiser un AO pour se procurer les services et matériels nécessaires et mettre en place un suivi-évaluation	01/07/2019	31/12/2020	18
Action 5 : Reforme des codes et politiques d'urbanisme	Activité 5.1 : Evaluer le cadre institutionnel et des dispositifs législatifs relatif à l'urbanisme	01/10/2018	31/03/2019	6
	Activité 5.2 : Elaborer un programme pour le renforcement du cadre institutionnel et législatif en prenant en compte les CC et le DD	01/04/2019	31/12/2019	9
	Activité 5.3 : Mobiliser des ressources nécessaires pour compléter le cadre institutionnel et juridique	01/01/2019	31/12/2019	12

#### II.1.4.5 Evaluation des besoins et des coûts des activités

##### a. Identification des besoins en renforcement des capacités

Pour mener à bien les activités et actions, les parties prenantes ont besoin de voir leurs capacités renforcées. Les participants à l'atelier ont évalué les capacités actuelles et identifié les compétences à acquérir par les parties prenantes. Les actions de renforcement de capacité passeront, soit par des sessions de formation, soit par le recrutement d'un cabinet ou de consultant et/ou un conseiller technique détaché auprès des services concernés et se rapporteront aux actions suivantes :

- Appui technique dans la conduite des projets de drainage gravitaire
- Appui dans l'organisation de campagnes de sensibilisation efficaces
- Renforcement de capacités dans la mobilisation des financements
- Renforcement des capacités dans la mobilisation des ressources notamment dans les plaidoyers et rédaction des projets
- Appui technique dans les politiques d'urbanisation

b. Estimation des coûts nécessaires pour accomplir les actions et activités du PAT

Les actions et activités à accomplir induisent des coûts qu'il faut évaluer. Les participants n'ayant pas pu communiquer les coûts de mise en œuvre, le consultant a procédé à une estimation sur la base des coûts de mise en œuvre d'activités similaires nationales qui sont relatives entre autres aux CDN, aux PNACC et autres projets. Ces coûts qui s'élèvent à 533 millions de F CFA devront être révisés afin de les affiner et arriver à une estimation précise. Une fois les coûts identifiés, les sources de financement ont été identifiées. Le résultat de cette étape figure dans le tableau 60 ci-dessous.

**Tableau 60: Identification des sources de financement et estimation des coûts des activités pour le PAT de la technologie DGEP**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Estimation des besoins	
		Budg et (en millions de FCF A)	Sources de Financement
<b>Action 1 : Renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage</b>	Activité 1.1 : Identifier les domaines dans lesquels les connaissances et techniques de drainage seront renforcés	35	Gouvernement, AFD, UE
	Activité 1.2 : Evaluer et mobiliser les ressources nécessaires	25	USAID, AFD, UE, BAD, Gouvernement
	Activité 1.3: Mettre en œuvre et capitaliser le renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage	45	UE, PNUD, BAD, BOAD, Gouvernement
<b>Action 2 : Sensibiliser, former les parties prenantes sur les enjeux des projets de drainage et mettre en place des mécanismes d'indemnisation transparents</b>	Activité 2.1 : Identifier le contenu et média et mettre en œuvre un plan de communication	15	Gouvernement, PTF : GIZ, AFD, USAID
	Activité 2.2 : Consulter les parties prenantes pour recueillir leurs recommandations sur les mécanismes d'indemnisation appropriés	25	Gouvernement, UE, PNUD, BAD, BOAD
	Activité 2.3 : Formuler un cadre transparent d'indemnisation et l'ancrer dans les textes fonciers et codes d'urbanisation	35	Gouvernement, UE, PNUD, BAD, BOAD
<b>Action 3 : Mobiliser des financements additionnels pour résorber le déficit des infrastructures</b>	Activité 3.1 : Identifier les sources de financement innovant ainsi que leurs critères d'éligibilité	20	Gouvernement, BM, PNUD, FVC, FEM
	Activité 3.2 : Elaborer un cadre favorable permettant de prendre en compte les exigences des différents bailleurs	25	Gouvernement, UE, PNUD, BAD, BOAD,
	Activité 3.3 : Elaborer un programme de projets de construction d'infrastructure relevant des domaines de priorités du FVC	35	Gouvernement, FVC, PNUD
	Activité 3.4 : Elaborer une note conceptuelle à soumettre au FVC et d'autres bailleurs de fonds	12	Gouvernement, FVC, PNUD,
	Activité 3.5 : Recruter et former des techniciens et d'ingénieur en conception de système de drainage et autres domaines prioritaires dans l'urbanisme	7	Gouvernement, UE,

	Activité 3.6: Mettre en place un cadre politique, juridique et institutionnel favorisant l'investissement privé	25	Gouvernement, UE, PNUD, BAD, BOAD,
	Activité 3.7 : Organiser un dialogue facilité avec les principaux bailleurs de fonds du Togo	7	Gouvernement, UE, PNUD,
<b>Action 4 : Doter l'administration des ressources nécessaires (techniques et financières)</b>	Activité 4.1 : Evaluer les besoins actuels et futures de l'administration pour lui permettre de résorber le déficit d'infrastructures et assurer leur durabilité	35	Gouvernement, Banque Mondiale, FMI, FVC, Fao, FEM, AFD, GIZ, USAID
	Activité 4.2 : Identifier les critères d'accessibilité des sources de financement non nationales, ainsi que les lacunes entravant leur accès	55	Gouvernement, PNUD, FIDA, FAO, FEM, FVC
	Activité 4.3 : Identifier les actions de RC pour combler les lacunes pouvant être entreprises au titre des différents programmes Readiness (FVC, FA) et en collaboration avec les points focaux ou END soumettre des requêtes pour obtenir les financements	35	Gouvernement, BAD, PNUD,
	Activité 4.4 : Organiser une table ronde avec les PTF pour mobiliser les financements et requérir une assistance technique pour identifier des sources innovantes de financement sur le plan national	30	Gouvernement, PNUD,
	Activité 4.5 : Organiser un AO pour se procurer les services et matériels nécessaires et mettre en place un suivi-évaluation	35	Gouvernement, BAD, PNUE
<b>Action 5 : Reforme des codes et politiques d'urbanisme</b>	Activité 5.1 : Evaluer le cadre institutionnel et des dispositifs législatifs relatif à l'urbanisme	20	Gouvernement et coopération bilatérale décentralisée
	Activité 5.2 : Elaborer un programme pour le renforcement du cadre institutionnel et législatif en prenant en compte les CC et le DD	35	Gouvernement, FVC, PNUD, UE,
	Activité 5.3 : Mobiliser des ressources nécessaires pour compléter le cadre institutionnel et juridique	12	Gouvernement, UE, PNUD,

#### II.1.4.6 Planification de la gestion

Pour garantir une mise en œuvre effective et efficace, l'évaluation des risques a été effectuée. L'identification et la hiérarchisation des risques par activité ont ensuite permis d'élaborer un plan de contingence. Le tableau 61 ci-dessous permet d'avoir une description des risques ainsi que le plan de contingence afférent.

**Tableau 61: Aperçu des catégories de risques et des possibles contingences pour le PAT de la technologie DGEP**

Actions	Activités à mettre en œuvre	Evaluation des risques	
		Description des risques	Plan de contingence
<b>Action 1 : Renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage</b>	Activité 1.1 : Identifier les domaines dans lesquels les connaissances et techniques de drainage seront renforcés	insuffisance d'expertise ou d'expériences des acteurs constitue un risque de non atteinte des résultats fixés	Requérir une assistance technique pour appuyer les acteurs dans l'accomplissement des activités
	Activité 1.2 : Evaluer et mobiliser les ressources nécessaires		
	Activité 1.3: Mettre en œuvre et capitaliser le renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage		
<b>Action 2 : Sensibiliser, former les parties prenantes sur les enjeux des projets de</b>	Activité 2.1 : Identifier le contenu et média et mettre en œuvre un plan de communication	Insuffisance d'expertise ou d'expériences des acteurs qui conduiront les sensibilisations constituent un risque de non atteinte des résultats fixés	S'assurer que les membres de l'équipe disposent de l'expertise et de l'expérience nécessaires

drainage et mettre en place des mécanismes d'indemnisation transparents	Activité 2.2 : Consulter les parties prenantes pour recueillir leurs recommandations sur les mécanismes d'indemnisation appropriés	Consultation restreinte des parties prenantes	Faire une cartographie des PP et mettre en place une stratégie de consultation surtout les catégories les plus fragiles
	Activité 2.3 : Formuler un cadre transparent d'indemnisation et l'ancrer dans les textes fonciers et codes d'urbanisation	Résistance des acteurs	Proposer un texte consensuel intégrant les préoccupations des PP captées lors de l'activité 2 et organiser une explication de texte sur les mesures proposées
Action 3 : Mobiliser des financements additionnels pour résorber le déficit des infrastructures	Activité 3.1 : Identifier les sources de financement innovant ainsi que leurs critères d'éligibilité	Faible expertise dans les mécanismes de financement innovant	Requérir une assistance technique pour renforcer les capacités en mécanismes de financement innovant
	Activité 3.2 : Elaborer un cadre favorable permettant de prendre en compte les exigences des différents bailleurs	Lourdeur administrative entraînant la lenteur dans la mise en place du cadre favorable	Mettre en place un comité de pilotage de haut niveau pour accélérer la mise en place du cadre favorable
	Activité 3.3 : Elaborer un programme de projets de construction d'infrastructure relevant des domaines de priorités du FVC	Difficultés d'élaborer des projets répondant aux critères du FVC	Formation des acteurs sur les critères d'accès au FVC
	Activité 3.4 : Elaborer une note conceptuelle à soumettre au FVC et d'autres bailleurs de fonds	Non transfert de compétence lié à l'inexistence d'une entité accréditée au FVC sur le plan national et dépendance des entités de mise en œuvre étrangères	Accélérer le processus de sélections des institutions potentiellement accréditables au FVC et initier les actions de préparation (Readiness)
	Activité 3.5 : Recruter et former des techniciens et d'ingénieur en conception de système de drainage et autres domaines prioritaires dans l'urbanisme	Expertise limitée dans la conception des systèmes de drainage	Requérir une assistance technique pour renforcer les capacités des techniciens et ingénieurs recrutés
	Activité 3.6: Mettre en place un cadre politique, juridique et institutionnel favorisant l'investissement privé	Lourdeur administrative entraînant la lenteur dans la mise en place du cadre	Mettre en place un comité de pilotage de haut niveau pour accélérer la mise en place du cadre favorable
	Activité 3.7 : Organiser un dialogue facilité avec les principaux bailleurs de fonds du Togo	Difficulté d'harmoniser le calendrier compte tenu de la diversité des PTF	Anticiper et planifier à l'avance et profiter des certains événements (COP, UNGA etc...) pour rencontrer certains PTF
	Action 4 : Doter l'administration des ressources	Activité 4.1 : Evaluer les besoins actuels et futures de l'administration pour lui	Manque de coordination entre les différentes structures

nécessaires (techniques et financières)	permettre de résorber le déficit d'infrastructures et assurer leur durabilité		place en vue d'accomplir l'activité
	Activité 4.2 : Identifier les critères d'accessibilité des sources de financement non nationales, ainsi que les lacunes entravant leur accès	Difficultés à identifier les guichets de financement disponibles	Renforcer les capacités dans l'élaboration d'une cartographie des sources de financement disponibles
	Activité 4.3 : Identifier les actions de RC pour combler les lacunes pouvant être entreprises au titre des différents programmes Readiness (FVC, FA) et en collaboration avec les points focaux ou END soumettre des requêtes pour obtenir les financements	Faible coordination entre les acteurs	Le comité EBT doit piloter cette activité pour s'assurer que les actions de RC identifiées ont été intégrées dans les programmes Readiness
	Activité 4.4 : Organiser une table ronde avec les PTF pour mobiliser les financements et requérir une assistance technique pour identifier des sources innovantes de financement sur le plan national	Difficulté d'harmoniser le calendrier compte tenu de la diversité des PTF	Anticiper et planifier à l'avance et profiter des certains événements (COP, UNGA etc...) pour rencontrer certains PTF
	Activité 4.5 : Organiser un AO pour se procurer les services et matériels nécessaires et mettre en place un suivi-évaluation	Risque de non optimisation des achats si le processus d'AO est non transparent ou comporte des critères de sélection mal définis	Compte tenu du montant de l'AO s'attacher les services d'un cabinet international spécialisé dans les achats publics qui sera rémunéré sur les gains d'optimisation réalisés
Action 5 : Reforme des codes et politiques d'urbanisme	Activité 5.1 : Evaluer le cadre institutionnel et des dispositifs législatifs relatif à l'urbanisme	Défaut d'institutionnalisation d'un comité de travail et manque de ressources humaines qualifiées ne permettraient pas une réforme efficace des codes et politiques d'urbanisme	Nommer par décret un comité de travail et renforcer les compétences si besoin
	Activité 5.2 : Elaborer un programme pour le renforcement du cadre institutionnel et législatif en prenant en compte les CC et le DD		
	Activité 5.3 : Mobiliser des ressources nécessaires pour compléter le cadre institutionnel et juridique	Faible capacité dans la mobilisation des ressources	Renforcement des capacités en mobilisation des ressources

#### II.1.4.7 Besoins immédiats et étapes cruciales pour continuer le processus EBT

##### Besoins immédiats :

Le renforcement des capacités des techniciens et des ingénieurs intervenant dans les projets de drainage gravitaire est primordial pour permettre le transfert et le déploiement rapide de la technologie. Le recours à la coopération décentralisée permettra d'initier rapidement les actions visant à renforcer les capacités techniques des acteurs intervenant dans ces projets. D'autre part, une identification de projets permettant de renforcer l'adaptation des populations face aux situations d'inondations causées par les perturbations climatiques, permettra de soumettre des notes conceptuelles auprès d'institutions spécialisés dans la finance climat et de mobiliser des financements additionnels pour réduire le déficit d'infrastructures.

**Etapas cruciales :**

Elles consisteront à accélérer la réforme des codes et politiques d'urbanisme. De nombreuses réticences existent et freinent l'action du gouvernement. Un plaidoyer auprès du gouvernement et des autres parties prenantes est nécessaire pour les aider à entrevoir le coût de l'inaction et les mobiliser à accélérer les réformes dans un cadre consensuel.

**II.1.4.8 Résumé du PAT pour Drainage Gravitaire des eaux pluviales**

Tableau 62: Tableau récapitulatif du PAT de la technologie DGEP

Secteur RESSOURCES EN EAU								
Technologie	DRAINAGE GRAVITAIRE DES EAUX PLUVIALES							
Ambition	Le défi est à la fois de résorber un déficit en infrastructures dans le pays et de protéger les populations contre les inondations en milieu urbains sur toute l'étendue du territoire,							
Avantages	Impact très positif sur les populations victimes des inondations Permet de maintenir une activité économique dans les zones inondables et d'améliorer les conditions de vie des populations Permet de contrôler la quantité et la qualité des eaux d'infiltration							
Actions	Activités à mettre en œuvre	Parties prenantes Responsables	Durée (en mois)	Evaluation des besoins		Risques	Critères de succès	Indicateurs pour le suivi de la MEO
				Budg et <sup>8</sup>	Sources de Financement			
<b>Action 1 : Renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage</b>	Activité 1.1 : Identifier les domaines dans lesquels les connaissances et techniques de drainage seront renforcés	Direction de l'Assainissement, MERF, CITAFRIC, AGETUR - Togo, DRE, DAEMA, Direction de l'Urbanisme, (ENSI), MSPS	6	35	Gouvernement, AFD, UE	insuffisance d'expertise ou d'expériences des acteurs constitue un risque de non atteinte des résultats fixés	Requérir une assistance technique pour appuyer les acteurs dans l'accomplissement des activités	Plan de renforcement des capacités élaboré ; les domaines identifiés
	Activité 1.2 : Evaluer et mobiliser les ressources nécessaires	MAEH, MPD, MEF, MERF	12	25	USAID, AFD, UE, BAD, Gouvernement			Rapport d'évaluation des ressources
	Activité 1.3: Mettre en œuvre et capitaliser le renforcement des capacités et des connaissances sur les techniques de drainage	Direction de l'Assainissement, MFPTRA	18	45	UE, PNUD, BAD, BOAD, Gouvernement			Nombre de sessions de RC organisés et nombre de participants et taux de satisfaction
<b>Action 2 : Sensibiliser, former les parties prenantes sur les enjeux des projets de</b>	Activité 2.1 : Identifier le contenu et média et mettre en œuvre un plan de communication	MCCFC, Direction de l'Urbanisme, Entreprises du secteur, DRE, AGETUR -Togo, CITAFRIC, Acteurs de la société civile	3	15	Gouvernement, PTF : GIZ, AFD, USAID	Insuffisance d'expertise ou d'expériences des acteurs qui conduiront les sensibilisations constituent un risque de non atteinte des résultats fixés	S'assurer que les membres de l'équipe disposent de l'expertise et de l'expérience nécessaires	Plan de communication élaboré

<sup>8</sup> En million de FCF

<b>drainage et mettre en place des mécanismes d'indemnisation transparents</b>	Activité 2.2 : Consulter les parties prenantes pour recueillir leurs recommandations sur les mécanismes d'indemnisation appropriés	MUHCV, MAEH ; MSP, MEF	6	25	Gouvernement, UE, PNUD, BAD, BOAD	Consultation restreinte des parties prenantes	Faire une cartographie des PP et mettre en place une stratégie de consultation surtout les catégories les plus fragiles	Mécanisme d'indemnisation amendé avec les avis des PP
	Activité 2.3 : Formuler un cadre transparent d'indemnisation et l'ancrer dans les textes fonciers et codes d'urbanisation	MUHCV, MAEH, MERF, OSC intervenant dans le secteur	9	35	Gouvernement, UE, PNUD, BAD, BOAD	Résistance des acteurs	Proposer un texte consensuel intégrant les préoccupations des PP captées lors de l'activité 2 et organiser une explication de texte sur les mesures proposées	Cadre d'indemnisation mis en place et appliqué
<b>Action 3 : Mobiliser des financements additionnels pour résorber le déficit des infrastructures</b>	Activité 3.1 : Identifier les sources de financement innovant ainsi que leurs critères d'éligibilité	MEF, CITAFRIC, AGETUR, Ministère de la planification du développement	6	20	Gouvernement, BM, PNUD, FVC, FEM	Faible expertise dans les mécanismes de financement innovant	Requérir une assistance technique pour renforcer les capacités en mécanismes de financement innovant	Cartographie des sources de financement et des critères d'accessibilité
	Activité 3.2 : Elaborer un cadre favorable permettant de prendre en compte les exigences des différents bailleurs	MEF, MAEH, MERF, MPD, MDBAJEJ	9	25	Gouvernement, UE, PNUD, BAD, BOAD,	Lourdeur administrative entraînant la lenteur dans la mise en place du cadre favorable	Mettre en place un comité de pilotage de haut niveau pour accélérer la mise en place du cadre favorable	Cadre favorable élaboré
	Activité 3.3 : Elaborer un programme de projets de construction d'infrastructure relevant des domaines de priorités du FVC	MERF - point focal FVC, MUCVH, AGETUR, CITAFRIC, MEF	6	35	Gouvernement, FVC, PNUD	Difficultés d'élaborer des projets répondant aux critères du FVC	Formation des acteurs sur les critères d'accès au FVC	Programme pays aménagé et intégrant les programmes et projets d'infrastructure

	Activité 3.4 : Elaborer une note conceptuelle à soumettre au FVC et d'autres bailleurs de fonds	CITAFRIC, MERF, AGETUR, MERF-Point Focal FVC, MEF	9	12	Gouvernement, FVC, PNUD,	Non transfert de compétence lié à l'inexistence d'une entité accréditée au FVC sur le plan national et dépendance des entités de mise en œuvre étrangères	Accélérer le processus de sélections des institutions potentiellement accréditables au FVC et initier les actions de préparation (Readiness)	Notes conceptuelles élaborées et soumises
	Activité 3.5 : Recruter et former des techniciens et d'ingénieur en conception de système de drainage et autres domaines prioritaires dans l'urbanisme	MUHCV, MESR	18	7	Gouvernement, UE,	Expertise limitée dans la conception des systèmes de drainage	Requérir une assistance technique pour renforcer les capacités des techniciens et ingénieurs recrutés	Nombre de personnes recrutées et formées
	Activité 3.6: Mettre en place un cadre politique, juridique et institutionnel favorisant l'investissement privé	MEF, MCPS	12	25	Gouvernement, UE, PNUD, BAD, BOAD,	Lourdeur administrative entraînant la lenteur dans la mise en place du cadre	Mettre en place un comité de pilotage de haut niveau pour accélérer la mise en place du cadre favorable	Cadre favorable aux investissements privés
	Activité 3.7 : Organiser un dialogue facilité avec les principaux bailleurs de fonds du Togo	MEF, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et de l'intégrité africaine (MAECIA)	12	7	Gouvernement, UE, PNUD,	Difficulté d'harmoniser le calendrier compte tenu de la diversité des PTF	Anticiper et planifier à l'avance et profiter des certains événements (COP, UNGA etc...) pour rencontrer certains PTF	Compte rendu du dialogue facilité
<b>Action 4 : Doter l'administration des ressources nécessaires</b>	Activité 4.1 : Evaluer les besoins actuels et futures de l'administration pour lui permettre de résorber le déficit d'infrastructures et assurer leur durabilité	MPD, MEF, MIT, MUHCV	12	35	Gouvernement, Banque Mondiale, FMI, FVC, FAO, FEM, AFD, GIZ, USAID	Manque de coordination entre les différentes structures	Mettre en place un comité de pilotage en place en vue d'accomplir l'activité	Rapport d'évaluation des besoins actuels et futures

<b>(techniques et financières)</b>	Activité 4.2 : Identifier les critères d'accessibilité des sources de financement non nationales, ainsi que les lacunes entravant leur accès	MEF, MFPTRA	10	55	Gouvernement, PNUD, FIDA, FAO, FEM, FVC	Difficultés à identifier les guichets de financement disponibles	Renforcer les capacités dans l'élaboration d'une cartographie des sources de financement disponibles	Rapport présentant les opportunités pour mobiliser davantage les ressources non nationales
	Activité 4.3 : Identifier les actions de RC pour combler les lacunes pouvant être entreprises au titre des différents programmes Readiness (FVC, FA) et en collaboration avec les points focaux ou END soumettre des requêtes pour obtenir les financements	MCPSPMERF, MUHCV	6	35	Gouvernement, BAD, PNUD,	Faible coordination entre les acteurs	Le comité EBT doit piloter cette activité pour s'assurer que les actions de RC identifiées ont été intégrées dans les programmes Readiness	Nombre de requêtes soumises et nombre de financements obtenus
	Activité 4.4 : Organiser une table ronde avec les PTF pour mobiliser les financements et requérir une assistance technique pour identifier des sources innovantes de financement sur le plan national	MPD, MEF, MUHCV	12	30	Gouvernement, PNUD,	Difficulté d'harmoniser le calendrier compte tenu de la diversité des PTF	Anticiper et planifier à l'avance et profiter des certains événements (COP, UNGA etc...) pour rencontrer certains PTF	Rapport de la table ronde et requête soumise pour l'appui technique
	Activité 4.5 : Organiser un AO pour se procurer les services et matériels nécessaires et mettre en place un suivi-évaluation	MAEH, ICAT, ITRA	18	35	Gouvernement, BAD, PNUE	Risque de non optimisation des achats si le processus d'AO est non transparent ou comporte des critères de sélection mal définis	Compte tenu du montant de l'AO s'attacher les services d'un cabinet international spécialisé dans les achats publics qui sera rémunéré sur les gains d'optimisation réalisés	Evaluation ex post du processus

<b>Action 5 : Reforme des codes et politiques d'urbanisme</b>	Activité 5.1 : Evaluer le cadre institutionnel et des dispositifs législatifs relatif à l'urbanisme	Direction de l'urbanisme, DMO, Direction de l'Assainissement, AGETUR-Togo, DRE, MERF	6	20	Gouvernement et coopération bilatérale décentralisée	Défaut d'institutionnalisation d'un comité de travail et manque de ressources humaines qualifiées ne permettraient pas une réforme efficace des codes et politiques d'urbanisme	Nommer par décret un comité de travail et renforcer les compétences si besoin	Rapport d'évaluation sur les évolutions à apporter au cadre institutionnels et dispositifs législatifs
	Activité 5.2 : Elaborer un programme pour le renforcement du cadre institutionnel et législatif en prenant en compte les CC et le DD		3	35	Gouvernement, FVC, PNUD, UE,			Programme pour les renforcements des capacités élaboré
	Activité 5.3 : Mobiliser des ressources nécessaires pour compléter le cadre institutionnel et juridique	MEF, MERF, AGETUR, DMO, Direction de l'Assainissement, AGETUR-Togo, DRE	6	12	Gouvernement, UE, PNUD,	Faible capacité dans la mobilisation des ressources	Renforcement des capacités en mobilisation des ressources	Nombre de requêtes soumises Nombre de requêtes approuvées et montant mobilisé

## II.2 Idées de Projets pour le secteur Ressources en Eau

Afin de réduire la vulnérabilité des ressources en eau face aux changements climatiques et de renforcer la résilience des populations, trois idées de projets ont été spécifiquement retenues par les parties prenantes lors de l'atelier du 26 Mai 2017 et sont en lien avec la mise en œuvre du Plan d'Actions Technologiques du pays et sont focalisées sur les technologies retenues lors des rapports précédents dans le secteur. La première idée de projet concerne un projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu semi urbain et rural dans le contexte des changements climatiques, la deuxième est relative à la réhabilitation, la valorisation et la mobilisation des eaux de surface, et la troisième est un projet de réduction de la vulnérabilité des populations des quartiers périphériques de Lomé par la mise en place d'infrastructures d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales, et des déchets solides.

## II.2.1 Idée de projet pour la technologie Mini-Adduction d'Eau Potable

### **Projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu semi urbain et rural dans le contexte des changements climatiques**

#### II.2.1.1 Introduction / Contexte

Selon la politique nationale de l'eau (PNE), le Togo fait partie des pays dont la disponibilité potentielle des ressources en eau s'avère globalement favorable (MEAHV, 2010).

Les études réalisées dans le cadre de la Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques révèlent que le Togo possède une pluviométrie annuelle comprise entre 800 mm et 1400 mm, générant un volume d'eau pluviale estimé à 70 milliards de mètres cubes par an pour l'ensemble du pays. Ainsi, le rapport relatif à l'étude sur la vulnérabilité et adaptation du secteur des ressources en eau indique que le volume total des ressources en eau renouvelables est estimé à environ 19 milliards de mètres cube par an, soit environ 27% de la pluie. L'état des lieux établi en 2005 dans le cadre de la GIRE indique que la quantité d'eau utilisée reste marginale par rapport au volume total d'eau disponible. Ainsi, de 0,81% en 2002, la proportion d'eau prélevée pour la satisfaction totale des besoins en eau ne progressera que d'environ 2% en 2015 (GIRE, 2010). La réserve moyenne des eaux souterraines du socle est estimée à 8,71 milliards de mètres cubes. Globalement, l'alimentation des aquifères se fait par infiltration, un apport annuel qui représente 66 à 120 millions de m<sup>3</sup> d'eau.

Une lecture approfondie de l'analyse de la vulnérabilité du secteur des ressources en eau face aux changements climatiques réalisée dans le cadre de la TCN précitée faite sur la base des scénarii climatiques compatibles aux émissions révèle que la demande globale du pays en eau évoluera de 182 millions de mètre cube en 2015 à 462,2 millions de mètre cube en 2050 selon le scénario extrême tandis que selon le scénario moyen elle évoluera de 171,7 millions de mètre cube en 2015 à 388,7 millions de mètre cube en 2050. Par conséquent, Il en résulte que la demande en eau augmente quel que soit le scénario considéré. Cette situation vient démontrer par conséquent l'effet incontestable des changements climatiques sur les ressources en eau.

Ces observations ne feront qu'aggraver les difficultés recensées dans le secteur et qui sont liées à l'inégale répartition, la difficulté à mobiliser la ressource et l'absence de traitement des eaux usées. La PNE indique en effet que le Togo souffre d'un déficit de mobilisation de ses ressources en eau et peine à satisfaire les besoins essentiels des populations en matière d'approvisionnement en eau potable et à mobiliser ces ressources au profit de la promotion d'un développement harmonieux et coordonné du pays.

C'est pourquoi il est urgent pour l'Etat de prendre des mesures d'adaptation urgentes afin de gérer ces risques liés aux changements climatiques impactant drastiquement la disponibilité des ressources en eau en général et l'accès des populations à l'eau potable en particulier. Dans cette optique, le présent projet est formulé en vue d'améliorer des conditions de vie des populations dans les milieux semi-urbains et ruraux grâce à un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement.

#### II.2.1.2 Objectif général

L'objectif du projet, est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations surtout les plus vulnérables dans les milieux semi-urbains et ruraux grâce à un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement dans un contexte des changements climatiques.

#### II.2.1.3 Objectifs spécifiques : sont-ils mesurables ?

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations rurales dans les cinq régions du Togo ;
- de réduire la vulnérabilité des populations par rapport à l'accès aux ressources en eau et aux services d'assainissement en lien avec les effets néfastes des changements climatiques ;
- de réaliser de Réseaux de mini AEP aux fins de réduire la vulnérabilité des populations face aux effets récurrents des changements climatiques sur la disponibilité et la qualité des ressources d'eau à usage domestique ;
- de construire de latrines publiques pour l'amélioration du cadre de vie des populations de plus en plus exacerbé par les effets néfastes des changements climatiques ;
- de réaliser des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur les impacts actuels et projetés des changements climatiques sur le cadre de vie, la santé des populations et de prévention des maladies liées aux changements climatiques ;
- de réaliser des campagnes d'IEC sur l'importance de la construction de latrines familiales dans un contexte des changements climatiques ;
- de réaliser l'étude sur la stratégie de l'assainissement en milieu rural, et finaliser celles sur les faisabilités de l'AEPA pour la mobilisation des bailleurs de fonds potentiels ;
- d'actualiser la base de données de la DAEP en eau prenant en compte les profils de vulnérabilité du secteur par rapport aux changements climatiques et procéder à une réhabilitation ou construction des bureaux ;
- de recruter l'assistance technique pour la maîtrise d'ouvrage, l'informatique, l'archivage, la comptabilité et le suivi évaluation ;
- de renforcer les capacités des différents intervenants dans le secteur des ressources en eau notamment la formation des cadres de la DRE/DAEP recrutés par l'administration sur les disponibilités et la qualité de l'eau en lien avec les impacts du réchauffement du climat.

#### II.2.1.4 Liens avec les priorités de développement durable du pays ?

Ce projet rentre dans la droite ligne des actions du gouvernement prévue dans la SCAPE qui arrive à son terme en fin 2017.

Dans la SCAPE, l'action du Gouvernement en la matière, comprend la poursuite des réformes engagées pour garantir une viabilité financière du service de l'eau potable et de l'assainissement en milieu urbain, semi-urbain et rural, un engagement qui se justifie par la création de la Société du Patrimoine, de l'Eau et de l'Assainissement Urbain (SP-EAU) en charge de la gestion du patrimoine, de la programmation et de la réalisation des investissements en milieux urbain et semi-urbain.

En outre il est en conformité avec le plan d'actions national de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui prévoit entre autres dans le cadre de gestion des ressources en eau, le renforcement des capacités et la mise en place d'un système intégré d'informations sur l'eau afin d'améliorer les connaissances sur les ressources en eau, leur protection contre les pollutions industrielles et l'ensablement des cours et plans d'eau, le renforcement de la lutte contre les risques et les nuisances liés à l'eau.

C'est dans cette perspective que l'Etat à travers le PANSEA, un cadre référentiel qui s'adosse sur les documents de politique que sont la Politique Nationale de l'Eau (PNE), la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement (PNHAT) ainsi que les documents juridiques et règlementaires que sont le Code de l'Eau, entend renforcer les capacités des acteurs, à travers l'instauration de l'élaboration des outils de planification stratégique et opérationnelle, la mise en place d'un système d'analyse de l'eau et de suivi de la

qualité de l'eau, la mise en œuvre et le développement d'une véritable politique d'accès équitable à l'eau et de mise en valeur des ressources en eau au Togo.

Le présent projet vient se conformer également avec les politiques en matière des changements climatiques à l'instar des communications nationales, de la CDN et de l'EBT qui ont établi le profil de vulnérabilité du secteur et proposé des mesures d'adaptation les plus pertinentes.

#### II.2.1.5 Résultats attendus du projet

Plusieurs résultats sont attendus à la fin du projet :

- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations rurales dans les cinq régions du Togo dans un contexte d'adaptation aux changements est amélioré ;
- la vulnérabilité des populations par rapport à l'accès aux ressources en eau et aux services d'assainissement en lien avec les effets néfastes des changements climatiques est réduite ;
- la réalisation de Réseaux de mini AEP aux fins de réduire la vulnérabilité des populations face aux effets récurrents des changements climatiques sur la disponibilité et la qualité des ressources d'eau à usage domestique ;
- la construction de latrines publiques pour l'amélioration du cadre de vie des populations de plus en plus exacerbées par les effets néfastes des changements climatiques ;
- les campagnes de sensibilisation et d'éducation sur les impacts actuels et projetés des changements climatiques sur le cadre de vie, la santé des populations et de prévention des maladies liées aux changements climatiques sont réalisées ;
- les campagnes d'IEC sur l'importance de la construction de latrines familiales dans un contexte des changements climatiques sont réalisées ;
- l'étude sur la stratégie de l'assainissement en milieu rural est réalisée, et celles sur les faisabilités de l'AEPA sont finalisées pour la mobilisation des bailleurs de fonds potentiels ;
- la base de données de la DAEP en eau prenant en compte les profils de vulnérabilité du secteur par rapport aux changements climatiques est actualisée -Bureaux réhabilités/construits ;
- l'assistance Technique pour la maîtrise d'ouvrage, l'informatique, l'archivage, la comptabilité et le suivi évaluation est recrutée
- les capacités des différents acteurs intervenant dans le secteur des ressources en eau sont renforcées notamment ceux des cadres de la DRE/DAEP recrutés par l'administration sont formés sur les disponibilités et la qualité de l'eau dans un contexte de réchauffement du climat.

#### II.2.1.6 Activités du projet

Trois composantes ont été retenues pour la mise en œuvre de ce projet :

##### **Composante 1 : Réalisation des Infrastructures d'alimentation en eau potable et d'assainissement (AEPA)**

Alimentation en eau potable :

Le projet permettra la réalisation de réseaux de mini AEP. Les technologies retenues pour la réalisation des réseaux simplifiés d'alimentation en eau potable, sont l'option gravitaires et l'option avec pompage. Il est prévu 32 réseaux d'AEP simplifiés dans la région Maritime ; 26 réseaux de mini AEP dans la région des Plateaux, 12 réseaux de mini AEP dans la région Centrale, 15 réseaux de mini AEP dans la région de la Kara et 15 réseaux de mini AEP dans la région des Savanes.

Assainissement

Le projet dans un souci de préserver un cadre de vie beaucoup plus assaini dans un contexte d'un climat de plus en plus changeant caractérisé par de fortes précipitations rendant préoccupantes et intolérables les situations d'hygiène et d'assainissement des milieux déjà vulnérables subissant de plein fouet les effets des changements climatiques avec des inondations à répétition, permettra la réalisation de 17500 latrines<sup>9</sup> dans les écoles, les centres de santé et les zones d'habitation. Il s'agit de la construction de (i) 5500 dans la Région Maritime ; (ii) 4500 dans la Région des Plateaux, (iii) 2500 dans la Région Centrale ; (iv) 2500 dans la Région de la Kara et (v) 2500 dans la Région des Savanes.

### **Composante 2 : Information, Education et Communication**

Les activités d'IEC consisteront à faire, dans un premier temps, le diagnostic sur les attitudes et les comportements vis-à-vis de l'hygiène dans une période de fortes et de faibles précipitations et à élaborer ensuite une stratégie adaptée de communication pour le changement de comportement (CCC), dans un deuxième temps à la formation des parties prenantes (services décentralisés, comités de gestion et sur les impacts des changements climatiques sur la santé, ses liens avec la prolifération des maladies hydriques et enfin à la réalisation sur le terrain des activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base toujours dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques. Des outils de communication seront développés et utilisés lors des campagnes de sensibilisation qui seront menées sur l'utilisation de l'eau potable, l'amélioration de sa conservation, la bonne hygiène autour des parcelles et des lieux publics, la promotion des ouvrages d'assainissement dans les ménages, le lavage systématique des mains avec du savon, la prévention contre les maladies hydriques liées aux changements climatiques.

### **Composante 3 : Appui institutionnel aux structures intervenant dans le projet**

Renforcement des capacités des structures concernées par le projet

(i) une étude sur la stratégie de l'assainissement en milieu rural ; (ii) une étude sur la vulnérabilité des ressources en eau face aux changements climatiques pour renforcer la GIRE et actualiser la base de données du SIIE, (iii) une étude de faisabilité pour les mini AEP en milieu semi urbain et rural ainsi que l'assainissement pour les localités de la zone du projet non couvertes et ayant fait une demande

Une assistance technique à la DAEP : (i) pour la maîtrise d'ouvrage, un assistant technique sera recruté ; (ii) un documentaliste sera recruté pendant 06 mois ; (iii) un informaticien sera recruté pour une durée d'une année ; et (iv) un expert en suivi évaluation sera recruté pour une durée de 24 mois éventuellement renouvelable pour assurer le suivi-évaluation du projet au sein de la DAEP. Diverses formations dans les métiers de l'eau (planification et suivi des travaux de mini AEP, exploitation des systèmes d'AEP, etc.) sont prévues au profit de la DAEP du MAEH pour lui permettre de mieux remplir ses fonctions ;

L'acquisition de matériel roulant et de matériel informatique et bureautique

Un appui aux Communes pour leur permettre de jouer progressivement leur rôle de maîtres –d'ouvrages.

#### **II.2.1.7 Planning**

La durée du projet est estimée à 5 ans.

#### **II.2.1.8 Budget / ressources nécessaires**

Un budget de 26 milliards de francs CFA s'avère indispensable pour la réalisation de ce projet

#### **II.2.1.9 Suivi & évaluation**

---

<sup>9</sup> Les technologies de latrine qui seront construites seront identifiées dans l'étude de faisabilité du projet et seront réparties en latrines publiques y compris dans habitations, les écoles et les centres de santé.

Un plan de suivi évaluation sera élaboré à travers lequel l'impact du projet sur les bénéficiaires et la performance des acteurs impliqués dans la mise en œuvre sera évalué. Les objectifs spécifiques de cette évaluation seront d'analyser le processus d'exécution des activités du projet à travers les documents de base, la pertinence des activités qui seront menées par rapport aux résultats attendus; d'évaluer les impacts des activités du projet en termes de contribution à la vision du Gouvernement par rapport au secteur et à l'ambition du PAT et de faire ressortir les signes précoces d'un impact éventuel et la pérennité des résultats et l'atteinte des objectifs de développement globaux sans oublier les contraintes et difficultés de mise en œuvre

#### II.2.1.10 Potentiels risques et défis

**Tableau 63: Analyse des risques et plan de levée des risques pour l'idée de projet de la technologie MAEP**

Risques	Plan de levée des risques
<b>Entretien et maintenance inefficace des réseaux d'adduction d'eau et des latrines</b>	Mise en œuvre et suivi continu de l'IEC sur l'entretien -Implications des Maires, conseils communaux ; et comités de gestion d'eau ; - Prévision de budgets d'entretien par les communes
<b>Capacité insuffisante de la DAEP à assurer la coordination, la gestion fiduciaire et de la mise en œuvre du projet</b>	Renforcement des capacités de la DAEP en ressources humaines, par le recrutement et la formation des cadres, l'assistance technique ; constructions de bureaux, acquisition d'équipements. Mécanisme efficace de suivi évaluation mis en place.
<b>-Faible appropriation</b>	Organisation et formation des comités locaux de gestion d'eau et leur implication dans le suivi

#### II.2.1.11 Responsabilités et schéma de coordination du projet

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Ministère de l'Agriculture de l'élevage et de l'hydraulique qui mettra en place une cellule de coordination de projet.

## II.2.2 Idée de projet pour la technologie Réhabilitation des Retenues d'Eaux de Surface

### Projet de réhabilitation, de valorisation et de mobilisation des eaux de surface

#### II.2.2.1 Introduction / Contexte

La politique nationale de l'eau (PNE), montre que le Togo fait partie des pays dont la disponibilité potentielle des ressources en eau s'avère globalement favorable (MEAHV, 2010). En effet, le volume total des ressources en eau renouvelables est estimé à environ 19 milliards de mètres cube par an, soit environ 27% de la pluie (de l'ordre des 70 milliards de mètres cube par an). Néanmoins l'état des lieux établi en 2005 dans le cadre de la GIRE indique que la quantité d'eau utilisée reste marginale par rapport au volume total d'eau disponible. Ainsi, de 0,81% en 2002, la proportion d'eau prélevée pour la satisfaction totale des besoins en eau ne passera qu'à environ 2% en 2015 (GIRE, 2010). Cette situation est la conséquence de la mobilisation insuffisante de ressources financières afin de faire face aux besoins d'investissement pour un meilleur accès à l'eau.

Le rapport relatif à l'étude sur la vulnérabilité et adaptation du secteur des ressources en eau réalisé dans le cadre de la TCN, fait mention de la faible demande annuelle des eaux de surface par rapport aux eaux souterraines. Ces dernières font l'objet d'une forte exploitation et sont confrontées aux risques liés à l'augmentation de la température, l'augmentation des sédiments, de nutriments et de polluants en raison de fortes pluies, la perturbation des installations de traitement en période de crue, et à l'intrusion saline,

Face à ce déséquilibre, le rapport révèle qu'un accroissement du prélèvement des ressources de surface de 15% à 50% à l'horizon 2030, retarderait l'épuisement des ressources souterraines. Le phénomène est plus inquiétant pour la seule région Maritime puisque l'épuisement interviendrait au bout de 8 ans en ce qui concerne le scénario extrême et de 9 ans pour le scénario moyen. Il est alors urgent pour le gouvernement d'initier et de mettre en œuvre des politiques de réhabilitation, de valorisation ou de mobilisation des eaux de surface à travers l'utilisation des techniques et la promotion des infrastructures adéquates modernes aux fins d'adaptation aux changements climatiques, sans toutefois perdre de vue l'importance de la politique de gestion intégrée des eaux pour un meilleur rééquilibrage des ressources en eaux.

#### II.2.2.2. Objectif général

Contribuer durablement au développement socio- économique et à la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des capacités de stockage des eaux et des surfaces irriguées à partir des eaux retenues par les barrages comme mesures d'adaptation aux changements climatiques, dans un contexte de capacités institutionnelles et réglementaires renforcées.

#### II.2.2.3 Objectifs spécifiques du projet :

Plusieurs objectifs spécifiques du projet sont prévus :

- mobiliser et accroître la disponibilité des eaux par la construction de mini-barrages, seuils d'épandage et le surcreusement de mares ;
- renforcer la résilience des populations face aux effets des changements climatiques grâce à la disponibilité suffisante de l'eau et le renforcement des infrastructures de production par la réalisation de pistes de désenclavement, de puisards maraichers, réseaux et motopompe solaire
- promouvoir l'exploitation rationnelle, efficace et efficiente des eaux mobilisées par l'aménagement de périmètres maraichers à l'aval des barrages et la mise en valeur de zones de décrue ;
- assurer la sécurité alimentaire ;
- assurer l'amélioration des revenus des populations grâce à l'accroissement de la production agricole et au développement d'autres activités économiques autour des plans d'eau ;

- créer des emplois durables en milieu rural grâce à une meilleure redistribution et mise en valeur des terres agricoles ;
- renforcer et rendre opérationnel le cadre juridique de gestion des ressources en eau,
- protéger les productions contre les vents et les animaux par la plantation de brises vent et des haies vives autour des sites de aménagés ;
- renforcer les capacités des différents acteurs intervenants dans la mise en œuvre de stratégies d'adaptation dans le secteur des ressources en eau.

#### II.2.2.4 Liens avec les priorités de développement durable du pays ?

Le présent projet est conforme aux priorités du gouvernement contenues dans la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), laquelle arrive presque à terme, qui indique en ce qui concerne les ressources en eau, que malgré leur grande disponibilité potentielle, le Togo rencontre des difficultés à les mobiliser et à satisfaire les besoins essentiels des populations.

Il en est de même pour le PANSEA, un cadre référentiel qui s'adosse sur les documents de politique que sont la Politique Nationale de l'Eau (PNE), la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement (PNHAT) ainsi que les documents juridiques et réglementaires que sont le Code de l'Eau, qui généralement entendent renforcer les capacités des acteurs, à travers l'instauration et l'élaboration des outils de planification stratégique et opérationnelle, la mise en place d'un système d'analyse de l'eau et de suivi de la qualité de l'eau, la mise en œuvre et le développement d'une véritable politique d'accès équitable à l'eau et surtout de mise en valeur des ressources en eau au Togo, une mise en valeur qui passe nécessairement par la réhabilitation ou la valorisation des eaux de surface.

C'est justement dans cette optique qu'à travers la GIRE, parmi les actions priorisées par l'Etat, il compte assurer la restauration des eaux de surface.

En dehors de la politique de développement en général du pays et celle relative au secteur de l'eau en particulier, en ce qui concerne les changements climatiques, les ressources en eau compte tenu de leur vulnérabilité bénéficient également d'une attention particulière et sont prises en compte dans la CDN, et ce projet trouve toute sa justification dans ces politiques dont certaines ont défini des mesures de contribution au développement socio- économique et à la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des capacités de stockage des eaux et des surfaces irriguées à partir des eaux retenues par les barrages, dans un contexte de capacités institutionnelles et réglementaires renforcées.

#### II.2.2.5 Résultats attendus du projet

Plusieurs résultats sont attendus à la fin du projet :

- La disponibilité des eaux par la construction de mini-barrages, seuils d'épandage et le surcreusement de mares est mobilisée et accrue ;
- La résilience des populations face aux effets des changements climatiques grâce à la disponibilité suffisante de l'eau est renforcée
- L'exploitation rationnelle, efficace et efficiente des eaux mobilisées est promue par l'aménagement de périmètres maraichers à l'aval des barrages et la mise en valeur de zones de décrue ;
- La sécurité alimentaire est assurée ;
- L'amélioration des revenus des populations est assurée grâce à l'accroissement de la production agricole et au développement d'autres activités économiques autour des plans d'eau ;

- L'adaptation au changement climatique et la restauration de l'environnement sont promues et assurées grâce à la recharge des nappes et à la création de plans d'eau permanents ;
- Des emplois durables en milieu rural sont créés grâce à une meilleure redistribution et mise en valeur des terres agricoles ;
- Une augmentation de la production agricole est promue et assurée grâce à l'extension des superficies de terres cultivées et à l'utilisation des techniques d'irrigation plus efficaces ;
- Le cadre juridique de gestion des ressources en eau est renforcé et rendu opérationnel,
- Les ressources naturelles sont préservées face aux effets des changements climatiques ;
- Les productions sont protégées contre les vents et les animaux par la plantation de brises vent et des haies vives autour des sites aménagés ;
- Les infrastructures de production sont renforcées par la réalisation de pistes de désenclavement, de puisards maraichers, réseaux et motopompe solaire et la construction de magasins de stockage des intrants agricoles en guise de mécanisme d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques ;
- Les capacités des différents intervenants sont renforcées sur les mécanismes d'adaptation dans le traitement et la production ;
- La prise en compte du genre dans le développement économique et social est assurée à travers la création des activités génératrices de revenus et la formation/vulgarisation.

#### II.2.2.6 Activités du projet

Les composantes identifiées dans le cadre de ce projet sont listées ci-dessous :

**Composante 1 :** Etudes pour réduire la vulnérabilité des ressources en eau notamment celles de surface dans un contexte de changement climatique

- Réaliser une étude technique préliminaire sur les sites potentiellement aménageables
- Réaliser les études d'avant-projets sommaires sur au maximum 20 sites sélectionnés
- Réaliser les études d'avant-projets détaillés et DAO sur au maximum 2 sites utiles et performants par région
- Proposer des options de valorisation des sites non retenus pour APD
- Réaliser une étude sur la capacité de recharge des eaux souterraines dans un contexte des changements climatiques
- Proposer une stratégie de Gestion Intégrée des eaux souterraines et de surfaces sur la base des études réalisées

**Composante 2 :** Renforcement du Cadre Juridique et Institutionnel de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

- 2.1. Réaliser une étude diagnostic du cadre législatif et institutionnel y compris du code foncier en vue de réduire les risques liés à l'insécurité foncière
- 2.2. Elaborer la révision du code de l'eau et les textes d'application et validation suivant un processus participatif
- 2.3 Accélérer la mise en place du Système d'Information Intégré sur l'Eau et fournir les moyens aux structures de tutelle d'assurer la pérennité du SIIE

**Composante 3 :** Gestion et coordination du projet et renforcement des capacités

- 3.1. Assurer la gestion du projet
- 3.2. Organiser les réunions et des ateliers
- 3.3. Apporter un appui en équipements hydrométriques, informatiques et logistiques

- 3.4. Organiser une table ronde de bailleurs de fonds
- 3.5. Elaborer le rapport d'achèvement du projet

#### II.2.2.7 Planning (durée d'exécution du projet : trimestre, 1 an, pluriannuel)

Ce projet est prévu sur une période de 10 ans et couvre l'étendue du territoire togolais avec une focalisation sur les trois bassins que compte le pays.

#### II.2.2.8 Budget / ressources nécessaires

Un budget de 36 milliards de FCA sera mobilisé pour l'exécution du projet.

#### II.2.2.9 Suivi & évaluation

Un plan de suivi sera élaboré de manière participative en collaboration des personnes ressources, des universitaires et des acteurs clés au début de l'action, permettant de planifier les activités de suivi des résultats et effets produit par l'action. Ceci se fera à travers des visites de suivi –supervision, des fiches techniques, des réunions- bilan et des ateliers de réorientation ou de consolidation de la stratégie d'intervention.

L'outil d'autoévaluation S-E-P-O (Succès – Echecs – Potentialités - Obstacles) sera utilisé pour évaluer régulièrement les résultats ou l'évolution du projet. Cet outil sera utilisé pour permettre de projeter les actions futures.

L'évaluation des résultats d'activités contient des indicateurs qui aideront à apprécier la situation de départ au début du projet à travers une étude de base. Ces indicateurs seront examinés à mi-parcours et à la fin du projet, pour mesurer si les objectifs sont atteints et apprécier la contribution du projet à la résolution du problème lié à l'accès à l'eau potable des communautés les plus vulnérables.

#### II.2.2.10 Potentiels risques et défis

Les risques potentiels sont décrits dans le tableau 64 ci-dessous :

**Tableau 64: Analyse des risques potentiel et plan de levée des risques de l'idée de projet**

Risques	Plan de levée des risques
<b>Insuffisance des financements pour la réalisation des infrastructures découlant de l'étude</b>	- Implication des PTF du début à la fin des études - Organisation d'une table ronde des PTF au terme du projet.
<b>Dimensionnement et conception des ouvrages non conformes aux conditions hydrologiques actuelles.</b>	Prise en compte des effets du changement climatique dans la conception des barrages
<b>Faible implication des bénéficiaires</b>	Etablissement d'un Mémoire de collaboration entre le maître d'œuvre et les bénéficiaires

#### II.2.2.11 Responsabilités et schéma de coordination du projet

Le projet sera sous la responsabilité du MAEH qui sera le maître d'ouvrage.

## II.2.3 Idée de projet pour la technologie Drainage Gravitaire des Eaux Pluviales

### **Réduction de la vulnérabilité des populations des quartiers périphériques de Lomé par la mise en place d'infrastructures d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales, et des déchets solides**

#### II.2.3.1 Introduction / Contexte

Pays côtier de l'Afrique de l'ouest, le Togo a une superficie de 56 600 km<sup>2</sup> et est subdivisé en cinq (5) régions administratives : Maritime, Plateaux, Centrale, Kara, Savanes. Sa population est évaluée à 6 191 155 habitants en 2010 avec 51,4 % de femmes. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 60 % de la population totale. Le taux de croissance annuel est de 2,84%, et selon la DGSCN (actuel INSEED) la population aurait doublé en 25 ans. Sur le plan économique, le Togo est classé au 159<sup>e</sup> rang sur 187 pays en 2012, avec un revenu national brut par tête de 798 USD. L'espérance de vie moyenne de 63 ans. L'incidence de la pauvreté demeure relativement élevée au Togo et touche 58,7% de la population en 2011 (SCAPE, 2012) contre 61,7% en 2006.

La stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), indique en rapport avec les ressources en eau, que malgré une grande disponibilité potentielle des ressources en eau, le Togo rencontre des difficultés à mobiliser ces ressources et à satisfaire les besoins essentiels des populations ; elle note également la faible utilisation et le manque d'entretien et de maintenance des ouvrages publics d'eau et d'assainissement existants. Cette situation fait accroître la vulnérabilité des populations et freine même le développement du secteur.

La TCN fait un état des lieux sur la gestion des déchets liquides 70,8% des ménages déversent directement leurs eaux usées dans la nature contre 92,2% en milieu rural et 21% dans la rue (66,3% à Lomé et 42% dans les autres villes). Selon le recensement 2010, seulement une partie de la ville de Lomé, dispose d'un réseau embryonnaire tout à l'égout qui déverse directement les eaux usées dans la mer. Quant aux eaux usées des marchés et des hôtels, elles sont généralement déversées directement dans la mer ou dans les cours d'eau. Généralement, les eaux usées de fosses septiques et les boues de vidange collectées par des sociétés privées sont déversées sans traitement sur des décharges de boues ou dans les champs périurbains au titre d'amendement.

Le rapport Etude vulnérabilité et d'adaptation secteurs Etablissements humains et santé montre que les augmentations de température et de précipitations liées au changement climatique font peser un risque de dérèglement du système d'évacuation des eaux pluviales et des excréta avec risque de pollution de l'environnement immédiat et des cultures. Il y'aura donc une augmentation de la fréquence de la salmonellose digestive, de la shigellose, de l'amibiase et de la giardiase.

C'est pourquoi au cœur de l'action du gouvernement, l'accent est mis dans les politiques relatives au secteur sur l'accès des populations à des services d'assainissement adéquats et à de bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité.

Le plan d'actions national de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) prévoit entre autres comme actions, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas et plans d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), la protection des ressources en eau notamment contre les pollutions industrielles et l'ensablement des cours et plans d'eau, le renforcement de la lutte contre les risques et les nuisances liés à l'eau.

C'est ce qui justifie l'élaboration du présent projet afin d'améliorer les conditions de vie des populations habitant dans les quartiers périphériques de Lomé en leur fournissant des infrastructures d'assainissement

#### II.2.3.2 Objectif général

L'objectif du projet, est d'améliorer les conditions de vie des populations habitant dans les quartiers périphériques de Lomé en leur fournissant des infrastructures d'assainissement.

#### II.2.3.3 Objectifs spécifiques du projet :

Plusieurs objectifs spécifiques sont prévus pour l'atteinte de l'objectif général. Il s'agit pour le présent projet de :

- examiner et actualiser l'état actuel du réseau d'égouts, de drainage des eaux pluviales et de la gestion des déchets solides ;
- actualiser le Plan Directeur d'assainissement des eaux usées, de drainage des eaux pluviales et de gestion des déchets solides ;
- effectuer une Etude de Faisabilité pour les zones de priorités majeures ;
- réaliser un transfert des compétences et des technologies utiles au personnel concerné au cours du Projet.
- améliorer l'évacuation des eaux pluviales et désenclaver les quartiers périphériques ;
- augmenter les revenus des femmes évoluant dans la valorisation ;
- développer des infrastructures d'assainissement ;
- faire des études et appui Institutionnel.

#### II.2.3.4 Liens avec les priorités de développement durable du pays ?

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), arrivée à terme indique en ce qui concerne les ressources en eau, les difficultés pour le Togo de les mobiliser aux fins de satisfaire les besoins essentiels des populations en dépit de leur grande disponibilité.

C'est ainsi que la politique de l'eau au Togo a été marquée par l'élaboration et l'adoption de plusieurs textes de divers niveaux à l'instar du PANSEA, de la Politique Nationale de l'Eau (PNE), la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement (PNHAT) ainsi que d'autres documents que sont le Code de l'Eau pour une meilleure planification du secteur. Cette politique pour être efficace et atteindre la vision du gouvernement dans le secteur, s'articule autour des concepts relatifs à l'eau et santé (les projets d'eau doivent conduire à une amélioration des conditions de vie en conjuguant points d'eau potable, ouvrages d'assainissement et éducation à l'hygiène) ; l'équité du service public (le principe de l'accès équitable de tout citoyen pour ses besoins en eau domestique doit être respecté) ; l'eau payante (le service de l'eau est payant).

Ce projet justement se trouve en droite ligne avec les actions prévues par le plan d'actions national de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui prévoit entre autres comme actions, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas et plans d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), la protection des ressources en eau notamment contre les pollutions industrielles et l'ensablement des cours et plans d'eau, le renforcement de la lutte contre les risques et les nuisances liés à l'eau.

Il est également en conformité avec d'autres documents de politiques nationales comme la TCN, les CDN et le PRBA qui ont reconnu la vulnérabilité du secteur par rapport à la variabilité du climat.

#### II.2.3.5 Résultats attendus du projet

Plusieurs résultats à court, moyen et long terme sont attendus à la fin du projet et sont :

- l'état actuel du réseau d'égouts, de drainage des eaux pluviales et de la gestion des déchets solides est examiné et actualisé ;
- le Plan Directeur d'assainissement des eaux usées, de drainage des eaux pluviales et de gestion des déchets solides est actualisé ;
- une étude de faisabilité pour les zones de priorités majeures est effectuée ;
- un transfert des compétences et des technologies utiles au personnel concerné au cours du Projet est réalisé ;
- l'évacuation des eaux pluviales est améliorée et les quartiers périphériques sont désenclavés ;
- les études sont faites et l'appui Institutionnel est fourni.

#### II.2.3.6 Activités du projet

Composante A : Développement des infrastructures d'assainissement : (i) construire les ouvrages d'aménagement et les ouvrages de drainage des eaux pluviales des zones à hauts risques d'inondations en guise d'adaptation aux impacts des changements climatiques, (ii) renforcer les infrastructures de collecte de tri, de valorisation et d'enfouissement du système de gestion des déchets solides de la ville de Lomé avec pour co-bénéfice la réduction des GES (iii) réaliser des travaux confortatifs dans le canal existant (curage du canal et élimination des décharges non contrôlées) et des travaux connexes ; (iv) assurer la surveillance et le contrôle des travaux.

Composante B : Etudes et Appui institutionnel : (i) sensibiliser les populations (hommes et femmes) et les leaders (jeunes et moins jeunes) sur la gestion rationnelle des eaux pluviales aux fins d'assurer la disponibilité de l'eau pour soutenir les activités domestiques et agricoles et sur les opportunités de la gestion améliorée des déchets solides dans le but d'assainir le cadre de vie des populations et de limiter les émissions de GES ; (ii) renforcer les capacités techniques des agents de la Mairie, les Préfectures et des directions techniques de l'Etat dans la collecte des déchets, dans les traitements des eaux usées et dans la gestion des dépotoirs intermédiaires; (iii) acquérir du matériel pour la Mairie, les Préfectures et certaines directions techniques de l'Etat ; (iv) renforcer les capacités opérationnelles des associations féminines sur les opportunités liées à la gestion des déchets ; et v) mettre à jour les schémas directeurs de drainage des eaux pluviales et de gestion des déchets solides ; et (vi) appuyer le développement du sous-secteur des eaux pluviales à travers la réalisation d'études préparatoires à la définition de la stratégie.

Composante C : Coordination et gestion du projet et suivi des activités du sous-projet : (i) assurer le fonctionnement de la Cellule de gestion (ii) élaborer et assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social, (iii) suivre et évaluer les activités du projet, (iv) assurer les audits financiers.

#### II.2.3.7 Planning (durée d'exécution du projet : trimestre, 1 an, pluriannuel)

Ce projet est prévu pour une période de 5 ans

#### II.2.3.8 Budget / ressources nécessaires

Un budget de 15 milliards devrait être mobilisé pour l'exécution

#### II.2.3.9 Suivi & évaluation

Un plan de suivi évaluation sera élaboré en synergie avec les acteurs pertinents impliqués. L'évaluation va essentiellement se focaliser sur à l'approche de mise en œuvre de même que la performance du projet. La performance du projet inclus, entre autres : la pertinence, l'efficacité et l'efficience des ressources utilisées et la durabilité du projet. Elle sera dévolue à la formulation des recommandations sur la base des forces et faiblesse du projet afin de proposer des idées pour une amélioration de l'extension ou de répliquabilité sur l'étendue du territoire national.

#### II.2.3.10 Potentiels risques et défis

Tableau 65: Analyse des risques et plan de levée des risques pour l'idée de projet

Risques	Plan de levée des risques
<b>Insuffisance des financements pour la réalisation des infrastructures</b>	- Implication des PTF du début à la fin des études - Organisation d'une table ronde des PTF au terme du projet.
<b>Dimensionnement et conception des ouvrages non conformes aux conditions hydrologiques actuelles.</b>	Prise en compte des effets du changement climatique dans la conception des barrages
<b>Faible implication des bénéficiaires</b>	Etablissement d'un Mémoire de collaboration entre le maître d'œuvre et les bénéficiaires

#### II.2.3.11 Responsabilités et schéma de coordination du projet

Le projet sera sous la responsabilité du MUHCV qui sera le maître d'ouvrage.

## Conclusion

---

La troisième phase du projet Evaluation des Besoins Technologiques a permis d'établir les Plans d'action technologique et des idées de projet permettant de mobiliser les ressources financières et dont la mise en œuvre contribuera au transfert et à la diffusion de la technologie. L'élaboration des présents PAT a été effectué suivant les orientations du guide « Améliorer la mise en œuvre des besoins technologiques Guide de préparation à la mise en œuvre d'un Plan d'Action Technologique » et qui a connu une mise à jour en 2017 dont les nouveaux éléments serviront à la formulation des PAT futurs.

L'identification des actions s'est faite par une approche participative basée sur la consultation des parties prenantes par une déclinaison des mesures de levée des barrières formulées lors de la deuxième phase du projet. Le fruit de ces consultations a permis d'identifier et de prioriser des actions du secteur agricole et des ressources en eau. Ces actions ont été déclinées en activités permettant leur mise en œuvre.

Le Togo doit saisir l'opportunité qu'offre ce projet pour surmonter ces barrières et favoriser la diffusion de ces technologies qui ont pour objectif de réduire la vulnérabilité du pays dans un contexte de changement climatique.

Les résultats du projet EBT doivent s'inscrire dans la droite ligne de la politique nationale sur les changements climatiques et doivent être intégrés dans l'élaboration des documents nationaux notamment le plan national d'adaptation, les contributions déterminées au niveau national, les communications nationales sur le changement climatique et les rapports biennaux.

Il faut relever que la mise en œuvre des PAT doit permettre la réduction des disparités liées au genre, la protection et l'épanouissement des femmes et des enfants. La stratégie de mise en œuvre sera focalisée sur l'intégration du genre et autres questions transversales relatives à la protection des droits humains conformément aux standards internationaux relatifs aux changements climatiques et à l'implémentation des projets de développement.

Elle sera en outre en synergie avec la politique nationale pour l'équité et l'égalité en matière de genre et permettra aux groupes cibles l'accès équitable aux ressources et aux mesures d'accompagnement pour améliorer leur résilience face aux changements climatiques. Une attention particulière sera accordée aux femmes dans les milieux ruraux qui contribuent dans une forte proportion aux besoins alimentaires du ménage à travers le développement d'une agriculture familiale et la mobilisation des ressources en eaux.

## Liste des références

---

- Agbegnido, M., Detchinli, K. S., & Kelonou, A. (2012). *Guide d'aménagement sommaire des terres humides*. Lomé: UNGANA.
- AGETUR TOGO. (2016). *Evaluation Post activité du PURISE au Togo*. Lomé.
- CLAVERIE, G. (2012, Novembre 22). ANALYSE DES RISQUES PROJET. Fréjus, Var, France.
- DGAFP. (2001). *La Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences: Guide Méthodologique*. Paris: Ministère de la Fonction Publique et de la Reforme de l'Etat.
- DGAFP. (2006). *La gestion prévisionnelle des ressources humaines dans les services de l'État: Guide méthodologique*. Paris: MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.
- FMI. (2002, Mars). *Le rôle du renforcement des capacités dans la réduction de la pauvreté*. Récupéré sur [www.imf.org](https://www.imf.org): <https://www.imf.org/external/np/exr/ib/2002/fra/031402f.htm#ii>
- IDRRIM. (2015). *L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Comment réussir vos projets d'infrastructures ?* Paris: Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité.
- MMEE, M. (2006). *La Politique Nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain Togo*. Lomé.



Annexe 1 : Liste des participants à l'« Atelier De Consultation Des Parties Prenantes du secteur Agriculture en vue de l'élaboration des PAT et idées de projet dans le cadre du projet EBT au Togo » du 23 Mai 2017

N°	Nom	Prénoms	Titre/ Institution	Téléphone	Email
1	OURO-KPASSOUA	Assanatou	MCSP/ DC	90 05 24 70	<a href="mailto:janjourou@gmail.com">janjourou@gmail.com</a>
2	FREITAS	Marc	Equipe consultant	90 37 24 29	<a href="mailto:ckfreitas.it@gmail">ckfreitas.it@gmail</a>
3	KAMASSAN	Agbémédi A.	Géographe	91 97 60 64	<a href="mailto:kamassan19@yahoo.fr">kamassan19@yahoo.fr</a>
4	PALANGA	Matonatcha	DGMN	92 64 50 33	<a href="mailto:palanga2000@hotmail.com">palanga2000@hotmail.com</a>
5	DOKOU	Kokou Dzifa	OTR	91 71 35 43	<a href="mailto:dzifadokou@yahoo.fr">dzifadokou@yahoo.fr</a>
6	BEIGUE	Alpha	MAEH/DPA	90 05 22 98	
7	LANDJERGUE	Boulodjoh	MAEH/DE	90 12 81 36	<a href="mailto:landjerguep@yahoo.fr">landjerguep@yahoo.fr</a>
8	ANYINEFA	Susukpo	MCSP/ DPSP	90 23 24 78	<a href="mailto:papsontg@yahoo.fr">papsontg@yahoo.fr</a>
9	AROUNA	Alfassassi	UL/ESA	90 95 74 05	<a href="mailto:arounafazaz@yahoo.fr">arounafazaz@yahoo.fr</a>
10	MAMAN	Farida	MERF/AFMERF	90 77 01 06	<a href="mailto:fafaseidou@yahoo.fr">fafaseidou@yahoo.fr</a>
11	BOKOVI	K. Mawuéna	MEF/DF	90 14 88 28	<a href="mailto:bkmawuena@yahoo.fr">bkmawuena@yahoo.fr</a>
12	AMEGO	Kokou Sélom	MAEH/DSP	92 41 19 89	<a href="mailto:kselom04@yahoo.fr">kselom04@yahoo.fr</a>
13	AMAKOUE	Atchinidé	DCE	90 04 81 30	<a href="mailto:amakoue.akoro1@gmail.com">amakoue.akoro1@gmail.com</a>
14	SASSABI	Aurilélu	MAEH/DAEMA	90 25 49 43	<a href="mailto:sasabik27@gmail.com">sasabik27@gmail.com</a>
15	KIDABILI	Massama-Esso	MAEH/DAEMA	90 93 99 03	<a href="mailto:kidabiliarca@gmail.com">kidabiliarca@gmail.com</a>
16	KABIE	Essossinam	ONG OPED	92 38 19 06	<a href="mailto:kabelodie2@gmail.com">kabelodie2@gmail.com</a>
17	DJAGBA	Kokouvi	ONG OPED	93 10 25 73	<a href="mailto:oped-togo@yahoo.fr">oped-togo@yahoo.fr</a>
18	ABDOULAYE	Idrissou	PVBM/MAEH	90 01 69 33	<a href="mailto:yirissa59@yahoo.fr">yirissa59@yahoo.fr</a>
19	DJAGBA	Dameyi	PARTAM/ MAEH	90 09 74 88	<a href="mailto:djagbapaulinepartam1@yahoo.fr">djagbapaulinepartam1@yahoo.fr</a>
20	SAMBONI- LARE	Yobé	DE/ MERF	91 09 74 88	<a href="mailto:yobe.samboni@gmail.com">yobe.samboni@gmail.com</a>
21	EGBADE	Wiyao	DE/ MERF	90 37 07 63	<a href="mailto:saidlucien@gmail.com">saidlucien@gmail.com</a>
22	ATAKPAH-KASSENE	Edoh	ST-DSRP /MPD	90 52 79 88	<a href="mailto:atakpah@gmail.com">atakpah@gmail.com</a>
23	BEMAH	Gado	ONG STADD	91 19 90 30	<a href="mailto:stadd2011@yahoo.fr">stadd2011@yahoo.fr</a>
24	ALI	Sando	CAB/MERF	90 03 71 35	<a href="mailto:alisandoo@yahoo.fr">alisandoo@yahoo.fr</a>
25	KADANGA	Maleki	ONG AFHON	90 73 97 86	
26	AGRIGNAN	Essossinam	Point focal GCF	90 54 55 96	<a href="mailto:agrignan80@yahoo.fr">agrignan80@yahoo.fr</a>
27	AZANKPO	Jules	Point focal CCNUCC	90 91 96 77	<a href="mailto:julesazankpo7@gmail.com">julesazankpo7@gmail.com</a>
28	YAOU	Mery	Point focal EBT	90 14 84 44	<a href="mailto:ymery69@yahoo.fr">ymery69@yahoo.fr</a>
29	BAMALI	Tahountan	Point focal PNA	90 20 16 66	<a href="mailto:bidamail@yahoo.fr">bidamail@yahoo.fr</a>

Annexe 2 : Liste des participants à l'Atelier De Consultation Des Parties Prenantes du secteur Ressources en eau en vue de l'élaboration des PAT et idées de projet dans le cadre du projet EBT au Togo » organisé le 26 mai 2017

N°	Nom	Prénoms	Institution	Téléphone	Email
1	MAMAN	Farida	AFMERF/ MERF	90 77 01 06	<a href="mailto:fafasandou80@yahoo.fr">fafasandou80@yahoo.fr</a>
2	EGBADE	Wiyao	DE/ MERF	90 37 07 63	<a href="mailto:saidlucien@gmail.com">saidlucien@gmail.com</a>
3	SANKOUTCHA	Bouléwoué	DE/ MERF	90 30 44 83	<a href="mailto:b-sankoutcha@yahoo.fr">b-sankoutcha@yahoo.fr</a>
4	KAMASSAN	Agbémédi A.	Géographe	91 97 60 64	<a href="mailto:kamassan19@yahoo.fr">kamassan19@yahoo.fr</a>
5	AKOEGAN	Adjo Ebla	ONG EAA	90 30 53 31	<a href="mailto:eulak05@yahoo.fr">eulak05@yahoo.fr</a>
6	NAYO	Ezoba	CITAFRIC	90 12 94 20	<a href="mailto:ezobanazo@yahoo.fr">ezobanazo@yahoo.fr</a>
7	AHIAVOR	Yaovi	ONG Eau Vive Internationale	92 59 56 19	<a href="mailto:ahiavor05@yahoo.fr">ahiavor05@yahoo.fr</a>
8	ADOUMA	B. Shaogo	DHA	90 21 56 91	<a href="mailto:martial.adouma@yahoo.fr">martial.adouma@yahoo.fr</a>
9	AROUNA	Abdou-fataou	MERF/DE	90 48 35 25	<a href="mailto:arounafataou1@gmail.com">arounafataou1@gmail.com</a>
10	WALLA	Dondédé	DMAP	90 25 35 15	<a href="mailto:wadomichel@yahoo.fr">wadomichel@yahoo.fr</a>
11	BLEZA	Afeina	Dpt GEOLOGIE/UL	91 90 26 65	<a href="mailto:germainblezaf@gmail.fr">germainblezaf@gmail.fr</a>
12	BARRY	Rachid	DRE/ MAEH	92 96 65 56	<a href="mailto:rachidbarry@hotmail.com">rachidbarry@hotmail.com</a>
13	SEDDA	Kabira-chalva	Direction de l'Urbanisme	90 87 61 25	
14	TASSI	Kiki Kodjo	ONG JVE	90 96 08 88	<a href="mailto:kitas002@gmail.com">kitas002@gmail.com</a>
15	SASSABI	Aurilélu	MAEH/DAEMA	90 25 49 43	<a href="mailto:sasabik27@gmail.com">sasabik27@gmail.com</a>
16	MAWUGBE	Kodjovi	DGIEU/ MUH	90 91 20 56	<a href="mailto:wapping@yahoo.fr">wapping@yahoo.fr</a>
17	ATASSI	Essowè	DE/ MERF	90 53 63 17	<a href="mailto:atassiessowe@yahoo.fr">atassiessowe@yahoo.fr</a>
18	SAMBONI- LARE	Yobé	DE/ MERF	91 09 74 88	<a href="mailto:yobe.samboni@gmail.com">yobe.samboni@gmail.com</a>
19	EWOE	Pélagie	SOGEA SATOM	90 28 01 66	<a href="mailto:pelagie.ewoe@vinci-construction.com">pelagie.ewoe@vinci-construction.com</a>
20	KADANGA	Maleki	ONG AFHON	90 73 97 86	
21	DORDOR	Hortance	DE/ MERF	90 83 30 32	<a href="mailto:dordorhortance@yahoo.fr">dordorhortance@yahoo.fr</a>
22	TETOU	Esso	DE/ MERF	90 12 33 91	
23	YAOU	Mery	Point focal EBT	90 14 84 44	<a href="mailto:ymery69@yahoo.fr">ymery69@yahoo.fr</a>